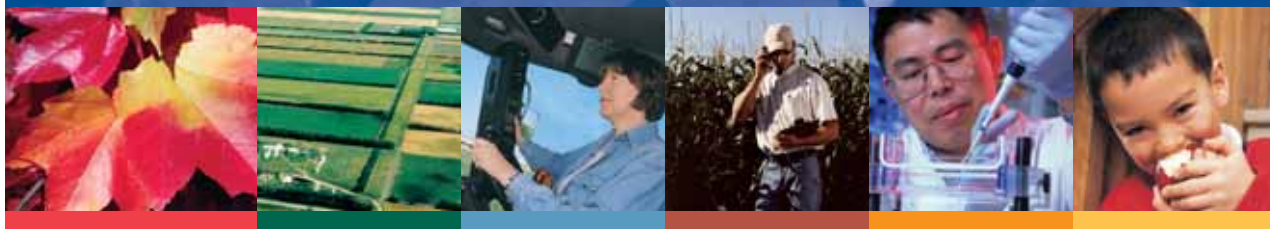


Agriculture et
Agroalimentaire Canada

2003
2004

Rapport sur
le rendement
du Ministère



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 

Table des matières

Partie I

Message du ministre.	5
Déclaration de la haute direction	7

Partie II

Revue de l'année.	9
Introduction	9
Contexte opérationnel	9
Notre réaction stratégique	10
Cadre stratégique d'AAC.	12
Notre cadre de gestion – Prendre des mesures en vue de résultats	20

Partie III

Réalisations liées au rendement.	23
Introduction	23
Sécurité du système alimentaire.	24
Santé de l'environnement	32
Innovations propices à la croissance	39
Initiatives horizontales.	50
Information sur les Initiatives horizontales	51
Développement rural	53
Secrétariat aux coopératives.	59
Grands thèmes du gouvernement	61
Développement durable	61
Écologisation du gouvernement.	62
Gouvernement en direct – Présence en ligne d'AAC.	63
Initiative d'amélioration des services.	64

Information supplémentaire	65
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)	65
Conseil national des produits agricoles (CNPA)	67

Annexe I

Tableaux financiers	71
-------------------------------	----

Annexe II

Rapports annuels prévus par la loi	87
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	87
Programme d'assurance-production	87
Programme fédéral de réassurance-récolte	90
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	92
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	97
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	98

Annexe III

Rapports des Comités parlementaires et de la vérificatrice générale, et évaluations internes	103
Rapports des comités parlementaires	103
Rapports du Bureau du vérificateur général	106
Rapports internes de vérification et d'évaluation	108

Annexe IV

Information supplémentaire	109
Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	109
Pour nous joindre	110

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport sur le rendement de mon ministère pour l'exercice 2003-2004.

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'un des principaux moteurs économiques et sociaux du pays, représente plus de 8 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB) et contribue près de 4 milliards de dollars à notre balance commerciale tous les ans, et ce, tout en favorisant le développement et le maintien des collectivités rurales.

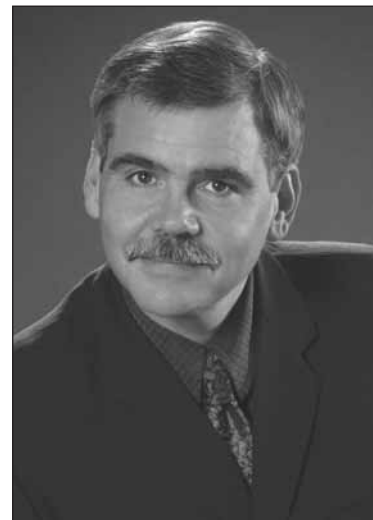
Le Canada jouit déjà d'une solide réputation dans le monde pour la salubrité, la grande qualité et le caractère innovateur de ses produits agricoles et alimentaires. Effectivement, en 2003, les consommateurs de plus de 180 pays ont acheté des produits agricoles et alimentaires canadiens pour un montant de plus de 24 milliards de dollars. Au cours du premier semestre de 2004, les exportations agroalimentaires ont augmenté de plus de 12 p. 100 par rapport au premier semestre de 2003.

Cependant, l'année a comporté plus d'un défi. Les deux cas confirmés d'ESB en Amérique du Nord en mai et en décembre 2003 ont menacé la survie économique des éleveurs de bétail. En outre, à cause de la sécheresse survenue dans les Prairies et des faibles prix des produits dans certains secteurs, les revenus des exploitations agricoles canadiennes sont parmi les plus bas jamais enregistrés. Puis, au début de 2004, le secteur canadien de la volaille a été frappé par un foyer d'influenza aviaire en Colombie-Britannique.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont réagi à la chute des revenus de 2003 par l'octroi de paiements substantiels totalisant près de 5 milliards de dollars. De plus, en mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé un montant additionnel de 995 millions de dollars pour aider les éleveurs canadiens à se relever à la suite de l'ESB et pour mettre en place des activités de transition.

Notre expérience de l'ESB a démontré la valeur du système de salubrité des aliments et de santé des animaux de calibre mondial que nous avons mis en place. Grâce à ce système, nous avons pu réagir rapidement et efficacement à la crise, insister auprès de tous les intervenants du secteur sur l'importance de la collaboration et obtenir l'aide de nos partenaires internationaux.

La Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du boeuf, qui réunit des hauts fonctionnaires de l'État et des intervenants clés de l'industrie du boeuf, est un exemple classique de notre capacité de collaborer dans les dossiers clés. Cette table ronde s'est avérée une tribune importante qui nous a permis de gérer l'intervention du Canada pendant la crise de l'ESB et a servi de modèle pour une coopération efficace entre les gouvernements et l'industrie.



L'honorable
Andy Mitchell

Mon ministère a contribué à la création de tables rondes sur la chaîne de valeur dirigées par le secteur pour les industries du porc, des oléagineux, des grains céréaliers, des cultures spéciales, des poissons et fruits de mer et de l'horticulture. Les préparatifs vont bon train pour lancer des tables rondes pour les industries des produits laitiers et de la volaille.

Le gouvernement du Canada s'engage à aider les agriculteurs canadiens et leurs familles à tirer leur épingle du jeu dans des circonstances souvent incontrôlables. Pour contribuer à l'établissement de cette capacité, le gouvernement du Canada travaille, depuis les quatre dernières années, avec les provinces, les territoires et l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), la première stratégie nationale à long terme pleinement intégrée à l'intention du secteur. Les provinces et les deux territoires ont signé le CSA et terminé leurs accords de mise en œuvre respectifs.

Grâce à un financement fédéral assuré, il a été possible de mettre en œuvre et de faire progresser le CSA, en 2003-2004. Les agriculteurs canadiens sont en bonne position pour profiter des programmes mis en place dans les secteurs d'activité suivants du CSA :

- établissement d'un nouveau cadre de **gestion des risques de l'entreprise**;
- renforcement de la traçabilité au moyen de systèmes de **salubrité et de qualité des aliments**;
- amélioration de l'accès aux marchés **internationaux**;
- mise en œuvre de plans **environnementaux** à la ferme et d'activités de gestion des terres agricoles rehaussées, tout en améliorant et en protégeant l'approvisionnement en eau;
- mise en valeur de l'**innovation** pour les systèmes de production durable de cultures et de bétail et de systèmes de production fondés sur les connaissances et mise en œuvre des programmes de **renouveau** pour donner aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour gérer la croissance et la compétitivité de leurs entreprises.

Nous continuerons d'œuvrer avec les représentants de tous les ordres de gouvernement et l'industrie dans le cadre de notre stratégie agricole nationale afin d'aider le secteur à relever les défis à court et à long termes, à tirer parti de sa compétitivité et à saisir les nouveaux débouchés sur le marché mondial.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la coordination des affaires rurales,



L'honorable Andy Mitchell

Déclaration de la haute direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2003-2004.

Le rapport a été préparé selon les principes de présentation et les exigences énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement* de 2003-2004, et constitue, à ma connaissance, un tableau complet, pondéré et véridique du rendement de notre organisme au cours de l'exercice 2003-2004.

Le sous-ministre
Agriculture et Agroalimentaire Canada,



Leonard J. Edwards



Leonard J. Edwards



Revue de l'année

PARTIE II

Introduction

Agriculture et agroalimentaire : moteur de notre économie

Le secteur agricole et agroalimentaire continue d'être un élément clé de l'économie du Canada puisqu'il emploie un Canadien sur huit et compte pour 8,2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). Même si l'agriculture primaire est la fondation de l'industrie, le secteur s'étend bien au-delà de la production agricole. La transformation et la distribution font partie intégrante du secteur. En tout, le secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons emploie 300 000 Canadiens, ce qui en fait la deuxième industrie manufacturière en importance au Canada. En fait, dans six provinces sur dix, elle représente la plus grande industrie manufacturière.

Baisse des revenus agricoles

Même dans une industrie où l'on doit habituellement faire face à des risques importants, l'exercice 2003-2004 était l'un des plus problématiques des dernières décennies. Les contrecoups des pressions, qu'elles soient nouvelles ou traditionnelles, ont entraîné une baisse des revenus agricoles. En mai 2004, Statistique Canada a publié des chiffres qui confirmaient la dure année que venaient de passer les agriculteurs. Le revenu monétaire net a baissé de 43,3 p. 100 en 2003, pour s'établir à 4,2 milliards de dollars – à son plus bas depuis 1977. Toutefois, il est encore plus important de souligner qu'au delà de ces chiffres se trouvent des personnes qui doivent subvenir aux besoins de leur famille et participer à la croissance et à la durabilité de leur collectivité.


Réactions d'AAC

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a réagi aux pressions survenues en 2003-2004 en se servant de mécanismes en place, de même que de nouvelles ressources. Les mesures immédiates mises en place faisaient déjà grandement partie de la vision à long terme du Ministère et de la stratégie nationale à l'intention du secteur, énoncée dans le *Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)*, première politique intégrée sur l'agriculture au Canada. En fait, AAC était bien positionné pour réagir à la baisse de 2003-2004, car le CSA était déjà en place.

Contexte opérationnel

Les facteurs qui expliquent une année difficile

Les prix faibles des marchandises, la sécheresse continue dans les Prairies et la valeur plus élevée du dollar canadien sont tous des facteurs qui expliquent l'année très difficile que vient de passer le secteur agricole et agroalimentaire. La découverte d'une vache atteinte d'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) dans le nord de l'Alberta en mai 2003 et la fermeture des marchés d'exportation importants du boeuf canadien qui en a résulté ont également joué un immense rôle dans la baisse de revenu.

Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en ligne à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements et faits saillants. Ils sont indiqués par l'icône suivant :  .

L'industrie avicole, dont la valeur s'élève à plus de 200 millions de dollars en exportations, a également fait face à de nouvelles pressions en 2003-2004. À la fin de février 2004, on a confirmé des cas de grippe aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique. Deux semaines plus tard, on a constaté une forme plus grave de la maladie. Plus de 40 pays ont imposé un embargo partiel ou total sur divers produits avicoles. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique, les travailleurs agricoles et les transformateurs, de même que leur famille et leur collectivité, ont senti les répercussions économiques.

Notre réaction stratégique

Réaction aux pressions immédiates

À la suite de la découverte de l'EBS au Canada en mai 2003, le gouvernement canadien a pris des mesures immédiates pour protéger la santé des humains et des animaux, négocier un accès renouvelé aux marchés d'exportation pour les ruminants vivants et les produits dérivés de ruminants et régler les problèmes qui découlent des pressions particulières à l'industrie qu'a entraînées la perte de l'accès aux marchés d'exportation.

En réponse à la découverte de l'ESB, plus de 40 pays, y compris les États-Unis, ont fermé leurs frontières à l'exportation de ruminants vivants et aux produits dérivés de ruminants du Canada. En réaction, les gouvernements, qui ont étroitement collaboré avec l'industrie, ont versé plus de 1,7 milliard de dollars pour des mesures ciblées qui aideront à maintenir l'infrastructure actuelle de l'industrie jusqu'à ce qu'un plus grand accès aux marchés d'exportation soit mis en place. Ces programmes comprennent le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, le Programme relatif aux animaux de réforme et le Programme d'aide transitoire à l'industrie. De plus, on a modifié et amélioré le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour qu'il soit plus réceptif aux besoins des producteurs.

Le gouvernement du Canada, qui a collaboré avec des partenaires provinciaux et industriels, a également agi de façon décisive pour limiter les répercussions à court terme de la grippe aviaire et pour garantir la viabilité à long terme des producteurs et transformateurs de poulets. Le gouvernement a pris la décision difficile d'abattre de nombreuses volailles dans la grande région de la vallée du Fraser jusqu'à ce que la crise se résorbe. Le gouvernement a indemnisé les propriétaires, dont la volaille a été détruite, d'après la valeur marchande de leurs poulets. Les travailleurs mis à pied ont eu accès aux programmes fédéraux de partage d'emplois, et le gouvernement a rapidement autorisé des importations supplémentaires, en coopération avec les provinces et l'industrie, pour répondre à la pénurie de produits avicoles là où les produits locaux n'étaient plus disponibles.

À la suite de ces mesures de soutien, les dépenses réelles globales d'AAC pour 2003-2004 en ce qui concerne le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire » étaient le double de ce que le Ministère avait prévu dépenser pour ce résultat. On a obtenu l'autorisation de dépenser les fonds demandés dans le cadre des programmes d'AAC en place de même que de nouvelles activités qui aideront l'industrie à mettre en place le nouveau programme de gestion des risques opérationnels, tout en s'occupant de problèmes graves liés au flux de trésorerie des producteurs.

Suivre la vision à long terme - Le Cadre stratégique pour l'agriculture

Tout en réagissant aux pressions immédiates, apparues à la suite de l'ESB et de la grippe aviaire, AAC a continué d'appliquer sa stratégie et sa vision d'un secteur vivant et concurrentiel grâce à la mise en application du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Le CSA, première stratégie nationale à long terme pleinement intégrée du secteur agricole et agroalimentaire, est une initiative fédérale-provinciale-territoriale de 5,2 milliards de dollars qui fait en sorte que les agriculteurs ont la capacité et la souplesse nécessaires à l'économie du savoir. Maintenant dans sa deuxième année, le CSA, qui a encore cinq ans de financement assuré, cible cinq priorités clés : gestion des risques de l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, environnement, innovation et renouveau, et questions internationales.

Ces piliers du CSA sont le reflet des cinq priorités du Ministère (gestion des risques de l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, environnement, innovation et renouveau, et questions internationales) et des initiatives et programmes correspondants qui produisent des résultats pour les Canadiens. Grâce à ses cinq priorités, le Ministère continue de rechercher ses trois résultats stratégiques : sécurité du système alimentaire, santé de l'environnement et innovations propices à la croissance.

Les producteurs et les transformateurs d'aliments doivent composer avec un consommateur de plus en plus informé et exigeant qui s'attend à obtenir, à un degré sans précédent, de la salubrité, de la qualité, de la variété et des éléments nutritifs. Le consommateur d'aujourd'hui s'intéresse également à la façon dont on cultive les produits agricoles, surtout en ce qui concerne les répercussions des pratiques agricoles sur l'environnement. Puisque de nombreux pays peuvent cultiver des produits à un bien plus faible coût, nos agriculteurs et transformateurs doivent être les chefs de file en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments, l'innovation et la performance environnementale afin que les produits alimentaires et agricoles du Canada soient les meilleurs et que nous puissions consolider notre position dans les marchés existants et accéder à de nouveaux marchés. Avant, la clé consistait à augmenter la production; à l'avenir, les clés seront la production à valeur ajoutée et la transformation qui tiennent compte de l'environnement. Le CSA est la réponse globale du Ministère aux problèmes du secteur agricole et agroalimentaire à long terme.

En conséquence, il était important pour AAC de mettre constamment l'accent sur le CSA en raison des nouvelles pressions auxquelles a dû faire face le secteur en 2003-2004. Avant la fin de l'exercice, les dix provinces et les deux territoires avaient signé les ententes de mise en œuvre du CSA. Les ententes soulignent la façon dont les programmes fonctionneront et dont les fonds seront alloués par les ordres de gouvernement; elles servent également de fondement en ce qui concerne la coopération intergouvernementale coordonnée pour les années à venir dans un domaine de compétence partagée. Grâce à ses résultats stratégiques, AAC continue d'être à la hauteur des objectifs et des priorités du CSA.

À la page suivante, le Cadre stratégique du Ministère représente graphiquement l'approche et le modèle logique intégrés axés sur un ministère qu'AAC utilise pour être à la hauteur de la vision et des résultats stratégiques du Ministère.

Grâce à ses résultats stratégiques, AAC continue d'être à la hauteur des objectifs et des priorités du CSA.

Cadre stratégique d'AAC

MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POSSIBLE POUR TOUS LES CANADIENS

Mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit de l'information, fait de la recherche, offre des technologies et met en place des politiques et des programmes qui permettront d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.

Vision

Un secteur agricole et agroalimentaire innovateur et concurrentiel dont les membres travaillent à l'unisson pour faire du Canada le chef de file mondial de la production et de la commercialisation d'aliments et d'autres produits et services agricoles qui répondent aux besoins des consommateurs du monde, dans le respect de l'environnement, et assurent la meilleure qualité de vie possible aux Canadiens.

Résultats stratégiques d'AAC

Sécurité du système alimentaire

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Santé de l'environnement

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Innovations propices à la croissance

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Priorités du Ministère

Gestion des risques de l'entreprise

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.

Salubrité et qualité des aliments

Réduire au minimum les risques et les conséquences des toxi-infections alimentaires sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux besoins des marchés de produits alimentaires ou de les dépasser.

Environnement

Faire que le secteur respecte l'environnement et réalise des progrès dans les domaines suivants : sol, eau, air et biodiversité.

Innovation et renouveau

Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la mise au point de bioproduits et de systèmes de production axés sur le savoir, et élaborer des stratégies qui lui permettront de conquérir des débouchés et de gérer le changement.

Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'échelle internationale.

Les trois tableaux ci-dessous résument les résultats du rendement d’AAC à l’égard des engagements pris dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 du Ministère. Vous trouverez de plus amples détails sur les priorités de chaque résultat stratégique dans la partie III. (Vous trouverez des liens vers la partie III dans chaque tableau.)

Sécurité du système alimentaire – <i>Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d’aliments sains et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.</i>	
Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004	Résultats du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un nouveau cadre de programme en ce qui concerne la gestion des risques de l’entreprise [Lien vers la Partie III, page 25] 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> On a élaboré le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. On a élaboré un programme d’assurance-production qui couvrira un plus grand éventail de produits agricoles. On a élaboré et lancé le partenariat de gestion des risques avec le secteur privé. Dans un effort d’amélioration constante du programme de GRE, on discute continuellement avec les provinces et l’industrie pour adapter davantage les programmes aux besoins des producteurs. Nous apportons particulièrement des améliorations au nouveau programme PCSRA pour régler les questions suivants : protection accrue, dépôts des producteurs abordables, paiements rapides.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les systèmes de salubrité des aliments et en reconnaître la qualité [Lien vers la Partie III, page 27] 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> On a mis en place un programme de 62 millions de dollars pour augmenter la salubrité, la qualité et la traçabilité des aliments. On a versé 80 millions de dollars en vertu du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) pour aider les agriculteurs à mettre en place des systèmes de salubrité des aliments dans leur exploitation.
<ul style="list-style-type: none"> Aider l’industrie à établir et à appliquer des systèmes de salubrité des aliments (HACCP) (analyse des risques et maîtrise des points critiques) ou de nature analogue autant à la ferme qu’en aval de la ferme. 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> On a versé 92 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les mesures d’identification, de suivi et de retraçage et accroître la surveillance liée à l’ESB.
<ul style="list-style-type: none"> Faire reconnaître une image de marque du secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire au Canada [Lien vers la Partie III, page 29] 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> On a mis en place une équipe de l’image de marque et effectué des sondages à grande échelle fondés sur le comportement auprès d’acheteurs et de consommateurs de marchés clés. On a mis en place sept tables rondes sur la chaîne de valeur menées par l’industrie pour rassembler des chefs de file clés de l’industrie – producteurs, transformateurs et autres – et pour créer une compréhension commune de la concurrence et un consensus sur la façon de collaborer pour améliorer la concurrence. On a fourni du financement à coût partagé en vertu du Programme international du Canada pour l’agriculture et l’alimentation (PICAA) à des groupes industriels pour les aider à améliorer l’accès aux marchés.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l’accès aux marchés [Lien vers la Partie III, page 29] 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> En étroite collaboration avec des intervenants agroalimentaires canadiens et des provinces, on a fait progresser de façon active les objectifs canadiens dans les négociations sur l’agriculture de l’OMC, au moyen de séances de négociations sur l’agriculture avec l’OMC et de réunions ministérielles. On a participé à des négociations sur l’Accord de libre-échange avec quatre pays d’Amérique centrale et sur la Zone de libre-échange des Amériques. On a réussi à obtenir un soutien international en ce qui concerne les objectifs canadiens sur la politique commerciale.

Suite de la page 13

<ul style="list-style-type: none"> Aplanir les obstacles techniques [Lien vers la partie III, page 31] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a réussi à reporter la décision sur la ratification du Protocole sur la biosécurité jusqu'à la prochaine réunion des parties (RP1) afin d'obtenir des renseignements clairs sur plusieurs préoccupations soulevées par le secteur. On a effectué de façon active un éventail de consultations multilatérales et bilatérales avec des partenaires commerciaux importants en vue de la RP1 et à laquelle on a participé activement. On a élaboré un accord trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur l'expédition de produits d'organismes vivants modifiés (OVM) pour faciliter le libre-accès au marché mexicain. On s'est activement engagé à travailler en collaboration avec des organismes clés d'établissement des normes ainsi qu'avec divers comités liés à l'OMC et à la technique. 												
Avantages pour les Canadiens													
<ul style="list-style-type: none"> Meilleurs outils pour les producteurs afin qu'ils puissent gérer les risques inhérents à leur entreprise Amélioration des systèmes de salubrité et de qualité des aliments Nouveaux ou plus grands marchés 													
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Millions de dollars</td> <td style="text-align: center;">Équivalents temps plein</td> <td style="text-align: center;">Millions de dollars</td> <td style="text-align: center;">Équivalents temps plein</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 016,6</td> <td style="text-align: center;">1 335</td> <td style="text-align: center;">4 088,0¹</td> <td style="text-align: center;">1 482</td> </tr> </table>		Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)		Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein	2 016,6	1 335	4 088,0 ¹	1 482
Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)											
Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein										
2 016,6	1 335	4 088,0 ¹	1 482										
<p>1 Les dépenses réelles de 2003-2004 en ce qui concerne le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire » dépassaient les estimations contenues dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de deux milliards de dollars en raison de répercussions imprévues (comme l'ESB). On a reçu l'approbation du financement supplémentaire, qui a été dépensé en vertu des programmes comme le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) – 928 millions de dollars; ESB – 403 millions de dollars; le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) – 65 millions de dollars et les demandes supplémentaires en vertu du PCSRA – environ 770 millions de dollars.</p>													

Santé de l'environnement – *Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain*

Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004	Résultats du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une approche globale de la gestion environnementale par l'adoption de plans environnementaux à la ferme [Lien vers la Partie III, page 33] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a intégré des plans environnementaux à la ferme dans les ententes de mise en oeuvre du CSA partout au Canada. On s'est engagé à verser 293 millions de dollars pour élaborer une planification environnementale à la ferme et mettre en place de bonnes pratiques de gestion.
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la gestion des terres agricoles [Lien vers la Partie III, page 34] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a lancé le Programme de couverture végétale du Canada, qui s'étalera sur cinq ans au coût de 100 millions de dollars, pour tenter de mieux gérer les terres marginales.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et protéger les approvisionnements en eau [Lien vers la Partie III, page 35] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a élaboré ou amélioré des systèmes et des techniques en ce qui concerne la santé des écosystèmes de l'eau et du sol en réduisant l'utilisation de pesticides dans l'environnement.

Suite de la page 14

<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une meilleure compréhension des impacts de l'agriculture sur l'environnement [Lien vers la Partie III, page 36] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a mis de l'avant nos engagements en matière d'environnement lorsqu'on a déposé la Stratégie de développement durable (SDD) III devant le Parlement. On a conservé un ensemble de sites de recherche à long terme existants et on a continué d'en autoriser l'accès afin de traiter des répercussions de l'agriculture sur l'environnement, de certaines pratiques agricoles sur une production durable et du changement climatique sur le sol et les systèmes de production. 												
<ul style="list-style-type: none"> Continuer l'élaboration de stratégies améliorées sur la lutte antiparasitaire pour les producteurs qui travaillent avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) [Lien vers la Partie III, page 37] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a établi, au moyen de consultations, un cadre sur la réduction du risque lié aux produits et on a rédigé des stratégies nationales en ce qui concerne les pommes de terre, les pommes et les haricots secs. On a mené des recherches à long terme sur la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), notamment des recherches sur des stratégies de contrôle biologique pour lutter contre les insectes et les maladies, les parasites et les mauvaises herbes dans les systèmes de LAI. On a mené 450 essais pratiques pour créer des données qui soutiendront les demandes d'utilisation mineure d'outils de lutte antiparasitaire présentées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et on a donné à l'ARLA les premières demandes à des fins d'examen. 												
Avantages pour les Canadiens													
<ul style="list-style-type: none"> Bonnes méthodes de production écologique Reconnaissance par les marchés de la production alimentaire écologique Environnement encore plus sain pour tous les Canadiens 													
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Millions de dollars</td> <td style="text-align: center;">Équivalents temps plein</td> <td style="text-align: center;">Millions de dollars</td> <td style="text-align: center;">Équivalents temps plein</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">286,9</td> <td style="text-align: center;">1 525</td> <td style="text-align: center;">217,8</td> <td style="text-align: center;">1 780</td> </tr> </table>		Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)		Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein	286,9	1 525	217,8	1 780
Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)											
Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein										
286,9	1 525	217,8	1 780										

Innovations propices à la croissance –

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004	Résultats du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Adopter des innovations et optimiser le rendement des investissements en recherche tout au long de la chaîne de valeurs [Lien vers la Partie III, page 39] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> Les scientifiques d'AAC ont fait état de 487 nouvelles inventions en 2003 (AAC détient 250 brevets, 385 brevets en attente et plus de 380 permis étrangers et canadiens, comme un bioherbicide contre les pissenlits avec Scotts, ce qui met le secteur scientifique d'AAC sur le marché).
<ul style="list-style-type: none"> Saisir les possibilités de valeurs ajoutées dans le secteur des bioproduits et bioprocédés [Lien vers la Partie III, page 41] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a créé des plants de tabac qui produisent de l'interleukine-10 et de l'interleukine-4, de même que de la soie d'araignée. Le Projet canadien de génomique des plantes cultivées détermine la structure et la fonction des gènes clés des plantes cultivées. Les autobus de ville et les tracteurs agricoles polluent moins avec du biodiesel.

Suite de la page 15

<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux exigences croissantes des consommateurs en matière de durabilité environnementale, de salubrité et qualité des aliments et de bien-être des animaux grâce à l'adoption de systèmes de production durables [Lien vers la Partie III, page 42] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a élaboré le Système d'analyse visuel des particules Acurum^{MD}. On a mis en place des marais artificiels pour recueillir et utiliser les eaux de ruissellement. On a créé des techniques pour évaluer le couvert des plantes cultivées afin de réduire l'utilisation d'herbicides pour la culture du colza canola. On a replanté des vergers qui contiennent la nouvelle variété de pommes : <i>Aurora Golden Gala</i>^{MD}. On a commercialisé la bactérie bifidus pour améliorer la santé et la productivité des volailles et pour réduire la présence de salmonelle. On a créé une technique de thermographie infrarouge qui dépiste les veaux malades, une semaine plus rapidement que les méthodes de diagnostic conventionnelles. Les experts en horticulture ont désigné le cultivar de framboise Tulameen comme le meilleur des 35 dernières années.
<ul style="list-style-type: none"> Aider les producteurs à perfectionner les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer le changement et saisir les possibilités [Lien vers la Partie III, page 44] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a rendu possible une consultation avec l'Évaluation de l'exploitation agricole et les Services spécialisés de planification d'entreprise pour les agriculteurs admissibles grâce aux Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) dans la plupart des provinces; on prévoit offrir les services dans les autres provinces en 2004-2005. On a donné aux agriculteurs une aide financière dans le cadre du Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) pour leur permettre d'entreprendre des évaluations de faisabilité professionnelle et d'élaborer des plans d'entreprise pour des entreprises à valeur ajoutée particulières et faciliter la prise de décisions éclairée par les producteurs.
<ul style="list-style-type: none"> Obtenir la reconnaissance dans les marchés clés en ce qui concerne la qualité des produits agricoles et alimentaires canadiens [Lien vers la Partie III, page 47] 	<p>Engagement respecté (et travaux en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> On a obtenu et préservé l'avantage concurrentiel du Canada grâce à l'utilisation d'activités stratégiques d'exploitation des marchés (marchés naissants et prioritaires). On a augmenté l'aide aux marchés pour permettre à l'industrie d'améliorer l'image de marque du Canada et de maximiser les possibilités d'échange, d'investissement et de technologie dans les marchés étrangers. On a offert un financement à coûts partagés dans le cadre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) aux groupes industriels de façon à les aider à renforcer la capacité du secteur de mettre ses produits sur le marché extérieur.
<ul style="list-style-type: none"> Accroître le développement international [Lien vers la Partie III, page 48] 	<p>Engagement respecté</p> <ul style="list-style-type: none"> On a mis en commun notre expertise et notre expérience avec les pays en développement. En Chine, on a commencé à mettre en application un projet, échelonné sur cinq ans et financé par l'ACDI, qui vise à aider le secteur agricole de Chine à s'adapter aux changements du marché. On a accueilli un atelier regroupant des fonctionnaires égyptiens pour mettre en commun nos techniques et notre expérience en ce qui concerne la politique commerciale multilatérale sur l'agriculture. On a organisé une mission en Iran pour déterminer des domaines de coopération technique qui soutiendraient la modernisation du système agricole du gouvernement.
<p>Avantages pour les Canadiens</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité accrue sans compromis pour l'environnement ou la qualité des aliments Nouveaux usages de produits agricoles traditionnels et expansion du marché Augmentation de la compétitivité, des exportations et de la richesse grâce aux nouvelles connaissances et à l'accélération des progrès en sciences et en technologie Croissance de l'emploi, de l'investissement et des possibilités de revenu pour les familles agricoles, les collectivités rurales et l'ensemble des Canadiens 	
<p>Dépenses prévues 2003-2004 (brutes) Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)</p>	
<p>Millions de dollars</p>	<p>Équivalents temps plein</p>
<p>431,0</p>	<p>2 772</p>
<p>Millions de dollars</p>	<p>Équivalents temps plein</p>
<p>425,1</p>	<p>2 908</p>

Gestion des risques de l'entreprise – *Mise en place d'un nouveau cadre de programme*

La gestion des risques de l'entreprise (GRE), l'un des piliers importants du CSA, donne aux producteurs un ensemble détaillé et intégré d'options concernant la gestion des risques. La GRE consiste principalement en deux programmes essentiels, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'assurance-production, qui sont accompagnés de programmes de cautionnement financier, de programmes qui s'adressent particulièrement aux provinces et du Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PPSPGR). Les programmes de la GRE favorisent tous de façon proactive la gestion des risques de l'entreprise et aident à limiter les risques liés à l'entreprise, entraînant ainsi une rentabilité accrue et un moins grand nombre de demandes de financement ponctuel.

Stabilisation intégrée et protection en cas de catastrophe

L'un des éléments importants du programme de gestion des risques du CSA est le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), lancé en décembre 2003. Le PCSRA remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et comprend, dans un seul programme, les éléments de stabilisation et de protection en cas de catastrophe.

Salubrité et qualité des aliments – *Amélioration des systèmes de salubrité et de qualité des aliments*

Amélioration des systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité

En collaboration avec ses partenaires, AAC soutient la création de systèmes intégrés et nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments pour améliorer et renforcer le continuum alimentaire du Canada. Le renforcement de ces systèmes soutiendra le Canada et le fera progresser jusqu'à ce qu'il devienne le chef de file mondial en ce qui concerne la production, la transformation et la distribution de produits agricoles et agroalimentaires sûrs et de très grande qualité. Pour prouver son engagement, le gouvernement du Canada a annoncé, en 2003-2004, ses activités (protocole d'entente avec les autres ministères et organismes gouvernementaux – Santé Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments et Commission canadienne des grains) et ses programmes (Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments) qui amélioreront les systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments.

Solidifier la confiance des consommateurs – Atténuation des risques

Pour augmenter la confiance des Canadiens envers les produits dérivés du boeuf, le gouvernement du Canada a annoncé en janvier 2004 la mise en place de mesures en ce qui concerne l'identification, le suivi et le retraçage et a amélioré la surveillance et le contrôle de l'ESB – investissements qui totalisent 92,1 millions de dollars sur cinq ans.

Les programmes de la GRE favorisent tous de façon proactive la gestion des risques de l'entreprise et aident à limiter les risques liés à l'entreprise, entraînant ainsi une rentabilité accrue et un moins grand nombre de demandes de financement ponctuel.

Questions internationales – *Reconnaissance de nos produits et amélioration de l'accès aux marchés*


Uniformiser les règles du jeu et défendre les intérêts des Canadiens

Le Canada a grandement intérêt à renforcer les règles internationales qui régissent le commerce agricole, à éliminer les subventions faussant les échanges et à améliorer les possibilités d'accès aux marchés. Ces initiatives sont importantes puisque les exportations représentent la moitié des produits que les agriculteurs cultivent et récoltent, ce qui fait du Canada le quatrième exportateur de produits agricoles au monde.

AAC collabore avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour améliorer et protéger l'accès au marché et uniformiser les règles du jeu des marchés internationaux en ce qui concerne les produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Production écologique – Action concertée grâce à la planification environnementale à la ferme

Faire du Canada le chef de file mondial de la production écologique servira à l'expansion des perspectives de marché. C'est le principal avantage de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et de la conservation de la biodiversité. À long terme, il est critique de gérer l'environnement afin de créer une industrie durable et de protéger la rentabilité.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, la durabilité de l'industrie est une façon de produire et de transformer des produits agricoles qui peut être appliquée à long terme et de façon à soutenir ou à améliorer la très grande qualité de vie que nous possédons au Canada aujourd'hui. En février 2004, AAC a déposé sa troisième stratégie de développement durable devant le Parlement; il entreprend ainsi une nouvelle approche .

Le CSA, qui comporte des éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, forme la stratégie de développement durable du Ministère. En vertu de la priorité écologique du CSA, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent une aide technique et financière aux producteurs sur une période de quatre ans pour mettre en place des plans environnementaux à la ferme partout au Canada.


Protéger les terres écologiquement sensibles grâce à une meilleure gestion des terres agricoles

Couverture végétale du Canada

En ce qui concerne certaines terres écologiquement fragiles consacrées aux cultures annuelles, la meilleure option écologique est de les convertir en couverture végétale permanente. Le Programme de couverture végétale du Canada apporte aux demandeurs admissibles des conseils techniques et des incitatifs financiers pour transformer les terres écologiquement sensibles en couverture végétale permanente.

Le CSA, qui comporte des éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, forme la stratégie de développement durable du Ministère.

Saisir les occasions de valeur ajoutée

Chaque année, de plus en plus d'agriculteurs canadiens pensent lancer ou exploiter une entreprise à valeur ajoutée. Peu importe l'entreprise – production agricole, transformation d'aliments ou toute autre nouvelle entreprise – de nombreux agriculteurs n'ont pas les ressources nécessaires pour entreprendre les démarches de création d'entreprise. Le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA)  fournit aux agriculteurs une aide financière pour retenir les services de professionnels de planification d'entreprise qui pourront entreprendre des évaluations de faisabilité professionnelle et élaborer des plans d'entreprise pour les entreprises à valeur ajoutée désignées. Le PEEVA a été lancé dans la plupart des provinces en 2003-2004 et sera un jour accessible partout au pays.

Aller de l'avant en science – *Programmes scientifiques nationaux*

Les nouvelles technologies couvrent chaque aspect des systèmes de production alimentaire et non alimentaire, changeant la façon dont les Canadiens produisent, transforment, conservent, transportent, distribuent et même achètent leurs aliments. Les Canadiens auront de plus en plus l'occasion d'utiliser les produits agricoles de façon à aider la société – il suffit de penser aux nutraceutiques, aux bioproduits et aux médicaments pharmaceutiques. Dans un monde qui évolue rapidement, le savoir est la clé pour demeurer à l'avant-garde. À AAC, les recherches innovatrices soutiennent tous les efforts déployés pour mettre en place le CSA puisqu'elles aident les producteurs et les transformateurs canadiens à s'adapter aux changements des consommateurs en ce qui concerne leurs préférences, leurs exigences et leurs attentes.

Connaissances et compétences nécessaires pour gérer le changement – *Aider les agriculteurs à obtenir des conseils judicieux sur l'entreprise*

Même si l'innovation joue un rôle important dans la création d'aliments et d'autres produits et services agricoles qui ont un potentiel de marché, les producteurs doivent faire face à des problèmes de gestion qui évoluent constamment et saisir les occasions qui se présentent. L'élément du renouveau du CSA entre ici en jeu pour fournir aux producteurs des outils pour gérer la croissance de leurs entreprises et la compétitivité. Par exemple, grâce aux Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC), les agriculteurs admissibles peuvent obtenir une consultation de départ, une évaluation de leur ferme et un plan d'action. Les SCEAC aident également les agriculteurs à payer la préparation de plans d'entreprise spécialisés et détaillés grâce à ses Services spécialisés de planification d'entreprise.

À AAC, les recherches innovatrices soutiennent tous les efforts déployés pour mettre en place le CSA en aidant les producteurs et les transformateurs canadiens à s'adapter aux changements des consommateurs en ce qui concerne leurs préférences, leurs exigences et leurs attentes.

Notre cadre de gestion – Prendre des mesures en vue de résultats

Système de gouvernance en évolution – Fonction de contrôleur moderne

Au moyen d'une planification intégrée, d'un accès accru aux renseignements financiers ou non, à la modernisation des ressources humaines et à la mise en place d'une gestion intégrée des risques, AAC a continué de mettre de l'avant les principes de la fonction de contrôleur moderne en 2003-2004.

Un système de gouvernance efficace est essentiel pour produire des résultats. Au cours des dernières années, le système de gouvernance d'AAC a évolué et s'est modernisé conformément à l'intérêt du gouvernement du Canada en ce qui concerne la fonction de contrôleur moderne et la gestion fondée sur les résultats. Ces changements se sont poursuivis en 2003-2004. AAC possède maintenant un organisme axé sur le travail d'équipe qui met particulièrement l'accent sur la collaboration horizontale pour atteindre les priorités du CSA. Une chaîne de résultats lie les trois résultats stratégiques du Ministère aux priorités du CSA, qui correspondent à leur tour aux ressources ministérielles – ressources humaines, ressources financières et biens. De cette façon, toutes les ressources et activités sont liées aux résultats escomptés, et des indicateurs de rendement permettent le suivi des progrès. Le système de gouvernance correspond ainsi à l'atteinte des résultats stratégiques d'AAC et aux priorités du CSA. Au moyen d'une planification intégrée, d'un accès accru aux renseignements financiers ou non, de la modernisation des ressources humaines et de la mise en place d'une gestion intégrée des risques, AAC a continué de mettre de l'avant les principes de la fonction de contrôleur moderne en 2003-2004.

Amélioration de la gestion des ressources grâce à la planification intégrée

AAC possède un processus de planification intégrée dans lequel chaque partie du Ministère examine son travail et ses priorités pour l'année suivante. Pour 2003-2004, on a classé tout le travail du Ministère selon les projets, et chaque projet était assigné à une équipe qui devait atteindre des extrants particuliers. Le comité exécutif du Ministère a ensuite approuvé la planification par un exercice annuel d'établissement des priorités et d'allocations budgétaires. On met actuellement en place un processus parallèle de présentation de rapport à l'intérieur de chaque équipe et dans l'ensemble du Ministère pour améliorer la rédaction de rapports sur les résultats qui serviront un jour de référence dans le cadre des rapports ministériels sur le rendement.

Accroître l'aide à la décision

En 2003-2004, AAC a continué d'améliorer ses mécanismes d'aide à la décision. L'aide à la décision concerne un accès accru à l'information pour aider la gestion à gérer la prise de décisions à tous les paliers. Pour améliorer l'accès à l'information, AAC établit actuellement un système de gestion d'information pleinement intégré pour le soutien des décisions. À AAC, ce soutien consiste à faire correspondre et à coordonner les éléments clés du Ministère pour exécuter le CSA et générer des données et des renseignements intégrés sur des ressources et des résultats. Grâce au traitement plus rapide des

renseignements, tous les paliers de gestion seront en mesure de planifier, de surveiller, de modifier, de rédiger des rapports et de rendre des décisions puisqu'ils auront obtenu des renseignements opportuns et pertinents. Enfin, il y aura une transparence accrue dans le travail et les coûts nécessaires du Ministère.

En 2003-2004, le Ministère a réalisé des progrès en ce qui concerne la mise à jour des données existantes, de même que pour les processus organisationnels qui génèrent des données, afin d'assurer l'exactitude des renseignements. Il a également pris plusieurs mesures pour avoir une compréhension détaillée des exigences en matière de renseignements des gestionnaires, pour régler les problèmes d'intégrité des données et pour diffuser des données de façon pratique. À la suite de ces améliorations, AAC est davantage en mesure d'intégrer des renseignements à la prise de décisions et de surveiller les projets pour ensuite rédiger des rapports.

Modernisation des ressources humaines – *Cadre axé sur la personne*

Tout le travail d'AAC repose sur les personnes. La stratégie en matière de ressources humaines d'AAC se fonde sur les forces de l'organisme axées sur l'équipe et la collaboration du Ministère. Lancé en 2003-2004, le Cadre axé sur la personne a rassemblé plusieurs initiatives dans une approche systématique et intégrée afin que les efforts et les talents de chaque personne qui travaille à AAC servent à atteindre les objectifs du Ministère. Le cadre définit les outils, mécanismes, politiques et processus nécessaires à AAC pour mettre à profit les capacités des employés et pour atteindre les objectifs.

Gestion des risques intégrée

La gestion des risques intégrée est un processus continu, proactif et systématique qui sert à comprendre, à gérer et à communiquer les risques à l'échelle d'un organisme. À la suite d'un examen détaillé des pratiques et des principes axés sur la gestion des risques, AAC a mis en place en 2003-2004 un nouveau processus en quatre étapes sur la gestion des risques intégrée. Chaque employé du Ministère comprend et utilise ce processus pour déterminer, évaluer, gérer et surveiller les risques. Intégré aux procédures opérationnelles en place et incorporé au cycle de planification d'AAC, le processus permet au Ministère de saisir les risques que l'on trouve à trois niveaux horizontaux dans toutes les activités d'AAC pour ensuite gérer ces risques à partir du bon niveau.

Cadre de responsabilisation de gestion

En 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a publié le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Ce cadre rassemble les principaux éléments contenus dans les initiatives de gestion moderne, comme la fonction de contrôleur moderne, la modernisation des ressources humaines, l'amélioration du service et Gouvernement en direct (GD), en un ensemble de dix attentes en matière de gestion destinés aux administrateurs généraux et à tous les gestionnaires de la fonction publique. Les dix attentes du CRG sont les suivantes : valeurs de la

fonction publique, gouvernance et orientation stratégiques, politiques et programmes, personnes, services axés sur les citoyens, gestion des risques, gérance, responsabilisation, résultats et rendement, et apprentissage, innovation et gestion du changement.

À la suite de la modernisation de son cadre de gestion fondé sur les résultats, AAC continue d'offrir un rendement bien au-delà des attentes du CRG. Les fonctionnaires poursuivent un dialogue continu avec les fonctionnaires du SCT, tandis que le CRG continue d'évoluer en tant qu'outil qui sert à mesurer le rendement en gestion de la fonction publique.

Rapports produits par les comités parlementaires et le vérificateur général [\[Lien vers l'annexe III, page 103\]](#)

Des membres des comités parlementaires et des responsables du Bureau du vérificateur général ont formulé plusieurs recommandations concernant le travail à AAC en 2003-2004. L'annexe III comprend un résumé de ces recommandations et réactions du gouvernement. L'annexe comprend également des liens vers des évaluations et des examens internes menés par le Ministère en ce qui a trait à l'exercice 2003-2004.

Conclusion

L'exercice 2003-2004 a posé de graves problèmes pour les agriculteurs canadiens et les familles d'agriculteurs. Les revenus agricoles ont diminué en raison de pressions comme l'ESB et la grippe aviaire. Le gouvernement du Canada a réagi rapidement. Grâce à divers programmes, le gouvernement, avec l'aide d'AAC, a mis en place des mesures pour aider le secteur à gérer de graves problèmes de flux de trésorerie. AAC continue de travailler avec l'industrie pour s'assurer que ces programmes répondent aux besoins du secteur.

Tout en réagissant rapidement aux pressions immédiates, AAC a continué, en 2003-2004, de garder à l'esprit les objectifs à long terme du CSA au moyen de ses trois résultats stratégiques. Le CSA est toujours la politique agricole nationale du Canada – élément fondamental d'une croissance durable à long terme dans le secteur.

Réalisations liées au rendement

Introduction

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire : l'une des pierres angulaires de l'économie et de la société canadiennes

Le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire contribue de manière notable à l'économie et à la société canadiennes, ainsi qu'à la qualité et au mode de vie de tous les Canadiens. Le secteur soutient les économies et les collectivités locales et les renforce. Il nous solidarise en tant que citoyens, nous rendant confiants dans ses normes élevées de salubrité et de qualité des produits, ainsi que fiers de ceux-ci. La réputation et l'image du Canada dans le monde s'améliorent grâce au partage d'expertise avec les pays en développement et le rôle que joue notre pays dans les efforts déployés pour soulager la famine.

Malgré les hauts et les bas de l'existence, l'exploitation agricole familiale est demeurée le fer de lance de notre secteur agricole et agroalimentaire. En fait, la grande majorité des exploitations agricoles canadiennes qu'on estime à 250 000 sont familiales. Toutefois, à l'ère d'une concentration croissante de notre système agroalimentaire, de la mondialisation des marchés, des progrès rapides des technologies et du renforcement de la concurrence livrée pour obtenir une partie du budget des consommateurs, la capacité de nos agriculteurs de s'adapter avec succès au changement est sollicitée plus que jamais.

Dévoilement de l'engagement gouvernemental à l'égard du secteur

Dans le cadre du discours du Trône de février 2004, le gouvernement du Canada s'est réengagé à renforcer l'économie agricole. Compte tenu de la portée et de l'ampleur des défis que doit relever le secteur, cet engagement rassurant arrive à point nommé. Plus précisément, le gouvernement s'est engagé à :

- prendre les mesures requises pour protéger l'accès aux marchés internationaux;
- s'assurer que les agriculteurs ne sont pas les seuls à assumer les conséquences d'événements indépendants de leur volonté;
- favoriser l'avancement du secteur sur le plan technologique pour assurer une compétitivité optimale des agriculteurs canadiens et une salubrité sans faille des aliments canadiens.

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments sains et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Ces engagements complètent les initiatives en cours du Ministère qui visent à rendre le secteur plus dynamique, compétitif, rentable, fiable et respectable, tant sur les plans du mode de vie que des moyens de subsistance. Les efforts déployés par AAC en 2003-2004, soulignés ci-dessous, ont mis l'accent sur les trois résultats stratégiques clés du Ministère :

- sécurité du système alimentaire;
- salubrité de l'environnement;
- innovations propices à la croissance.

Sécurité du système alimentaire

Introduction : Une année où les défis ont été nombreux et les progrès, continus

L'exercice financier 2003-2004 a réservé de nombreux défis au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les conditions climatiques irrégulières, les faibles prix des produits, la concurrence sur les marchés intérieurs et internationaux et les obstacles techniques limitant l'accès aux marchés mondiaux ont continué de mettre à l'épreuve la capacité bien connue du secteur de remonter la pente après une période difficile. Tout en réglant ces problèmes immédiats, AAC a continué de faire progresser la vision à long terme du secteur par l'entremise du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Mesures mises en place pour régler les problèmes immédiats de sécurité du système alimentaire

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

À la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada en mai 2003, le gouvernement canadien s'est empressé de prendre des mesures pour protéger la santé humaine et la santé des animaux. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a immédiatement lancé une enquête épidémiologique visant à retracer la source de l'infection et à déterminer les risques posés pour les consommateurs de boeuf canadiens. Près de 2 700 animaux s'étant trouvés à proximité de l'animal infecté ont été localisés et euthanasiés et près de 2 000 de ces animaux ont subi des analyses de dépistage de l'ESB qui se sont toutes révélées négatives.

L'équipe d'experts internationaux de l'ESB invitée à évaluer l'enquête initiale a félicité le gouvernement du Canada pour sa minutie et sa transparence. L'équipe a en outre fait plusieurs recommandations de mesures ultérieures pour protéger la santé humaine et la santé animale.

En juillet 2003, le Canada a donné suite à la première recommandation de l'équipe, à savoir le retrait des matières à risques spécifiées (MRS), c'est-à-dire les tissus des animaux infectés susceptibles de contenir le prion de l'ESB, de l'approvisionnement alimentaire destiné aux humains. Cette mesure est largement reconnue comme étant le moyen le plus efficace d'empêcher les

humains d'être exposés à l'ESB. Le Canada a par la suite annoncé qu'il prévoyait mettre en œuvre les trois autres recommandations clés de l'équipe, à savoir l'augmentation du nombre d'analyses dans le cadre de la surveillance de l'ESB, l'amélioration des systèmes d'identification du bétail et le retrait des MRS de tous les aliments destinés aux animaux.

L'engagement pris par le Canada de protéger la santé humaine et la santé animale a joué un rôle essentiel dans le maintien de la confiance des consommateurs au pays. La consommation de boeuf a augmenté de 5 p. 100 en 2003 au Canada, ce qui contraste grandement avec ce qu'on a constaté dans d'autres pays où la confiance des consommateurs a subi un tort irréparable suite à la confirmation d'un premier cas d'ESB.

Influenza aviaire

L'ESB n'a pas été le seul nouveau problème sérieux que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire a dû affronter en 2003-2004. En février 2004, l'ACIA a confirmé la présence de l'influenza aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique. En mars 2004, l'Agence a constaté la présence d'une forme hautement pathogène de la maladie. À la suite de cette découverte, toutes les installations, soit 42 installations commerciales et 11 installations artisanales, dans lesquelles la souche hautement pathogène d'influenza aviaire a été détectée et toutes celles se trouvant dans le périmètre de trois kilomètres les entourant, ont été dépeuplées. Le gouvernement du Canada a indemnisé les agriculteurs dont les volailles ont dû être abattues. Les travailleurs mis à pied ont eu accès à des programmes fédéraux de partage de travail. Entre-temps, le gouvernement, de concert avec les provinces et le secteur, a obtenu l'accès à des importations supplémentaires grâce à une autorisation « accélérée » afin de pouvoir répondre aux besoins des transformateurs de la Colombie-Britannique et des marchés.

Progression de la vision à long terme du CSA

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Mise en place d'un nouveau cadre de programme


Il est essentiel, pour soutenir et développer une entreprise, notamment une exploitation agricole, de trouver des façons d'accroître le rendement. Effectivement, la rentabilité, définie comme étant un revenu stable et croissant, fournit l'un des indicateurs qui permet de connaître la viabilité réelle d'une entreprise agricole.

La GRE, qui est l'un des piliers du CSA, offre aux producteurs des options plus exhaustives leur permettant de gérer activement les risques, ce qui entraîne une plus grande rentabilité et une meilleure compétitivité et leur permet de s'éloigner de la gestion de crise à court terme pour acquérir une stabilité à long terme. La priorité accordée à la GRE représente une protection complète en matière de gestion des risques et encourage les producteurs à prendre des mesures proactives pour atténuer les risques de leur entreprise.

La principale réalisation demeure la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).

Comme l'agriculture comporte un aspect commercial, les programmes de GRE permettent de réagir aux baisses de revenu de manière à atténuer leurs impacts et à aider les agriculteurs à se rétablir à la suite des problèmes qu'ils peuvent éprouver de temps à autre. En 2003-2004, le gouvernement du Canada a versé une aide de près de 4 milliards de dollars aux producteurs, dans le cadre de divers programmes, notamment une aide de transition et une aide à la suite de la crise de l'ESB. L'État a en outre versé des avances et accordé des garanties de prêt donnant aux producteurs l'accès à des prêts de plus de 1,7 milliard de dollars.

C'est en 2003-2004 que s'est opérée la transition entre les anciens programmes de protection du revenu agricole et les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. La principale réalisation à cet égard demeure la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Le PCSRA est un programme destiné à l'ensemble de l'exploitation agricole et dont toutes les exploitations admissibles peuvent se prévaloir, et ce, peu importe ce qu'elles produisent. Le PCSRA intègre la stabilisation et la protection en cas de catastrophe en un seul programme, fournissant ainsi aux producteurs une protection en cas de petites ou de grandes baisses de leur revenu agricole. Cette aide permet de mieux stabiliser le revenu agricole et grâce à elle, les producteurs peuvent mieux gérer les risques en agriculture.

En 2003-2004, le programme de GRE le plus ancien au Canada, soit l'assurance-récolte, a commencé à se transformer en un programme d'assurance-production plus large . Le programme ainsi amélioré offrira un plus large éventail d'options aux agriculteurs canadiens et, dorénavant, ce dernier étendra aussi l'aide fournie dans le cadre de l'ancien programme aux éleveurs de bétail.

En raison de la période de transition et des circonstances exceptionnelles dans lesquelles ont dû vivre les producteurs à la suite de la crise de l'ESB, une aide supplémentaire leur a été accordée – principalement aux éleveurs de bovins – pour les aider à traverser une année particulièrement difficile. Des mesures spéciales ont été mises en place pour aider l'industrie à réagir à la crise, notamment le Programme national de rétablissement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB et le Programme relatif aux animaux de réforme (PAR).

Le gouvernement du Canada a en outre annoncé, en mars 2004, l'octroi de 995 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI), visant à optimiser l'aide lorsqu'elle était le plus nécessaire :

- 680 millions de dollars pour les éleveurs de bovins qui ont dû subir une fermeture prolongée de la frontière des États-Unis;
- 250 millions de dollars sous forme de paiements directs aux producteurs de tous les produits admissibles, y compris ceux de l'industrie bovine, d'un bout à l'autre du Canada; ces paiements ont été déterminés à partir des données sur le revenu antérieur des producteurs, et offerts afin d'assurer la transition entre le CSRN qui a été restructuré dans le PCSRA;
- 65 millions de dollars pour couvrir le manque à gagner pour l'année de réclamation 2002 du PCRA lorsque les demandes dans le cadre des programmes ont dépassé le montant disponible, principalement en raison de la sécheresse dans l'Ouest du Canada.

Programmes plus fiables – PCSRA

Dans le CSA, la gestion des risques s'éloigne de l'approche de gestion de crise pour adopter une approche fondée sur des programmes mieux intégrés, plus prévisibles et plus fiables. Cette orientation stratégique est à la base du PCSRA, lancé officiellement le 11 décembre 2003.

Le PCSRA, qui est l'un des éléments clés de la priorité de GRE du CSA, est une initiative fédérale-provinciale. Le programme intègre l'aide en matière de stabilisation et la protection en cas de catastrophe, qui relevaient autrefois du CSRN et du PCRA, pour en faire un seul programme qui aide les producteurs à protéger leur exploitation agricole contre les petites et les grandes baisses de revenu. Tous les agriculteurs admissibles peuvent se prévaloir du PCSRA, peu importe ce qu'ils produisent. Les paiements du PCSRA pour l'année de stabilisation 2003 devaient atteindre plus d'un milliard de dollars; la majorité de ceux-ci seront versés en 2004-2005 lorsque les producteurs auront soumis leurs états financiers annuels. À la fin de l'exercice 2003-2004, 944 paiements totalisant 15 millions de dollars ont été accordés depuis le lancement du programme.

Salubrité et qualité des aliments

Amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments

Le cas d'ESB découvert au Canada en mai 2003 a fait ressortir clairement les questions intégrées et certains des principaux facteurs qui influencent dorénavant le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Parmi les principaux éléments qui façonnent le secteur, citons : l'importance primordiale de la salubrité et de la qualité des aliments; la nature intégrée du secteur, aux échelons national et international; la nécessité d'être vigilant à tous les niveaux de la chaîne de production et d'approvisionnement. Tous ces éléments doivent être gérés avec succès pour atteindre l'objectif qui consiste à faire du Canada le chef de file mondial de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments sûrs.

Dans le CSA, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments dirigés par l'industrie. La priorité accordée par le CSA à la salubrité et à la qualité des aliments vise à protéger la santé humaine en réduisant les risques de toxi-infections alimentaires, à accroître la confiance des consommateurs dans le système de salubrité et de qualité des aliments et à augmenter la capacité du secteur d'atteindre ou de dépasser les exigences des marchés qui sont essentielles pour rehausser l'image de marque du Canada.

Amélioration des infrastructures des collèges vétérinaires canadiens

Les quatre collèges vétérinaires du Canada jouent un rôle intégral dans la sauvegarde de l'approvisionnement alimentaire du pays, de la santé animale et de la santé publique. Reconnaisant leur importance cruciale pour assurer le

La priorité accordée par le CSA à la salubrité et à la qualité des aliments vise à protéger la santé humaine en réduisant les risques de toxi-infections alimentaires, à accroître la confiance des consommateurs dans le système de salubrité et de qualité des aliments et à augmenter la capacité du secteur d'atteindre ou de dépasser les exigences des marchés qui sont essentielles pour rehausser l'image de marque du Canada.

maintien des capacités d'intervention du Canada en cas d'urgence nationale, le gouvernement du Canada a investi, en mars 2003, 113 millions pour améliorer l'infrastructure des collèges. L'exercice 2003-2004 a été la première année complète d'un accord de financement quinquennal entre AAC et les quatre collèges vétérinaires du pays.

Ressources génétiques animales

La diversité génétique animale revêt une grande importance pour la sécurité alimentaire et le développement agricole du Canada. En conservant nos ressources génétiques animales, nous protégeons notre capacité d'intervenir en cas de problèmes de santé animale et de santé publique, aux échelons national et international. Reconnaissant la nécessité d'établir cette capacité d'intervention, AAC a lancé, en février 2004, une nouvelle initiative de conservation et d'utilisation durable des ressources animales et génétiques. L'approche de type « réseau en étoile » de cette nouvelle initiative permettra aux personnes et aux groupes intéressés au Canada d'y participer et d'y contribuer. Son plan d'entreprise adopte le modèle d'un partenariat stratégique, tablant sur la force des organismes gouvernementaux, des associations du secteur, des universités et des organismes non gouvernementaux. Cette approche constitue une façon inclusive, efficiente et synergétique de faire progresser l'agriculture.

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) est conçu pour aider l'industrie à élaborer des systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments. Le PCSQA fait fond sur les anciens Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCAMSA) en élargissant leur portée de façon à inclure la qualité des aliments et la mise au point de systèmes de traçabilité. Ces mesures permettront d'améliorer la capacité du secteur à cerner et à régler les préoccupations et les enjeux en matière de salubrité des aliments, rehaussant ainsi la confiance des consommateurs et améliorant l'accès aux marchés et les débouchés pour le secteur. Ces systèmes sont essentiellement des processus par lesquels on s'assure que des méthodes uniformes d'évaluation de la salubrité et de la qualité des aliments sont en place, et ce, du champ à l'assiette. Tout simplement, plus on peut rassurer les consommateurs, mieux c'est.

Activités liées à l'ESB

En décembre 2003, AAC a annoncé le premier volet du PCSQA. L'investissement de 62 millions de dollars aidera l'industrie à mettre au point ou à améliorer des systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments.

Depuis la découverte du cas d'ESB, des mesures précises d'identification, de suivi et de retraçage ont été prises en 2003-2004. On a également augmenté les activités de surveillance et le nombre de tests de dépistage de l'ESB et on a soutenu la confiance du consommateur dans la salubrité du boeuf canadien. Le 9 janvier 2004, on a investi 92,1 millions de dollars à répartir sur cinq ans dans trois nouvelles mesures :

- amélioration des activités d'application de la loi dans le cadre du système existant d'identification du bétail et augmentation des tests de dépistage de l'ESB, en visant l'analyse d'au moins 8 000 animaux la première année, et jusqu'à 30 000 animaux ou plus par année par la suite;
- accélération du développement, au cours des deux prochaines années, d'un programme d'identification du bétail plus complet ayant recours aux nouvelles technologies et intégrant des approches avec les partenaires commerciaux et les programmes existants;
- augmentation de la capacité de Santé Canada d'intervenir face à l'ESB.

Questions internationales

Augmentation de la visibilité et de l'influence du Canada et défense des intérêts canadiens

Le Canada est une nation commerçante et le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire fournit une partie importante de nos activités d'exportation. En fait, ce secteur a apporté une contribution de 3,72 milliards de dollars à notre balance commerciale en 2003-2004, ce qui représente environ 8,5 p. 100 de notre surplus commercial pour cet exercice financier.

Ces chiffres sont impressionnants. Toutefois, le marché mondial des produits agricoles est à la fois extrêmement compétitif et hautement instable, ce qui souligne l'importance des questions internationales dans la dynamique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien.

Pour être en mesure de conserver et d'élargir un créneau dans le marché international des produits agricoles et agroalimentaires, le Canada doit constamment rehausser son rôle, sa visibilité et son influence dans l'élaboration des processus et des règles régissant le commerce mondial des produits agroalimentaires tout en innovant continuellement de façon à surpasser ses concurrents en répondant aux exigences des marchés. À cette fin, les efforts déployés par AAC en 2003-2004 étaient centrés sur quatre thèmes clés, à savoir *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés*, *Améliorer l'accès aux marchés* et *Aplanir les obstacles techniques*, discutés ci-après, ainsi qu'*Améliorer le développement international*, abordé plus loin sous le volet Innovations propices à la croissance avec d'autres éléments clés de *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés*.

Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés

L'un des objectifs clés du CSA consiste à faire en sorte que le Canada soit le fournisseur premier de produits agricoles et agroalimentaires, qui sont reconnus pour leur salubrité, leur qualité supérieure, leur caractère innovateur et leur respect de l'environnement. Cependant, la valeur de nos produits doit être connue non seulement des Canadiens mais également des acheteurs et des consommateurs sur les principaux marchés mondiaux.

La mise en place d'une image de marque pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribuera à créer cette reconnaissance et des progrès sont réalisés à cet égard. Le Ministère a en effet créé une équipe de promotion de l'image de marque qui mène, auprès des acheteurs et des consommateurs des marchés clés, des sondages importants fondés sur leur comportement. Des recherches et des analyses sont terminées pour le Japon, le Mexique et les États-Unis et d'autres analyses sont prévues en 2004-2005 pour d'autres marchés clés. Cette recherche sert de base à l'élaboration de stratégies et d'outils visant à rehausser l'image de marque à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale. L'équipe responsable de l'image de marque a également entrepris des consultations avec les partenaires de l'industrie et des provinces sur les résultats préliminaires de la recherche et sur la stratégie de promotion de l'image de marque et s'attend à ce que les chefs de file de l'industrie participent à l'élaboration d'une promesse véhiculée par cette image, à la création de nouveaux outils de communication et de commercialisation et à l'établissement d'une structure de régie de l'image de marque.

Il appartiendra aux entreprises d'utiliser cette image de marque pour pénétrer de nouveaux marchés et c'est pourquoi le Ministère a contribué à la création de tables rondes sur la chaîne de valeur dirigées par le secteur, afin de réunir ses principaux chefs de file – les producteurs, les transformateurs et d'autres intervenants – pour établir une compréhension commune de la position concurrentielle et créer un consensus sur la façon de travailler ensemble pour l'améliorer. Des tables rondes ont été créées pour les secteurs du boeuf, du porc, des oléagineux, des grains céréaliers, des cultures spéciales, du poisson et des fruits de mer et de l'horticulture et on est en train d'en établir pour les secteurs des produits laitiers et de la volaille. Le Ministère facilite le processus des tables rondes, appuie les plans d'action des tables rondes et contribue à faire en sorte que l'on tienne compte des priorités des tables rondes en matière de politiques et de programmes.

Il faudra la volonté collective de tous les membres de la chaîne de valeur pour apporter les améliorations nécessaires à la mise en place d'une image de marque du Canada et pour la diffuser de manière à dépasser la concurrence sur les marchés internationaux. Les tables rondes sont les tribunes rêvées pour ce faire et pour façonner, tout au long de la chaîne de valeur, des stratégies et des plans d'action qui entraîneront des gains sur les marchés.

Le Ministère appuie en outre les efforts en vue d'améliorer l'image de marque en finançant des projets dans le cadre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA), autrefois le Programme agroalimentaire (le nom du programme a été modifié pour tenir compte de l'ajout des poissons et des fruits de mer après la prise en charge de la responsabilité du développement des marchés du poisson et des fruits de mer par AAC en octobre 2002). Ce programme, expliqué également plus en profondeur dans le chapitre Innovations propices à la croissance, est le principal mécanisme pour aider l'industrie à accéder plus facilement aux marchés internationaux en ce qui concerne ses produits agricoles et alimentaires.

Améliorer l'accès aux marchés

Sous le thème Améliorer l'accès aux marchés, AAC a mis l'accent, en 2003-2004, sur les négociations commerciales multilatérales et régionales en agriculture, expressément afin d'établir des règles du jeu plus équitables pour les producteurs et les transformateurs canadiens et d'améliorer l'accès aux marchés. Parmi les activités multilatérales du Canada dans ce secteur, citons sa participation active dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les consultations permanentes avec les provinces et les représentants de l'industrie canadienne tout au long des négociations.

À l'échelon régional, le Canada a participé aux neuvième et dixième séries de négociations sur le libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale, connus sous l'appellation CA4. Les objectifs d'accès au marché du Canada pour l'agriculture lors de ces négociations consistent à chercher un résultat global et équilibré qui serait avantageux pour le secteur agroalimentaire canadien. Le Canada a également participé à la huitième réunion ministérielle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui s'est déroulée à mi-chemin des négociations. Le Canada considère d'abord la ZLEA comme une négociation sur l'accès aux marchés qui a pour objectif principal d'obtenir l'accès des produits agroalimentaires canadiens aux marchés de la ZLEA à des conditions plus avantageuses que celles qui sont possibles au sein de l'OMC.

Aplanir les obstacles techniques

Parmi les autres activités multilatérales mises en place pour aplanir les obstacles techniques, mentionnons la participation aux négociations de l'OMC concernant les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et notre participation active dans les comités clés de l'OMC pour le secteur de l'agriculture et de l'alimentation (c'est-à-dire le Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, le Comité des obstacles techniques au commerce et le Comité du commerce et de l'environnement). Le Canada participe également à la première réunion des Parties au Protocole sur la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité.

Conclusion

L'agriculture et l'agroalimentaire est un secteur important pour l'économie et la société canadiennes. En 2003-2004, le gouvernement du Canada s'est de nouveau engagé à assurer la viabilité à long terme du secteur tout en relevant de façon déterminée les défis immédiats et traditionnels du secteur. AAC a maintenu le cap et continué de faire progresser la vision d'un secteur concurrentiel par la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Sous le thème Améliorer l'accès aux marchés, AAC a mis l'accent, en 2003-2004, sur les négociations commerciales multilatérales et régionales en agriculture, expressément afin d'établir des règles du jeu plus équitables pour les producteurs et les transformateurs canadiens et d'améliorer l'accès aux marchés.

Santé de l'environnement

Introduction : Établir les rapports

Selon les conclusions de l'enquête À l'écoute des Canadiens, menée à l'automne de 2002, 81 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral doit faire de l'environnement une priorité au cours des cinq prochaines années. À la lumière de ces conclusions, l'environnement se classe parmi les cinq principales questions d'intérêt public. Le fait que le public est davantage conscient des liens entre la qualité de l'environnement, d'une part, et la qualité de la vie et la santé à long terme, d'autre part, amplifie les préoccupations à ce titre. Pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les conséquences de cette sensibilisation accrue à l'égard de l'environnement sont évidentes. Non seulement les consommateurs du Canada et, de plus en plus, ceux de l'étranger s'attendent à des pratiques et à des produits qui favorisent la qualité de l'environnement, mais ils fondent aussi leurs décisions d'acheter ou non sur le respect que l'industrie manifeste pour l'environnement.

Assumer la responsabilité et fixer les objectifs

Reconnaissant la haute priorité que les Canadiens accordent à l'environnement, le gouvernement du Canada, dans le discours du Trône du 2 février 2004, citait la sauvegarde de l'environnement comme « l'une des grandes responsabilités des citoyens et des gouvernements au 21^e siècle ».

Comme contribution à cette responsabilité partagée, AAC s'est donné comme objectif, à long terme, de faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), qui englobe des éléments de nature environnementale, économique et sociale, a été élaboré par AAC pour faire en sorte que les Canadiens bénéficient d'un environnement plus sain, d'une qualité de vie supérieure et d'une base de ressources naturelles durables. Par cette approche intégrée, les besoins immédiats sont comblés sans mettre en jeu la capacité de répondre aux priorités dans les années futures.

La qualité de l'environnement comme garantie de prospérité

Les agriculteurs ont toujours été d'admirables gardiens des ressources utilisées en agriculture, mais la conservation et l'amélioration de la capacité de production du bassin des ressources est absolument nécessaire pour les générations actuelles et futures. En effet, nous comprenons maintenant que la prospérité à long terme du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et son aptitude à évoluer dans l'environnement naturel de manière responsable et durable sont intimement liées. Non seulement l'air, l'eau, le sol et la biodiversité du Canada bénéficieront des résultats de cette prise de conscience, mais notre industrie sera en mesure de profiter de sa position de chef de file dans le domaine de l'environnement et de saisir de nouveaux débouchés sur le marché.

Les agriculteurs appliquent déjà des pratiques qui augmentent les profits de leurs exploitations et améliorent l'état de l'environnement. Par contre, à une époque où il faut constamment gagner la confiance du public, il est possible de

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

faire davantage pour s'assurer que les pratiques agricoles contribuent à une meilleure gestion des ressources naturelles essentielles disponibles. Pour produire de manière respectueuse de l'environnement et en récolter les avantages, les agriculteurs doivent : adopter des pratiques qui protègent la qualité de l'air, de l'eau et des sols; promouvoir la conservation des organismes vivants; garantir la disponibilité de produits agricoles salubres et de qualité supérieure; protéger le moyen de subsistance et le bien-être des entreprises agricoles et agroalimentaires, des travailleurs et de leurs familles. Le volet environnement du CSA définit des façons dont le gouvernement peut aider, notamment : une meilleure qualité d'information et des recherches accrues sur les liens entre l'agriculture et l'environnement; la mise au point de pratiques de gestion bénéfiques; l'accélération des mesures visant la réalisation des priorités environnementales par l'élaboration d'un plan environnemental de la ferme.

Améliorer le rendement à la ferme : Plans environnementaux des fermes (PEF)

Tout effort sérieux fait dans le but de renforcer la gérance de l'environnement ou de réaliser des progrès en ce sens doit commencer à la ferme, car c'est à la ferme que l'interaction avec l'environnement se fait le plus directement par des décisions de gestion et des pratiques de production. Il faut donc que les agriculteurs possèdent l'information et les outils nécessaires pour cerner les nouvelles questions environnementales qui font surface dans leur exploitation et être aptes à les régler. Afin de répondre à cette exigence, le gouvernement du Canada, par le biais du CSA, a consacré 293 millions de dollars sur cinq ans pour aider le secteur agricole de l'ensemble du Canada à élaborer et à mettre en oeuvre des plans environnementaux. Toutes les provinces ont maintenant souscrit à cette initiative.

Le Plan environnemental de la ferme (PEF) favorise l'évaluation des risques ainsi que les activités qui visent à atténuer ces risques et la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement. Les producteurs qui participent volontairement au programme PEF assistent à un atelier d'introduction, suivi d'une séance de partage d'information au cours de laquelle ils effectuent l'évaluation des risques environnementaux de leur exploitation agricole et élaborent un plan pour enrayer les risques repérés.

Selon le principe national, chaque plan élaboré est examiné par une tierce partie. En pratique, le processus d'examen varie d'une province à l'autre et se fait parfois par un comité de pairs. Dans certaines provinces, le planificateur aide l'agriculteur à examiner son plan, tandis que dans d'autres, un expert effectue un examen technique. À la fin de l'examen, le producteur dont le PEF a été approuvé devient admissible à une demande d'aide financière à coûts partagés au titre du Programme national de gérance agroenvironnementale pour mettre en oeuvre les mesures identifiées dans son plan.

Avant la création du CSA, la planification environnementale à la ferme ne se faisait que dans certaines provinces, alors que maintenant, vu que cette mesure constitue un domaine prioritaire dans le volet environnement du CSA, le PEF sera mis en vigueur dans l'ensemble du pays. Le mode d'élaboration du PEF varie d'une province à l'autre, tout en demeurant conforme aux normes et aux objectifs nationaux. La méthode est donc uniforme à travers le Canada pour ce qui est de réaliser des objectifs environnementaux mesurables et pratiques dans les domaines de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité.

Bâtir un avenir plus écologique : Programme de couverture végétale du Canada

Le programme prévoit la prestation de conseils techniques et comprend des mesures incitatives qui encouragent la conversion des terres marginales ou des terres dont l'écosystème est fragile et favorisent la gestion des terrains en bordure des cours d'eau ainsi que la construction de brise-vent.

La prospérité à long terme de l'industrie de l'agriculture dépend de la santé et de la capacité de production du sol. Les activités agricoles peuvent non seulement avoir une incidence sur le sol de la ferme, mais aussi sur le milieu ambiant. Bien que la superficie totale des terres arables du Canada soit demeurée passablement constante pendant plusieurs décennies, des changements importants se sont produits dans la façon dont ces sols sont utilisés. En effet, même si la superficie de terres cultivées – terres en cultures et terres en jachère – a augmenté considérablement au Canada, en réalité, la superficie de terrains agricoles propices a diminué. On peut donc croire que la production agricole en est venue à dépendre davantage de terres marginales et qu'il en découle éventuellement des effets sur la productivité, la qualité des sols et de la faune, sans parler d'autres effets sur l'environnement.

Les terres marginales sont des terres de piètre qualité susceptibles de donner un rendement faible. Ce sont les dernières terres à être cultivées et les premières à être abandonnées. Le Programme de couverture végétale du Canada se veut une réponse à la dépendance croissante de l'industrie envers les terres agricoles marginales.

Lancé en juillet 2002 à l'échelle nationale, le Programme de couverture végétale du Canada est doté d'un budget de 110 millions de dollars et s'inscrit dans le CSA. Ce programme, dont les modalités ont été décrites en mai 2003, prévoit la prestation de conseils techniques et comprend des mesures incitatives qui encouragent la conversion des terres marginales ou des terres dont l'écosystème est fragile et favorisent la gestion des terrains en bordure des cours d'eau ainsi que la construction de brise-vent. Le but est d'aider les producteurs à améliorer leurs pratiques de gestion des pâturages, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à accroître la biodiversité et à protéger l'habitat de la faune.

Le Programme de couverture végétale du Canada se concentre sur les quatre éléments de programme suivants :

- Conversion des terres – recouvrir d'espèces végétales permanentes les terres dont l'écologie est menacée;
- lieux menacés – gérer les terres agricoles situées à proximité d'un cours d'eau;
- aide technique – aider les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques
- brise-vent – planter des arbres sur les terres agricoles

Dès que sa demande au Programme de couverture végétale du Canada est approuvée, le producteur reçoit deux paiements forfaitaires :

- 20 \$ l'acre pour l'ensemencement ou la plantation d'espèces fourragères cultivées ou d'arbres ou 75 \$ l'acre pour ensemençer ou planter des espèces indigènes;
- 25 \$ l'acre après que le producteur a établi la couverture vivace. Un représentant du Programme de couverture végétale du Canada inspecte les lieux et le producteur signe un accord d'utilisation des sols d'une durée de 10 ans (Le Programme de couverture végétale du Canada rajustera ce paiement en fonction de tout paiement en trop pour l'ensemencement.).

À ce jour, le volet conversion du Programme de couverture végétale du Canada a donné naissance à 1400 projets sur 115 000 acres. Cette superficie, qui auparavant était soumise à une culture annuelle, a été recouverte de végétation vivace. Plusieurs projets d'aide technique ont été lancés au Manitoba pour aider un plus grand nombre de producteurs agricoles à adopter des pratiques de gestion bénéfiques.

Programme des pâturages communautaires

Agriculture et Agroalimentaire Canada gère, par l'entremise du Programme des pâturages communautaires (PPC) de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), 87 pâturages communautaires dans les Prairies. Ce programme aide les agriculteurs à solidifier leurs opérations en mettant à leur disposition environ 900 000 hectares de parcours naturel pour le broutage estival et un service d'accouplement pour 220 000 animaux d'élevage. L'espace de broutage est attribué aux producteurs selon une formule et des frais sont exigés pour les services fournis dans les pâturages. Les recettes réelles perçues en 2003-2004 ont atteint un total de quelque 15 millions de dollars, ce qui couvre environ 85 p. 100 des coûts directs et 75 p. 100 du total des coûts du programme. Le PPC est l'une des plus grandes et des plus anciennes contributions de l'ARAP à la conservation de l'environnement.

Prendre des décisions plus éclairées : Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Note planète est un système dont les éléments sont intrinsèquement liés; nos ressources en sols et en eau sont des éléments très importants de ce système. L'eau douce est sans doute notre ressource naturelle la plus précieuse et la plus essentielle, mais sa qualité risque d'être gravement affectée par les activités qui se poursuivent sur les sols. Puisqu'il est essentiel dans notre vie quotidienne d'avoir accès à une eau pure et de qualité supérieure, l'utilisation judicieuse et la gestion efficace de nos ressources en sols et en eau revêt une importance particulière pour nous Canadiens. En effet, de nos jours, les Canadiens exigent davantage de responsabilité et de sécurité en ce qui touche les réserves aquatiques nationales. Ils s'attendent à ce que les décisions sur l'utilisation des terres soient fondées sur des pratiques soucieuses de l'environnement conformes à la meilleure information disponible.

Les décisions qui portent sur l'utilisation de terres agricoles sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau utilisée par 90 p. 100 des Canadiens, soit quelque 28 millions de personnes. Parce que les Canadiens dépendent de l'eau de surface et de l'eau souterraine pour leurs besoins domestiques, il est de première nécessité de veiller à l'utilisation saine et à la gestion judicieuse des terres agricoles. Pour aider les personnes qui prennent des décisions sur l'utilisation des terres à faire des choix bien informés, le gouvernement du Canada, par l'entremise d'AAC, met en place une initiative sur Internet, qui offrira un accès à guichet unique aux données à jour, locales et pertinentes sur les sols et l'eau.

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) constituera une source essentielle d'information à l'appui de la planification et de l'analyse effectuées par les producteurs agricoles et par les planificateurs municipaux, provinciaux et fédéraux dans toutes les régions du Canada.

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) constituera une source essentielle d'information à l'appui de la planification et de l'analyse effectuées par les producteurs agricoles et par les planificateurs municipaux, provinciaux et fédéraux dans toutes les régions du Canada.

Actuellement, le SNITE est au stade de la définition des détails; sa mise en oeuvre est prévue pour le début de 2005. Entre-temps, AAC continuera de forger des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et des groupes sectoriels – qui contribueront tous à donner aux décideurs sur l'utilisation des terres l'information, les outils et les conseils d'expert dont ils ont besoin pour prendre des décisions conséquentes. Reconnu à titre de grand projet de l'État en 2003, le SNITE témoigne de l'engagement du gouvernement du Canada au bien-être de tous les Canadiens et à la qualité de leur vie et il contribuera à faire de ce pays un chef de file par ses pratiques de gestion durable des terres et des eaux.

Voici quelques-unes des activités du SNITE en 2003-2004 : consultations avec des groupes de travail provinciaux, des partenaires fédéraux et d'autres intervenants pour élaborer des besoins opérationnels détaillés; formation d'un comité consultatif supérieur de projet; ateliers dans le but d'analyser les lacunes et d'élaborer des stratégies et des plans préliminaires; mise sur pied d'un système de validation pour entériner l'emploi de la technologie de l'information; établissement d'un cadre de gestion de projet.

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE)  offrira une aide financière fédérale au secteur de l'agriculture pour la planification, le développement et la conservation des sources d'eau.


L'eau, flot nourricier de l'agriculture : Programme national d'approvisionnement en eau

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) offrira une aide financière fédérale au secteur de l'agriculture pour la planification, le développement et la conservation des sources d'eau. Il encouragera aussi les producteurs et les groupes d'agriculteurs à avoir recours à des pratiques durables dans des régions agricoles du Canada touchées par la sécheresse. Par le biais du programme, AAC versera une aide financière pour régler à l'échelle nationale les questions d'approvisionnement en eau réputées prioritaires pour l'industrie de l'agriculture. Les projets financés touchent le développement d'infrastructures à la ferme, notamment le stockage en surface, les pipelines et les puits dans les pâturages et les infrastructures hydrauliques à utilisateurs multiples comme les réseaux régionaux de canalisation d'eau et les installations de remplissage de réservoirs. Le programme favorisera aussi les travaux stratégiques visant à trouver des solutions pour les régions qui ont actuellement des problèmes d'approvisionnement en eau ou qui prévoient en avoir, et contribuera à trouver des solutions à long terme à ces problèmes, solutions qui seront particulièrement appréciées dans les années de faibles précipitations.

Le PNAE a été lancé à la suite d'un accord signé dans deux provinces (Manitoba et Île-du-Prince-Édouard) en 2003-2004. L'aide financière a été versée uniquement au Manitoba. En préparation à la signature des accords avec les autres provinces, l'aide technique a été accordée à des clients de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Arriver à mieux comprendre le rapport entre l'agriculture et l'environnement

Malgré leur réputation de protecteurs de l'environnement, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés au changement et à la complexité de l'exploitation agricole. Par exemple, à mesure que les intrants agricoles se multiplient et que les systèmes et les pratiques agricoles évoluent, il faut continuer à comprendre les effets des engrais, des pathogènes et des pesticides, particulièrement sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. Étant donné que les travaux de recherche

sont harmonisés avec les priorités du CSA, le Programme scientifique national de santé de l'environnement (PSNSE)  est conçu de manière à répondre à ces besoins en matière de recherche, à contribuer au développement du SNITE et des indicateurs de rendement agroenvironnementaux et à appuyer l'élaboration de meilleures pratiques de gestion. Le PSNSE coopère aussi avec Environnement Canada pour l'établissement de normes nationales, avec Santé Canada pour la qualité de l'eau et avec le Programme des pesticides à usage limité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) sur des stratégies de rechange pour la gestion de la lutte antiparasitaire.

Au cours de la période de 2003-2004, une nouvelle initiative quinquennale, dotée d'un budget de 10 millions de dollars, a été lancée pour l'évaluation de la technologie environnementale en agriculture dans le but d'aider financièrement les secteurs public et privé à faire l'évaluation économique et environnementale de douze nouvelles technologies environnementales destinées aux producteurs et aux commerces agricoles et à perfectionner ces technologies.

Une autre initiative quinquennale de 10 millions de dollars a été mise en oeuvre pour donner aux chercheurs d'AAC et à leurs collaborateurs les moyens financiers de réduire les lacunes informationnelles sur l'eau et les engrais afin de réduire les risques que présente l'agriculture et d'élaborer des pratiques de gestion nouvelles, d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser une meilleure gestion des engrais et d'accroître les avantages environnementaux par des recherches nouvelles axées sur l'innovation.

En 2003-2004, un groupe a été chargé d'élaborer, à l'échelle nationale, des critères de sélection, des principes et une liste descriptive des pratiques de gestion bénéfiques (PGB). De plus, une méthode nationale d'examen des PGB dans les provinces a été établie et mise en vigueur. On a aussi déterminé les besoins en matière de données permettant le contrôle, l'évaluation et l'adoption de PGB. Toutes les provinces ont ensuite convenu de mettre en oeuvre des principes et des méthodes nationales pour identifier et évaluer les PGB dans le secteur. Une liste nationale a été dressée en consultation et en collaboration entre les provinces, l'industrie et un groupe de travail national. Un processus a alors été désigné pour la modification et la mise à jour annuelle des listes de PGB des provinces.

En 2003-2004, le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II (FCADR II) a versé une contribution financière au Conseil des nutriments cultureux pour lui permettre de tenir la conférence inaugurale de l'Institut canadien des engrais. Cette conférence a donné aux intervenants l'occasion de se pencher sur les travaux de recherche en cours et sur la politique actuelle de gestion des nutriments et d'en discuter, d'élaborer un site Web et une bibliothèque virtuelle, et de promouvoir une meilleure compréhension des pratiques de gestion bénéfiques. Un réseau d'information a été formé dans le but de s'adresser à l'industrie et au gouvernement et de servir d'outil de communication publique. Étant donné que le gouvernement et le public s'intéressent de près à la question des nutriments cultureux, il était important d'établir un véhicule permettant à l'industrie de communiquer les pratiques bénéfiques aux producteurs agricoles et de tenir le gouvernement et le public au courant des développements au sein de l'industrie.

Des activités de recherche ont été entreprises, notamment dans le domaine de la Lutte antiparasitaire intégrée (LAI). À la suite de l'étude intitulée Établissement de stratégies de lutte biologique contre les insectes, les maladies

Par le biais du CSA, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux incitent les agriculteurs à respecter l'environnement et à réduire les effets de la production agricole sur l'environnement.

et les mauvaises herbes dans le cadre des programmes de LAI, un partenariat sectoriel a été formé entre AAC, Scotts Canada et The Scotts Company pour le développement commercial d'un bioherbicide fongique pour la lutte contre les pissenlits et les dicotylédones. Une présentation provisoire a été rédigée à l'intention de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) en vue de la commercialisation de ce produit antiparasitaire à risque réduit pour l'herbe à gazon.

Les grandes initiatives entreprises en 2003-2004 dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité et du Programme de réduction des risques liés aux pesticides garantiront l'élaboration et la mise en application de stratégies particulières à chaque produit afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement liés à l'utilisation de produits pour la lutte antiparasitaire. AAC travaille en collaboration avec l'ARLA de Santé Canada et avec l'industrie et les provinces pour accroître la disponibilité et l'adoption d'outils et de pratiques à risque réduit pour la lutte contre les parasites en agriculture. Parmi les principales réalisations au cours de la période de 2003-2004 citons la mise au point d'un cadre permettant d'établir des stratégies de réduction des risques, l'établissement de plusieurs profils de cultures et de trois stratégies nationales de réduction des risques, et un appel à la recherche qui a donné lieu au financement de 19 projets de recherche pluriannuels visant l'élaboration d'outils et de pratiques de lutte antiparasitaire à risque réduit.

Le Programme des pesticides à usage limité a permis d'effectuer plus de 450 essais au champ de pesticides à usage limité en 2003-2004 et de rassembler des données en vue de la préparation d'une présentation à l'ARLA. De concert avec les provinces, des groupes de producteurs et des représentants de l'industrie, AAC a cerné les principales priorités pour agencer les problèmes de parasites avec des solutions possibles. Neuf installations de recherche d'AAC ont reçu une certification leur reconnaissant la capacité de mener des essais sur le terrain conformément aux bonnes pratiques de travail en laboratoire. Au cours de la même période, 12 projets de recherche pluriannuels ont été financés. Ils fourniront de l'information à l'appui de l'utilisation de pesticides à usage limité qui posent peu de risques pour l'environnement, accentuant davantage la viabilité des cultures sur surfaces réduites au Canada.

Conclusion

La gérance de l'environnement est essentielle à la viabilité et à la prospérité à long terme de l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les agriculteurs se sont acquittés sérieusement de leur rôle de protecteurs des ressources et ont fait ce qui s'impose pour gérer les risques connus. Par le biais du CSA, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux incitent les agriculteurs à respecter l'environnement et à réduire les effets de la production agricole sur l'environnement. Grâce à l'accélération des mesures de protection de l'environnement, les Canadiens peuvent être rassurés quant à la salubrité de l'eau et de l'air et avoir la certitude que les produits qu'ils achètent sont produits dans le respect de l'environnement.

Innovations propices à la croissance

Introduction : L'innovation et le renouveau sont les clés du succès dans un monde en pleine mutation

Les progrès de la science et de la technologie transforment l'économie mondiale, et l'agriculture ne fait pas exception. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien n'hésite pas à adopter de nouvelles méthodes. Des innovations constantes sont nécessaires pour assurer son succès ici même au pays ainsi qu'à l'étranger.

Les producteurs primaires représentent l'assise de la filière alimentaire canadienne, qui emploie 1,7 million de personnes dans les secteurs de la fabrication, du commerce de gros et de détail, et du tourisme d'accueil. Chaque maillon de la chaîne agricole est aujourd'hui plus attentif aux préférences de ses clients. Tant au pays qu'à l'étranger, on note une croissance de la demande d'aliments de qualité supérieure dont la salubrité a été établie et qui ont été produits dans le respect de l'environnement. Des innovations continues sont essentielles pour permettre de relever ces défis sur les marchés.

Pour AAC, innover est synonyme de promouvoir le changement technologique. Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que tous les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, et notamment les producteurs primaires et les transformateurs, conservent une longueur d'avance sur leurs concurrents. En fait, promouvoir la science, la recherche et le transfert de technologie est au cœur même du CSA. Les ressources qu'AAC affecte à la recherche sont maintenant alignées sur les priorités du CSA dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments, de la santé de l'environnement, des systèmes de production durable, ainsi que des bioproduits et bioprocédés.

Afin d'utiliser de façon optimale l'argent des contribuables et de réinvestir dans la recherche, certaines des technologies mises au point par AAC sont protégées par des brevets et d'autres accords juridiques. Le Bureau de la propriété intellectuelle d'AAC apporte son expertise aux chercheurs du Ministère qui mettent au point de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés. Il aide également à tisser des liens avec les groupements de producteurs, l'industrie, les investisseurs et les entrepreneurs qui assureront la commercialisation des découvertes.

Les nouvelles orientations de l'agriculture profitent à l'environnement

Croissance économique et protection de l'environnement étaient autrefois perçues comme des objectifs contradictoires, mais il devient de plus en plus manifeste que les deux peuvent coexister de façon harmonieuse. AAC prend en compte les facteurs tant écologiques qu'économiques lorsqu'il crée de nouveaux créneaux commerciaux rentables pour le secteur.

Par exemple, l'utilisation de l'éthanol plutôt que de carburants fossiles tels que l'essence réduit les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada peut donc renforcer ses collectivités rurales et respecter ses engagements de Kyoto au chapitre du changement climatique en faisant une plus grande place à ce biocarburant. Les chercheurs d'AAC ont commencé à évaluer une technologie de transformation permettant de produire des matières de grande valeur à partir des grains. Ce travail pourrait rendre plus efficiente la production de l'éthanol.

Faire du Canada le chef de file mondial au chapitre de l'innovation de façon à mettre au point des aliments et d'autres produits et services agricoles susceptibles de percer sur des marchés nationaux et internationaux diversifiés

AAC a fourni également une aide technique et des fonds du FCADR au projet de production d'éthanol dérivé de la cellulose auquel participent plusieurs ministères et la société Iogen. Les progrès réalisés ont été tels que celle-ci a pu annoncer ses plans pour la construction d'une usine commerciale.

Les chercheurs d'AAC travaillent d'arrache-pied à réduire le recours aux pesticides à l'étape de la production primaire. Ces produits préoccupent certains consommateurs canadiens et représentent un important poste de coûts pour les producteurs. Si l'on parvient à en réduire l'emploi tout en maintenant les niveaux de production végétale, chacun y trouvera son compte. Voici deux exemples de recherches d'AAC qui permettront aux producteurs d'utiliser moins de pesticides.

Le blé a généré au Canada des recettes monétaires agricoles de l'ordre de 2,4 milliards de dollars en 2003, sans compter les retombées économiques découlant des exportations, de la production d'éthanol et de la préparation de produits dérivés. Toutefois, la brûlure de l'épi ou fusariose des céréales, maladie cryptogamique due à un champignon appartenant au genre *Fusarium*, menace cette culture tant dans l'Est que dans l'Ouest du pays. Elle occasionne des baisses de rendement, et la mycotoxine produite par le champignon peut rendre le grain impropre à la consommation humaine ou animale. Des chercheurs d'AAC ont réduit le temps de développement d'un blé tendre roux d'hiver appelé FT Wonder, en ont amélioré le criblage au champ et ont collaboré avec Hyland Seeds à sa mise en commerce. Cette variété, utilisée pour la pâtisserie, permet de maintenir les rendements. Lorsqu'elle est infectée par le champignon responsable de la fusariose, ses grains renferment quatre fois moins de mycotoxines que ceux des autres variétés. FT Wonder permettra de réduire les applications de fongicides et accroîtra la confiance dans la salubrité du blé d'hiver produit dans l'Est du Canada. Les sélectionneurs d'AAC en poste dans l'Ouest du pays travaillent également à créer des variétés résistantes à la fusariose adaptées à la région.

Les agriculteurs adoptent une approche intégrée, pluriannuelle et globale de la lutte contre les mauvaises herbes. Des progrès continuent d'être réalisés à ce chapitre dans la culture du canola, une importante production végétale de l'Ouest canadien. Les pratiques culturales qui favorisent un développement rapide de cette plante accroissent la compétitivité de cette dernière face aux mauvaises herbes. Lorsque la culture elle-même peut ainsi être utilisée comme première ligne de défense, l'emploi des herbicides s'en trouve réduit. Les chercheurs d'AAC ont mis au point un programme informatique afin de déterminer les combinaisons optimales de cultivars et de dates de semis permettant la fermeture rapide des rangs. De concert avec les autres indices agronomiques, c'est là un outil utile pour prédire l'intensité de la concurrence culture/mauvaise herbe.

La qualité de l'eau est une autre préoccupation publique qui intéresse les chercheurs d'AAC. Ceux-ci, de concert avec la Essex Region Conservation Authority et la Friends of the Environment Foundation du Canada Trust, ont mis au point un système de réservoir de terres humides qui accroît les rendements de soja et de maïs tout en réduisant la pollution de l'eau. Les eaux du réseau de drainage souterrain et celles de ruissellement sont dirigées vers ce réservoir plutôt que vers les cours d'eau et fossés ouverts. L'eau recueillie est recyclée et réutilisée par la culture grâce à un réseau d'irrigation souterrain contrôlé. Chacun y trouve son compte : les producteurs profitent de rendements élevés, d'une utilisation de l'eau plus efficiente et d'une meilleure gestion des eaux de ruissellement, la source d'approvisionnement en eau de la collectivité est protégée et un habitat est créé pour la faune.

Jeter l'assise d'une économie renouvelable

Les spécialistes des bioproduits et des bioprocédés mènent des recherches moléculaires approfondies sur les plantes cultivées afin d'en déterminer les profils génétique et biochimique propres.

Le travail de certains des chercheurs d'AAC débouchera à terme sur de nouvelles sources d'ingrédients végétaux précieux qui pourraient servir à la fabrication de tout un éventail de produits, depuis les biocarburants jusqu'aux produits pharmaceutiques. D'autres équipes travaillent à mettre au point des variétés dotées d'une résistance aux maladies ou à des stress environnementaux tels que la sécheresse ou le froid. D'autres encore s'attachent à découvrir des outils de lutte biologique qui deviendront partie intégrante d'une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée et contribueront à réduire l'emploi des pesticides chimiques.

Les chercheurs d'AAC à London (Ontario) ont mis au point des plants de tabac bien particuliers. Ceux-ci ne serviront pas à la fabrication de cigares et de cigarettes, mais plutôt à celle de l'interleukine 10, qui sert à combattre les maladies intestinales inflammatoires ou de l'interleukine 4, qui régule la réponse immunitaire chez les diabétiques, ou encore, à celle de soie d'araignée destinée à des usages industriels.

La fabrication de protéines pharmaceutiques dans des plantes ouvre la voie à toute une gamme de nouvelles possibilités de traitement des maladies humaines. Comme les coûts de production des protéines synthétiques complexes sont prohibitifs, les chercheurs se tournent vers les végétaux. Ils ont notamment réussi à produire des quantités suffisantes de certaines protéines de grande valeur à l'aide de tabac génétiquement modifié.

La bioéconomie est manifestement la voie de l'avenir, et les bioproduits et bioprocédés représentent l'un de ses moteurs. La mise au point de nouveaux caractères très prisés est essentielle pour assurer la compétitivité de l'agriculture canadienne. Les matières nouvelles ont une très grande valeur, et une production agricole de masse est nécessaire pour répondre à la demande des applications industrielles. Les plantes permettent une production bon marché à grande échelle. AAC peut fournir l'expertise nécessaire pour produire ces substances dans les plantes.

Deux autobus du service de transports en commun de Saskatoon sont maintenant moins polluants grâce aux efforts concertés d'une équipe de recherche sur les bioproduits qui est implantée dans cette ville et qui comprend des chercheurs d'AAC. Cette équipe a mis au point un ester méthylique à base de canola qui est utilisé comme additif dans le carburant pour réduire à la fois la consommation, les émissions de gaz à effet de serre et l'usure du moteur. Ces autobus s'inscrivent dans un projet unique qui consiste à ajouter 5 p. 100 d'ester méthylique au carburant diesel normalement utilisé. Les « biobus », qui sont décrits par les transports en commun de la ville de Saskatoon comme une « bouffée d'air frais », sont en service depuis le 15 septembre 2002. Pendant les deux années que durera le programme, les moteurs de ces autobus seront soumis à des essais visant à déterminer le degré d'usure et d'autres caractéristiques.

AAC dispose également d'une technologie pour évaluer l'efficacité énergétique et les émissions de gaz d'échappement des tracteurs fonctionnant au biodiesel. Les chercheurs d'AAC à Ottawa ont installé sur un tracteur 20 capteurs différents de façon à mesurer la vitesse du moteur, la vitesse au sol et la consommation de carburant. Le tracteur peut utiliser du carburant diesel ordinaire ou encore

Le Projet canadien de génomique des plantes cultivées d'AAC cherche à déterminer la structure et la fonction des principaux gènes de ces dernières, ce qui aidera à créer au Canada des cultures résistantes aux maladies et aux insectes, et tolérantes à des stress tels que le froid et la sécheresse.

des mélanges préétablis de carburant diesel et de biodiesel. L'information obtenue aide les producteurs à choisir le matériel aratoire et les pratiques de travail du sol qui leur permettront d'optimiser l'efficacité de fonctionnement.

Les chercheurs d'AAC à Saskatoon ont réussi à isoler un microorganisme naturellement présent dans le sol qui pourrait être utilisé dans la lutte biologique. Celle-ci consiste à utiliser un organisme vivant pour enrayer un autre indésirable – une mauvaise herbe en l'occurrence. Le microbe en cause possède une qualité unique et précieuse, celle de pouvoir détruire dès qu'elles sortent de terre des plantes dicotylédones telles que le pissenlit, le mouron des oiseaux et le chardon des champs, sans pour autant nuire aux graminées. Cette propriété en fait un agent de lutte biologique idéal aussi bien pour les propriétaires fonciers qui gazonnent de nouvelles surfaces que pour l'industrie du gazon. AAC collabore avec Scotts Canada afin de déterminer l'innocuité de cet organisme et, le cas échéant, d'en faire un produit commercial d'entretien des pelouses.

Une économie renouvelable vigoureuse recèle d'énormes promesses pour le Canada. Mais, pour exploiter ce potentiel, il faut pouvoir compter sur l'infrastructure, le personnel hautement qualifié et le corps de connaissances nécessaires à la création des nouveaux bioproduits. Celle-ci suppose que l'on canalise l'activité métabolique des plantes de façon à créer des produits utiles aux humains. Un autre facteur tout aussi important consiste à assurer un approvisionnement stable de ces produits en réduisant d'une manière durable les risques de production que doivent affronter les producteurs (ravageurs, maladies, intempéries).

À cette fin, le Projet canadien de génomique des plantes cultivées d'AAC cherche à déterminer la structure et la fonction des principaux gènes de ces dernières, ce qui aidera à créer au Canada des cultures résistantes aux maladies et aux insectes, et tolérantes à des stress tels que le froid et la sécheresse. Ces plantes afficheront en outre un rendement plus élevé et posséderont de meilleures caractéristiques de qualité, si bien qu'elles pourront servir à améliorer la nutrition et la santé des humains ou se prêter à des utilisations industrielles.

Les nouvelles technologies répondent aux préoccupations des producteurs et des consommateurs

Le secteur agricole et agroalimentaire se doit d'assurer la qualité des aliments à un coût minime. Les systèmes d'assurance-qualité doivent satisfaire à des critères de précision, de répétabilité et de rapidité. Les chercheurs d'AAC ont mis au point un certain nombre de technologies qui sont utilisées au Canada et ailleurs dans le monde.

Par exemple, les chercheurs d'AAC à Lethbridge (Alberta) ont récemment conçu une technologie d'analyse visuelle des particules, qu'ils ont fait breveter. La première application qui en découle est un système d'analyse des semences appelé Acurum^{MD}. Dupont Canada assure la concession de licences à l'échelle mondiale pour ce système qui, en moins de deux minutes, permet de mesurer objectivement 320 caractères à partir d'un échantillon de quelque 10 000 graines. Acurum^{MD} est particulièrement utile pour l'analyse de la qualité des grains. Par exemple, AAC et les Services à l'industrie de la Commission canadienne des grains (CCG) ont coopéré en vue d'« adapter » le système aux Normes des grains du Canada. Les chercheurs des deux organismes ont mis au point des indices pour déceler le grain infecté par des champignons appartenant au genre *Fusarium* en établissant une corrélation avec le niveau de mycotoxines (connu sous le nom de DON) observé. Le système décèle et mesure les quantités de grains qui ont été endommagés par des facteurs environnementaux ou des problèmes de manutention, et évalue des facteurs de qualité liés à l'impureté variétale dans l'échantillon.

Une autre approche pour assurer la qualité des aliments consiste à utiliser de bons microorganismes pour combattre les mauvais. Les chercheurs d'AAC à Guelph (Ontario) se sont intéressés à une famille de microorganismes, les bactéries bifidus; celles-ci sont naturellement présentes dans l'intestin des poulets et de bon nombre d'autres animaux. Ces microorganismes possèdent plusieurs propriétés bénéfiques. Par exemple, ils peuvent rendre les sucres plus assimilables et se révéler une importante source de vitamines et d'acides aminés. Mais, par dessus tout, ils empêchent la croissance d'autres bactéries dans l'appareil digestif, y compris les salmonelles qui sont à l'origine des toxi-infections alimentaires. L'identification des bactéries *bifidus* qui sont les plus bénéfiques constitue une façon naturelle et relativement peu coûteuse d'améliorer la santé et la productivité des troupeaux de poulets au Canada et, du même coup, d'assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.

Les producteurs primaires peuvent également tirer profit de nouvelles technologies mises au point par les chercheurs d'AAC. Les exemples suivants se rapportent à deux préoccupations des consommateurs, soit l'utilisation d'antibiotiques en production animale et la protection des animaux.

La grippe bovine est la principale maladie contractée par les veaux, et elle occasionne aux éleveurs des frais dépassant 30 \$ par animal. Pour diagnostiquer et traiter la maladie, il faut capturer et manipuler les veaux malades, ce qui est source de stress pour ces animaux. Qui plus est, les sujets qui ne sont pas infectés sont également manipulés et risquent d'être traités, inutilement, aux antibiotiques. Les chercheurs d'AAC à Lacombe (Alberta) ont mis au point une technique de thermographie infrarouge non invasive qui mesure la température de l'oeil et permet de déceler les veaux malades jusqu'à une semaine plus tôt que les méthodes de diagnostic normalisées. La détection hâtive élargit les options de traitement et permet d'isoler les animaux malades avant qu'ils infectent le reste du troupeau.

Les exemples suivants montrent comment diverses cultures, toutes créées à l'aide des méthodes de sélection classiques, ouvrent de nouvelles perspectives pour le secteur et réduisent les risques de la production.

Plus de 11 000 inscriptions ont été reçues dans le cadre d'un concours public dont l'objet était de baptiser la plus récente variété de pomme d'AAC – Aurora Golden Gala^{MD}. Ce concours, qui a été couronné de succès et qui a fait connaître cette pomme au public, a été lancé au moment même où bon nombre de producteurs de pommes de la Colombie-Britannique s'apprétaient à replanter leurs vergers. Un certain nombre d'entre eux ont décidé d'utiliser ce nouveau cultivar très productif, qui donne une pomme croquante, juteuse, de calibre moyen, dotée d'une saveur fraîche et agréable. La mise à fruits est précoce, et les fruits se conservent longtemps en entrepôt et en magasin. Tout le matériel de propagation du pommier, qui est commercialisé sous licence au Canada et à l'échelle internationale par la Plant Improvement Company (PICO) de l'Okanagan, a été vendu à l'avance jusqu'en 2005.

Le framboisier Tulameen, qui a été mis en commerce par AAC il y a plus de dix ans déjà, demeure la variété de bouche la plus en vogue au monde. Tulameen possède plusieurs qualités exceptionnelles, dont le gros calibre et la fermeté relative de son fruit, qui est très savoureux et d'un rouge moyen brillant. Elle est résistante à la souche commune du puceron vecteur du virus de la mosaïque du framboisier. Le fruit est facile à cueillir, et la période de cueillette s'étend sur quelque six semaines, soit deux semaines de plus que chez la plupart des variétés de framboisiers. Tulameen convient également à la production en serre et fait l'objet d'une production commerciale « hors saison » dans l'État de New

York et dans d'autres parties de l'Est de l'Amérique du Nord. Elle a mérité en juillet 2004 l'Outstanding Cultivar Award de l'American Society of Horticultural Science. Ce prix est décerné au créateur d'un cultivar ou de matériel génétique exceptionnel d'espèce fruitière, de zone tempérée ou tropicale, qui a été mis en commerce au cours des 35 dernières années et qui a eu des retombées importantes sur le plan scientifique ou commercial.


La moutarde brune, *Brassica juncea*, est mieux adaptée au temps chaud et sec du sud des Prairies que les variétés courantes de canola. Les qualités que les fabricants de moutarde recherchent pour relever nos hot-dogs correspondent aux éléments mêmes qui ont été supprimés pour créer le canola. Les chercheurs travaillent depuis le début des années 1980 à réduire les teneurs en acide érucique et en glucosinolates de *B. juncea* et ils ont finalement réussi, de concert avec le Saskatchewan Wheat Pool, à mettre au point des variétés qui respectent les critères de qualité propres au canola tout en conservant l'aptitude à produire des rendements élevés dans des conditions sèches. *Brassica juncea* réduit les risques de la production et pourrait permettre d'affecter de 0,8 à 1,6 million d'hectares supplémentaires à la production d'oléagineux dans la partie la plus sèche des Prairies.

Renouveau – aider dès aujourd'hui à préparer l'avenir


Pour les producteurs, le changement technologique ne comporte pas que des avantages. Certes, ils peuvent exploiter les possibilités résultant de la mise au point de nouveaux produits ou de la découverte de nouvelles utilisations des produits existants. De même, les nouvelles techniques de production et de gestion peuvent avoir un effet positif considérable sur la rentabilité de leurs exploitations. Mais, par ailleurs, les progrès rapides de la science et de la technologie doivent s'accompagner d'une mise à niveau des compétences et des connaissances. Les producteurs doivent donc continuellement acquérir des connaissances afin de composer efficacement avec les changements découlant de l'innovation.

La priorité du volet Renouveau du CSA est d'aider les producteurs à acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour prospérer au 21^e siècle et pour s'adapter à la demande des consommateurs et des marchés. Les producteurs peuvent obtenir des conseils sur les façons d'améliorer leurs perspectives de profits grâce à l'exploitation de possibilités à la ferme ou à l'extérieur de celle-ci, ainsi que de l'information sur les moyens d'accroître le revenu familial. On distingue trois programmes de renouveau.

Les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) offrent une vaste gamme de services consultatifs en vue d'aider les producteurs à établir des objectifs pour leur entreprise et à dresser des plans qui leur permettront de les atteindre. Par l'entremise de ce programme, les agriculteurs peuvent recourir aux services d'experts-conseils pour évaluer leur situation financière, discuter de leurs objectifs, déterminer et évaluer les options qui s'offrent à eux, et définir des plans d'action et des plans d'entreprise dans des domaines particuliers tels que la diversification, la commercialisation, les ressources humaines, la gestion des risques et la relève.

Le programme Planification et évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA)  offre, aux agriculteurs qui envisagent l'établissement ou l'expansion d'une entreprise de ce type, une aide financière qui leur permettra d'engager des professionnels pour les aider à procéder à des évaluations de faisabilité ou à dresser un plan d'entreprise complet. Les producteurs peuvent ensuite s'inspirer de cette information pour mettre sur pied une entreprise à valeur ajoutée ou procéder à l'expansion d'une entreprise existante.

La priorité du volet
Renouveau du CSA est
d'aider les producteurs à
acquérir les compétences et
les connaissances dont ils
ont besoin pour prospérer
au 21^e siècle et pour
s'adapter à la demande
des consommateurs et
des marchés.

Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA)  offrent aux agriculteurs et à leur conjoint(e) une aide au chapitre de l'évaluation des compétences et de la formation afin qu'ils puissent faire des choix éclairés concernant leur avenir et exploiter des possibilités de revenu à la ferme ou à l'extérieur de celle-ci. Après une évaluation des compétences et l'établissement d'un plan d'apprentissage individuel, un soutien peut être accordé pour des activités telles que la gestion d'entreprise, la comptabilité, la gestion financière et la gestion des ressources humaines.

Analyses comparatives et sensibilisation

Dans le cadre de la priorité Renouveau, AAC a également créé certains outils utiles dans le but de fournir aux agriculteurs l'information dont ils ont besoin pour prendre de saines décisions d'affaires. Par exemple, l'analyse comparative est un moyen objectif d'évaluer le rendement d'une exploitation agricole en regard d'autres de même taille et de même type. Dans cette optique, AAC a mis au point un outil financier gratuit et facile à utiliser appelé « Comparer pour réussir ».

Le réseautage et le partage de l'information entre producteurs se sont révélés des moyens efficaces de mettre en commun les compétences en gestion et de s'attaquer à toute une gamme de défis. Le site Web des « Services agricoles » d'AAC en direct permet aux producteurs de communiquer entre eux et de partager de l'information afin d'accroître leurs compétences en gestion et de résoudre leurs problèmes. Le site se veut un guichet unique donnant accès aux services et programmes agricoles du fédéral et des provinces, aux sites de mentorat et à de l'information sur les cercles agricoles.

S'adapter au changement grâce à l'amélioration continue : du FCADR au PASCAA

En 1995, le gouvernement du Canada lançait le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) afin de stimuler la croissance à long terme, la création d'emplois et la compétitivité à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire et dans les régions rurales agricoles. AAC a investi 60 millions de dollars par année dans les programmes du FCADR depuis la création du fonds.

Un second volet du FCADR – le FCADR II – a été lancé en mars 1999; ses priorités au titre de l'adaptation comprenaient la salubrité et la qualité des aliments, l'exploitation des débouchés, la recherche et l'innovation, la durabilité environnementale, ainsi que le développement rural et le renforcement des capacités des ressources humaines. Les priorités du FCADR II sont très semblables à celles du CSA, ce qui prouve qu'elles correspondent toujours aux besoins du secteur. Il est clair que le FCADR II a joué un rôle clé de précurseur en finançant des projets et en favorisant des idées et des approches innovatrices qui aident le secteur à tirer profit des nouvelles possibilités et à soutenir plus efficacement la concurrence tant au pays qu'à l'étranger.

En 2003-2004, le FCADR a continué de faciliter l'adaptation en offrant des mesures conçues pour aider le secteur à composer avec les changements structurels et à exploiter les débouchés. Des programmes et des projets ont été mis en oeuvre dans le cadre de programmes nationaux ou par le biais de conseils d'adaptation dirigés par l'industrie dans chaque territoire et chaque province. Parallèlement, AAC a procédé à une évaluation officielle du programme FCADR II.

AAC a lancé à l'automne 2003 de vastes consultations auprès du secteur agricole et agroalimentaire et des autres intervenants à l'échelle du pays. Ces séances ont confirmé la nécessité de mettre en place des programmes pour remplacer le FCADR II et permis de recueillir de précieuses suggestions sur le cadre proposé.

Les résultats de cette évaluation ont confirmé qu'il existait toujours un besoin pour ce type de programme et permis d'établir que les projets du FCADR II se sont traduits par des avantages tangibles pour le secteur agricole et agroalimentaire. Au nombre de ces derniers, mentionnons le renforcement des partenariats et des alliances entre les intervenants, et les effets multiplicateurs découlant de la participation de l'industrie. On a également constaté que les activités financées par le FCADR II répondaient aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire.

Toujours en 2003, on a défini, pour l'après – FCADR II, un cadre tablant sur les points forts de ce programme. Comme le mandat du FCADR II devait prendre fin le 31 mars 2004, AAC a lancé à l'automne 2003 de vastes consultations auprès du secteur agricole et agroalimentaire et des autres intervenants à l'échelle du pays. Ces séances ont confirmé la nécessité de mettre en place des programmes pour remplacer le FCADR II et permis de recueillir de précieuses suggestions sur le cadre proposé.

Dans la foulée des examens confirmant les avantages des projets exécutés suivant le modèle FCADR, AAC a lancé en avril 2004 un programme de cinq ans doté d'un budget de 255 millions de dollars, soit le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA), afin de placer le secteur agricole et agroalimentaire canadien à l'avant-garde et de lui permettre de saisir les nouvelles possibilités. Le PASCAA maintiendra l'approche du FCADR consistant à miser sur les initiatives de l'industrie pour répondre aux besoins changeants du secteur; les conseils dirigés par l'industrie seront maintenus pour répondre aux besoins locaux. Le PASCAA appuie les projets du CSA, même s'il ne fait pas partie de son enveloppe financière et ne s'inscrit pas dans les programmes de GRE.

Le PASCAA repose sur trois grands piliers :

- *Solutions de l'industrie pour faire face aux enjeux émergents*; ce volet financera des projets consistant à expérimenter ou à mettre à l'essai des approches et des solutions, et pourra servir d'incubateur pour des initiatives prometteuses.
- *Saisir les possibilités de marché en exploitant les résultats de la recherche*; ce volet financera des projets permettant de traduire les résultats de la recherche en débouchés.
- *Échange d'informations pour favoriser l'avancement du secteur*; ce volet financera des projets visant à recueillir, à analyser et à échanger des informations en vue de faire progresser les orientations stratégiques du secteur agricole et agroalimentaire.

Perfectionnement des compétences

AAC a affecté 12,5 millions de dollars sur cinq ans au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, qui favorise l'utilisation de sains principes et pratiques de gestion de l'entreprise par les agriculteurs canadiens. Cet argent a permis la création d'un groupe consultatif national sur les agriculteurs débutants, dont le mandat consiste à déterminer la meilleure façon, pour ces derniers, d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir. En outre, ces fonds appuient les efforts du Conseil visant à réunir de l'information sur les progrès en science et en technologie qui intéressent l'agriculture et à mettre sur pied un répertoire national contenant de l'information sur les activités d'apprentissage et les conférences.

Dans la même optique, AAC verse des fonds à l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) afin de l'aider à élaborer des programmes d'études susceptibles d'attirer les jeunes en agriculture et de permettre aux agriculteurs d'acquérir les compétences dont ils ont besoin. Le Ministère collabore avec l'ACCC à déterminer les besoins des étudiants, à définir les meilleures pratiques pour les groupes consultatifs agricoles, à élaborer un programme d'étude potentiel et à arrêter les meilleures pratiques d'enseignement pour les producteurs adultes. Une étude sur les apprenants a été effectuée.

Questions internationales

Reconnaissance de l'image de marque et conquête des marchés

Le Canada exporte chaque année pour près de 29 milliards de dollars de produits agricoles et alimentaires à plus de 180 pays. Comme la concurrence mondiale s'intensifie, le secteur travaille à maintenir sa part du marché et à conquérir de nouveaux débouchés. La stratégie internationale du Canada au titre du CSA est conçue pour appuyer ces efforts en faisant reconnaître l'image de marque du Canada comme chef de file mondial de l'approvisionnement en aliments salubres, de haute qualité et innovateurs, produits dans le respect de l'environnement.

Au cours de 2003-2004, les efforts d'AAC dans le cadre de sa stratégie internationale s'articulaient autour de quatre thèmes principaux : Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés, Améliorer l'accès aux marchés et Aplanir les obstacles techniques, thèmes dont on a discuté plus haut à la rubrique « Sécurité du système alimentaire », et Améliorer le développement international. Les éléments supplémentaires du volet Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés et du volet Améliorer le développement international sont exposés ci-après.

Afin de préserver l'avantage concurrentiel du Canada, on a lancé des initiatives stratégiques de promotion et de défense des intérêts de façon à assurer une forte présence et visibilité du Canada à l'étranger. Parmi les activités qui ont été menées, mentionnons l'aménagement de vastes pavillons du Canada dans des foires commerciales internationales, l'accueil et l'envoi de missions commerciales, et la tenue de colloques. AAC finance l'affectation de dix spécialistes supplémentaires à l'étranger, dont certains sont spécialisés dans l'élimination des obstacles techniques au commerce, le développement de l'investissement ou les marchés des produits de la mer. Un protocole d'entente visant à faciliter la mise en oeuvre de cette initiative a été signé entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) [maintenant Affaires étrangères Canada (AEC) et Commerce international Canada (CICan)]. En outre, un mémoire au Cabinet sur la représentation accrue aux États-Unis a été approuvé; il vise à renforcer la présence du Canada aux États-Unis de façon à accroître notre représentation, à défendre nos intérêts et à stimuler le développement de nos entreprises dans ce pays.

D'autres activités du Ministère conçues pour rehausser la renommée du Canada et promouvoir les intérêts canadiens ont mis l'accent sur la préparation à l'exportation et les services-conseils dans ce domaine, les analyses commerciales et les renseignements sur les marchés, ainsi que la promotion des investissements. Voici quelques-unes des activités qui ont été menées : diffusion de renseignements sur les marchés et d'analyses commerciales à l'intention des exportateurs canadiens et des acheteurs étrangers sur le site Web du Service d'exportation

agroalimentaire canadien; participation à Équipe Canada Inc. afin d'élaborer et d'offrir des programmes et des services aux exportateurs canadiens de produits agricoles et alimentaires; maintien d'un service de délégués commerciaux dans les ambassades et missions canadiennes à l'étranger; réalisation d'une analyse du marché des aliments fonctionnels et des nutraceutiques; et, de concert avec des partenaires fédéraux et provinciaux, dont les missions du MAECI (maintenant AEC et CICan), promotion des investissements, notamment en organisant et en appuyant des initiatives de promotion, des séances de signature et des visites d'entreprises, ou encore en y participant.

Le Ministère a également appuyé les efforts déployés par l'industrie pour renforcer sa capacité à écouler ses produits à l'étranger. Par le biais du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) [dont il a également été question sous la rubrique Sécurité du système alimentaire], AAC aide l'industrie à mettre en oeuvre une stratégie nationale ambitieuse conçue pour obtenir et étendre la reconnaissance de l'image de marque du Canada sur la scène internationale et conquérir de nouveaux débouchés pour les produits agricoles et alimentaires canadiens. Ce programme comporte deux éléments, soit les stratégies internationales à long terme (SILT), qui contribuent à promouvoir l'image de marque du Canada et à faciliter la réussite durable du secteur sur les marchés étrangers, et les projets à court terme, qui correspondent essentiellement à des activités ponctuelles axées sur les contraintes et les possibilités de croissance des nouveaux marchés. Globalement, le PICAA a affecté 26 millions de dollars, suivant une formule de partage des coûts, à un large éventail de groupements de l'industrie, dans le cadre de 36 SILT et de 60 projets à court terme.

Renforcement du développement international

Les conseils techniques d'AAC et ses activités de renforcement des capacités visent à aider les pays en développement à accroître leur salubrité alimentaire, à limiter les toxi-infections alimentaires, à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à combattre la faim et la pauvreté en accroissant la productivité agricole. Grâce à ce travail, ces pays sont mieux à même d'exploiter leur potentiel de production et d'écouler leurs produits sur les marchés internationaux dans des conditions équitables. En partageant son expertise et son expérience par le biais de ses programmes et activités de développement international, le Canada peut aider les pays en développement à se doter d'une politique commerciale et à participer pleinement aux accords commerciaux internationaux et à en tirer profit.

Parmi les initiatives menées en 2003-2004, mentionnons le lancement, par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'un projet d'une durée de cinq ans visant à permettre à la Chine d'accroître la salubrité de ses aliments et de respecter ses obligations à titre de membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des membres du personnel d'AAC ont collaboré avec leurs homologues en Chine dans le but de définir les besoins en formation et de fournir une formation et une aide technique à 22 fonctionnaires chinois dans les domaines de la salubrité des aliments, de la réforme institutionnelle et de l'adaptation de la politique agricole. La planification des activités futures qui permettront d'atteindre les résultats du projet est bien engagée.

Le Canada a également tenu en août 2003 un atelier à l'intention de cinq fonctionnaires égyptiens pour leur fournir une aide technique concernant l'analyse des notifications à l'OMC. Le but visé était de mettre en commun nos expériences techniques en matière de politiques commerciales agricoles en utilisant comme point de départ le travail du Comité de l'agriculture de

l'Organisation mondiale de la santé. Par la suite, en mars 2004, AAC a délégué une mission en Iran afin de déterminer des domaines de coopération technique. De concert avec les fonctionnaires iraniens, le Ministère a cerné les cinq domaines de coopération suivants propres à appuyer la modernisation du système agricole entreprise par le gouvernement : gestion de la sécheresse; gestion de l'eau et de l'irrigation à la ferme; gestion de la salinité; agriculture irriguée et agriculture pluviale; ainsi que systèmes d'information géographique et télédétection. Le gouvernement iranien a commencé à définir et à classer par ordre de priorité les projets qui seront entrepris au cours des deux prochaines années.

AAC a travaillé en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture à la conception d'un projet concernant les politiques agro-environnementales pour les Amériques. Celui-ci s'échelonne sur cinq ans et sera financé par l'ACDI. Il a pour but d'enquêter sur la situation des politiques agroenvironnementales en Amérique latine, et notamment dans les pays en développement. En outre, il consiste à mettre au point des outils tels que des programmes de télé-apprentissage et des échanges officiels en vue d'améliorer l'élaboration des politiques agroenvironnementales. Grâce à ces efforts, ces pays pourront rendre leurs pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement; qui plus est, le Canada profitera ainsi d'un commerce accru avec eux.

Conclusion

Le résultat stratégique Innovations propices à la croissance d'AAC aide l'industrie à progresser en tablant sur une innovation continue axée sur les besoins du consommateur et du secteur. Pour conserver une longueur d'avance sur nos concurrents à l'échelle mondiale, il est essentiel de permettre à notre secteur de travailler plus rapidement et de façon plus ingénieuse à mettre au point une gamme excitante de produits innovateurs d'origine agricole. Parallèlement au volet Recherche scientifique, les priorités du volet Renouveau permettent de venir en aide aux agriculteurs qui souhaitent mener des activités stratégiques de planification et de gestion, acquérir des connaissances et perfectionner leurs compétences de façon continue. Les producteurs peuvent compter sur tout un éventail d'initiatives pour les aider à évaluer leur situation et leurs options. Grâce à l'innovation et au renouveau, les agriculteurs auront accès aux outils, aux connaissances, aux conseils et aux possibilités dont ils ont besoin pour accroître la rentabilité de leur entreprise. Ensemble, ces deux priorités sont le gage d'un avenir plus dynamique et plus prospère pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Chaque année, le secteur agricole et agroalimentaire contribue de façon importante à la balance commerciale du Canada. L'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens au marché mondial n'est cependant pas une chose acquise, car celui-ci est très compétitif et instable. Les questions internationales représentent donc un enjeu clé pour un pays comme le Canada, compte tenu de l'importance de son commerce agricole et agroalimentaire. Le volet Questions internationales est conçu pour relever les défis qui se posent sur le marché mondial à l'aide de diverses mesures, dont les suivantes : accroître la visibilité et l'influence du Canada au sein des institutions qui gouvernent le commerce international et régional des produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que dans l'établissement des processus et des règles qui régissent ce dernier; et ne jamais cesser d'innover en agroalimentaire et d'améliorer nos produits pour conserver notre longueur d'avance sur nos concurrents.

Le résultat stratégique
Innovations propices à la
croissance d'AAC aide
l'industrie à progresser en
tablant sur une innovation
continue axée sur les
besoins du consommateur
et du secteur.

Initiatives horizontales

Initiatives horizontales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2003-2004, le gouvernement du Canada a pris des mesures visant à faire rapport sur les initiatives horizontales de manière plus approfondie que par les années passées et de manière plus uniforme dans les ministères.

Les rapports sur les initiatives horizontales ont pour but de donner au Parlement, au public et au gouvernement un portrait général des dépenses publiques et des résultats atteints par les ministères qui travaillent ensemble. Une initiative horizontale est une initiative dans laquelle les partenaires, qui proviennent de deux organismes ou plus, ont convenu dans une entente de financement officielle (mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor, entente fédérale-provinciale) de s'employer à atteindre les objectifs communs.

Les initiatives horizontales dont il est question dans les présentes sont dirigées par AAC et bénéficient de fonds fédéraux dépassant 100 millions de dollars (en tenant compte de tous les partenaires fédéraux) pour la durée du programme. Il s'agit également d'initiatives auxquelles des fonds de moins de 100 millions de dollars ont été accordés, mais ces initiatives demeurent essentielles à l'atteinte des priorités gouvernementales.

Les montants du tableau récapitulatif qui suit se rapportent uniquement aux dépenses d'AAC. Pour avoir des renseignements plus complets sur chaque initiative et sur les dépenses de nos partenaires fédéraux, veuillez consulter la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Conseil du Trésor à l'adresse suivante :
(www.tbs-sct.gc.ca/rma/epp-ibdrp/hrdb-rhbd/profile.asp).

Information sur les initiatives horizontales pour 2003-2004

Nom de l'initiative horizontale	Partenaires	Description	Dépenses d'AAC en 2003-2004 (en M\$)
Assurance-production	Gouvernements provinciaux	En vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), l'assurance-production est l'un des deux principaux programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts aux producteurs canadiens. L'assurance-production protège les revenus des producteurs contre les pertes de production dues aux catastrophes naturelles incontrôlables.	404
Programmes provinciaux	Gouvernements provinciaux	En vertu du CSA, on a accordé aux provinces et aux territoires une période transitoire de trois ans pendant laquelle ils pourront offrir des programmes de gestion des risques qui répondent particulièrement aux besoins des producteurs. Ces programmes portent sur un large éventail de besoins, de l'amélioration des principaux programmes (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et assurance-production) à la recherche et au développement en agriculture.	128
Outils de gestion des risques de l'entreprise (à l'exception de l'assurance-production et des programmes provinciaux)	Gouvernements provinciaux	Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est l'un des deux principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts aux producteurs en vertu du CSA. Il combine la stabilisation et la protection contre les catastrophes dans un seul programme, aidant les producteurs à protéger leurs exploitations des petites et grandes pertes de revenu. Le PCSRA remplace le Programme canadien de revenu agricole (PCRA) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui ont pris fin pendant l'année de stabilisation 2002. L'année 2003-2004 fut une période de transition puisque les dépenses comprennent celles du PCSRA, du PCRA, du CSRN, du Programme d'aide aux producteurs 2003, du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) et du Financement de la gestion des risques (FGR) II.	2 884
Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	Gouvernements provinciaux	Ce programme comprend : i) le Programme national de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, qui offre plusieurs incitations par les prix afin de maintenir l'activité du marché intérieur et d'accroître le rendement des parcs d'engraissement et des transformateurs à la suite de la baisse considérable des prix; ii) le Programme relatif aux animaux de réforme, qui verse un montant d'argent aux producteurs pour chaque animal âgé, admissible et vendu pour l'abattage.	403
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes	Gouvernements provinciaux	Ces services permettent aux agriculteurs admissibles de rencontrer des experts-conseils financiers qui les aideront à évaluer leurs finances et à élaborer des plans d'action, d'activités (finances, commercialisation, valeur ajoutée) et de relève.	2,9
PE avec Santé Canada sur la salubrité et la qualité des aliments	Santé Canada	Effectuer des travaux de recherche concernant la normalisation, les normes de salubrité à la ferme, la surveillance nationale intégrée des agents entéro-pathogènes et l'impact sur l'être humain des antimicrobiens utilisés à la ferme.	5,9 (Un montant supplémentaire de 3,1 millions de dollars a été transféré par AAC à Santé Canada afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)

PE avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur la salubrité et la qualité des aliments	Agence canadienne d'inspection des aliments	Établir des normes minimales ainsi que des stratégies d'inspection et d'application pour les aliments médicamenteux consommés par le bétail destiné à l'alimentation. Mettre en place les programmes de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, lesquels permettront au gouvernement de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments fondés sur les principes HACCP, élaborés et mis en oeuvre par des associations nationales de producteurs.	0 (AAC a transféré 1,49 millions de dollars à l'ACIA pour des travaux effectués par cette dernière afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)
PE avec la Commission canadienne des grains (CCG) sur la salubrité et la qualité des aliments	Commission canadienne des grains	Fournir des données de référence qui serviront de repères pour les attributs spécifiques de la qualité des grains.	0 (AAC a transféré 180 000 \$ à la CCG pour des travaux effectués par la CCG afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)
PE entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger	MAECI (représenté par Commerce international Canada)	Ce PE établit les principes opérationnels, les pratiques de gestion et les critères de mesure du rendement régissant les 22 postes existants et les 10 nouveaux postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger. Il vise à améliorer les services offerts aux exportateurs canadiens notamment dans le domaine de la mise en valeur des entreprises et des investissements agroalimentaires ainsi que de la protection des marchés et de l'accès à ceux-ci par l'entremise des ambassades et des hauts-commissariats canadiens dans les pays où se trouvent les marchés d'exportation clés.	3,2
Développement rural	Partenariat rural canadien (32 ministères et organismes fédéraux), gouvernements provinciaux et territoriaux	Le gouvernement du Canada a mandaté le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qu'il élabore, coordonne et mette en oeuvre une approche pangouvernementale nationale concertée afin de mieux comprendre la situation et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural et d'encourager les ministères et organismes fédéraux à modifier leurs politiques, leurs programmes et leurs services pour tenir compte des besoins uniques des collectivités rurales. En collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, soit le Partenariat rural canadien, le gouvernement du Canada veut intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles pour améliorer la qualité de vie des Canadiens en milieu rural.	13
Secrétariat aux coopératives	19 ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, secteur des coopératives	Le Secrétariat aux coopératives a été créé en 1987 pour aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Le Secrétariat conseille le gouvernement sur les politiques qui concernent les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de ces politiques, fait la promotion des coopératives au sein du gouvernement fédéral et sert de lien entre les coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec qui elles interagissent.	2,5

Développement rural

Introduction

Les collectivités rurales, piliers du Canada

Les régions rurales et urbaines du Canada sont essentielles au tissu économique, social, environnemental et culturel de notre pays. Un tiers de la population canadienne environ vit dans les régions rurales et éloignées. Ces collectivités, réparties sur 95 p. 100 du territoire canadien, jouent un rôle économique important, tant sur le plan local que national. Elles contribuent à générer 22 p. 100 du produit intérieur brut et fournissent 24 p. 100 de la totalité des emplois. Leur économie est, pour la plupart, fondée sur les ressources naturelles et forme près de 40 p. 100 des exportations canadiennes.


La situation unique du Canada rural

Pour demeurer viables, les collectivités rurales et éloignées doivent relever des défis complexes et variés. Celles qui dépendent d'une seule ressource naturelle comme les forêts, les mines, l'agriculture ou la pêche sont soumises aux replis cycliques et abrupts. La petite entreprise représente une possibilité de se diversifier. Soixante p. 100 des petites entreprises prennent naissance dans les collectivités rurales. Cependant, ces petites entreprises ne représentent que 12,5 p. 100 du PIB du Canada rural. De plus, l'emploi en région rurale croît plus lentement que dans les zones urbaines du Canada et le chômage y est plus élevé de 1,4 point de pourcentage. Pour ce qui est des occasions florissantes de l'Internet, les ménages des régions rurales se connectent de plus en plus au réseau. Toutefois, l'écart entre les régions rurales et les régions urbaines du Canada s'élargit en raison de l'absence d'accès aux connexions haute vitesse et du manque de connaissance de la technologie. Quant au développement des compétences, l'écart entre les jeunes du milieu post-secondaire des régions rurales et des zones urbaines a diminué, bien que l'exode important des jeunes qui veulent s'instruire et trouver de l'emploi influe sur les données démographiques. Tous ces facteurs sont liés de très près aux facteurs caractéristiques des collectivités rurales comme la distance qui les sépare des marchés urbains, la géographie et la faible densité de la population.

Les projets de développement qui englobent les volets économique, social, environnemental et culturel, permettent aux collectivités rurales et éloignées de mieux relever les défis et d'être viables et autonomes. En renforçant les collectivités rurales, le Canada se trouvera davantage en mesure de tirer parti des possibilités du XXI^e siècle.

L'engagement du gouvernement fédéral envers le Canada rural

Le gouvernement du Canada souscrit pleinement à une approche intégrée et transversale du développement rural. Fondé en 1996, le Secrétariat rural, qui relève d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige le Partenariat rural canadien (PRC), approche intergouvernementale intégrée par laquelle le gouvernement du Canada coordonne les politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles visant à aider les collectivités rurales à devenir viables et durables. Travaillant en collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces et territoires, le Secrétariat rural dirige et coordonne le PRC, facilite les communications et la création de

Fondé en 1996, le Secrétariat rural, qui relève d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige le Partenariat rural canadien (PRC), approche intergouvernementale intégrée .

partenariats s'articulant autour des priorités et problèmes ruraux et favorise le dialogue entre les intervenants du milieu rural et le gouvernement fédéral. Grâce à une intégration horizontale, à la collaboration et aux partenariats, la gamme complète de politiques, programmes et services fédéraux constituent un ensemble de moyens permettant de relever les défis qui se posent aux Canadiens des régions rurales.

Réalisations de 2003-2004 en matière de rendement

Une communication véritable : un meilleur Dialogue rural

Les premiers travaux du Secrétariat rural ont été conçus de manière à faire participer les Canadiens des régions rurales et à favoriser une meilleure compréhension des questions rurales dans les ministères et organismes fédéraux. Le Secrétariat a créé le Dialogue rural pour permettre les échanges entre le gouvernement du Canada et les Canadiens des régions rurales, éloignées et du Nord. Peu de groupes peuvent interagir avec le gouvernement au nom des Canadiens et des collectivités des régions rurales. C'est pourquoi le Secrétariat offre le Dialogue rural, donnant ainsi l'occasion au gouvernement d'interagir directement avec les citoyens et les chefs des collectivités rurales et éloignées au sujet de questions qui les préoccupent. Le Dialogue rural offre aux résidents la possibilité de faire connaître leurs préoccupations et d'établir des priorités. Depuis son lancement, en 1998, plus de 17 000 citoyens des régions rurales, éloignées et du Nord, y compris les jeunes, ont participé aux activités qui se sont tenues au pays.

En 2003-2004, 13 tables rondes ont eu lieu dans 10 provinces et territoires. Elles ont regroupé les chefs des collectivités rurales, les professionnels, les hommes politiques, les gens du milieu de l'enseignement et les citoyens des régions rurales.

- En 2003-2004, 13 tables rondes ont eu lieu dans 10 provinces et territoires. Elles ont regroupé les chefs des collectivités rurales, les professionnels, les hommes politiques, les gens du milieu de l'enseignement et les résidents des régions rurales. Les discussions ont porté sur les thèmes relevés dans les Dialogues antérieurs : entrepreneuriat, jeunesse, infrastructure et renforcement des capacités de la collectivité. Elles ont permis d'examiner en profondeur les défis, les obstacles, les solutions et les démarches des collectivités. L'information issue des tables rondes a été intégrée à la planification de la Conférence rurale nationale qui aura lieu du 21 au 23 octobre 2004 et se concentrera sur les solutions des collectivités. Pour prendre connaissance des rapports des tables rondes intitulés *Les collectivités rurales, véritable clé de voûte*, consultez le site : http://www.rural.gc.ca/dialogue/reports_f.phtml.
- Les conseils de sources diversifiées sont précieux pour prendre des décisions éclairées. Le Comité consultatif sur les questions rurales conseille le ministre sur les questions stratégiques publiques touchant les régions rurales et éloignées du Canada. Le Comité consultatif comprend 16 membres des diverses régions canadiennes qui participent activement au développement du Canada rural individuellement ou en tant que membre d'un établissement d'enseignement, d'un organe gouvernemental ou autre. En 2003-2004, le Comité a examiné diverses questions dont les priorités en matière de recherche au Canada rural et les principes d'application de la Lentille rurale aux politiques et programmes reliés au Protocole de Kyoto.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été accomplis.

Miser sur l'avenir : la jeunesse rurale

Les jeunes représentent l'avenir. Or, nombre de collectivités rurales doivent faire face à un exode des jeunes qui veulent s'instruire ou trouver un emploi. En 2003-2004, le renforcement des capacités des jeunes pour qu'ils deviennent les chefs d'aujourd'hui et de demain et l'accroissement de la participation des jeunes au développement de la collectivité ont formé deux réalisations importantes du Secrétariat rural. Grâce à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a permis d'établir un Réseau national de la jeunesse rurale et le Prix des jeunes leaders du Canada rural, le Secrétariat rural a donné l'occasion aux jeunes de développer leurs compétences, de former des réseaux, d'échanger leurs idées et de reconnaître les jeunes leaders de leur collectivité.

- La Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a eu lieu du 2 au 4 mai 2003, a rassemblé plus de 60 jeunes des collectivités rurales, éloignées et du Nord. Les participants ont approfondi divers thèmes : innovation, leadership et partenariat. Les conférenciers ont raconté leur expérience et fait part de leurs idées sur ces sujets. Ils ont offert aux participants des conseils et des trucs pratiques pour les aider à amener le changement dans leur collectivité. Des études de cas, choisies parmi les propositions de projet des participants, ont donné l'occasion d'échanger des idées et de pousser les projets encore plus loin.
- Suivant une idée lancée à une Conférence rurale nationale, les jeunes participants à la Conférence des jeunes ont créé le Réseau national de la jeunesse rurale, cerné les grandes priorités en vue d'orienter la préparation d'un plan d'action et choisi leur premier conseil et dirigeant. En 2003-2004, le conseil a déterminé l'orientation du réseau, créé le site Web du réseau et s'est employé à concevoir le volet jeunesse de la Conférence rurale nationale qui aura lieu du 21 au 23 octobre 2004.
- Le Prix des jeunes leaders du Canada rural, lancé à l'automne de 2003, vise à récompenser les jeunes qui ont contribué de manière exceptionnelle à l'innovation, au leadership et au partenariat dans les régions rurales, éloignées et du Nord, à l'échelon local, régional et national. Les prix seront présentés à la Conférence rurale nationale en octobre 2004.
- Les équipes rurales de chaque province et territoire ont travaillé avec les jeunes des régions rurales à offrir du soutien aux membres du conseil du Réseau national de la jeunesse rurale et à faire participer les jeunes aux activités du Dialogue rural, notamment au Dialogue de Lac Mégantic, au Québec, intitulé « Les jeunes », qui a eu lieu le 14 novembre 2003 (http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/qc/lac_e.phtml) ainsi qu'au Dialogue de Truro, en Nouvelle-Écosse, intitulé « Inclusion des jeunes dans l'Équipe rurale de la Nouvelle-Écosse », les 5 et 6 mars 2004 (http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/ns/youth_e.phtml).

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 se sont concrétisés. En raison du SRAS cependant, le nombre de participants à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales a été moins grand que prévu. Les initiatives énumérées ci-après découlent de la Conférence.

Grâce à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a permis d'établir un Réseau national de la jeunesse rurale et le Prix des jeunes leaders du Canada rural, le Secrétariat rural a donné l'occasion aux jeunes de développer leurs compétences, de former des réseaux, d'échanger leurs idées et de reconnaître les jeunes leaders de leur collectivité.

Catalyseurs du changement : examen des initiatives de développement et de renforcement des capacités des collectivités rurales

Au Secrétariat rural, les programmes visent à établir un lien concret entre les politiques, la recherche et la mise en oeuvre. Ils ont pour but d'aider les collectivités rurales et éloignées à relever les défis en matière de développement en favorisant l'élaboration et l'adoption de stratégies à long terme et viables qui rendront les collectivités davantage en mesure de trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

- Un nouveau programme fondé en 2003-2004 et intitulé « Modèles de développement et de renforcement des capacités des collectivités rurales » vise à établir, à mettre à l'essai et à évaluer des modèles permettant de résoudre les problèmes et de relever les défis de développement rural.
- De plus, le Secrétariat rural a géré deux programmes centrés sur l'aide à l'apprentissage, la résolution de problèmes, la mise en commun de l'information et la planification collective. Dans le cadre du premier, l'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles, le financement de 207 projets a été approuvé de 2000-2001 à 2002-2003. Les projets approuvés ont été accomplis en 2003-2004. Dans le cadre du deuxième programme, l'Initiative de planification communautaire pour les groupes de langue minoritaire des régions rurales agricoles, 42 projets ont été approuvés en 2002-2003. Les travaux ont été exécutés en 2003-2004.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 sont en cours de réalisation.

La Lentille rurale : le regard des Canadiens des régions rurales

Les ministères et organismes fédéraux sont de plus en plus conscients des répercussions que leur travail peut avoir sur le Canada rural. Lorsqu'ils examinent les initiatives à venir, les décideurs s'efforcent d'évaluer les incidences de leurs politiques, programmes et services sur les régions rurales du pays et veillent à ce que ces initiatives conviennent aux Canadiens des régions rurales. La Lentille rurale est l'un des moyens par lesquels le gouvernement du Canada peut examiner les enjeux en tenant compte du point de vue des Canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées. La Lentille rurale est une approche stratégique servant à s'assurer que, lors de l'élaboration des politiques, programmes et services, il est tenu compte des préoccupations et des priorités des citoyens de ces régions. Le Secrétariat rural travaille en ce sens avec 32 ministères et organismes fédéraux.

- En 2003, le gouvernement du Canada a annoncé l'affectation de 3 milliards de dollars supplémentaires à l'infrastructure : 2 milliards de dollars pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, dont 20 p. 100 vont aux collectivités comptant moins de 250 000 habitants; 1 milliard de dollars va au nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Ce Fonds vise à répondre aux besoins propres aux petites municipalités canadiennes grâce à des investissements dans l'infrastructure locale, dont les citoyens des petites municipalités et des régions éloignées pourront bénéficier. En tout, 80 p. 100 du Fonds s'adresse aux collectivités de moins de 250 000 personnes. Pour en savoir davantage sur les programmes d'infrastructure, consultez le site www.infrastructure.gc.ca.

- Les programmes d'Industrie Canada, comme le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord et l'Initiative nationale de satellite, aident le secteur privé à déployer une infrastructure de l'information et des communications de pointe dans les collectivités canadiennes, notamment dans celles qui sont affectées par le fossé numérique, comme les collectivités des Premières nations et les collectivités rurales, éloignées et du Nord. L'Initiative nationale de satellite, lancée en 2003, bénéficie d'un fonds de 155 millions de dollars. En ayant accès à l'infrastructure à large bande, les collectivités et les entreprises canadiennes peuvent créer et offrir de nouvelles applications et de nouveaux services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le commerce. Grâce à ce programme et aux investissements complémentaires d'Infrastructure Canada, de l'Agence spatiale canadienne, des organismes de développement régional, des provinces, des territoires et du secteur privé, des progrès importants s'accomplissent afin d'amener l'accès à la haute vitesse. Pour avoir plus de renseignements sur les services à large bande, consultez le site www.broadband.gc.ca.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux

Les premières années, le Partenariat rural canadien s'est surtout efforcé de faire connaître au sein du gouvernement du Canada les enjeux des régions rurales et la nécessité de tenir compte du point de vue rural lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques. Il est devenu de plus en plus clair que des politiques rurales cohérentes et complémentaires au sein des gouvernements pourraient rendre les collectivités davantage en mesure de relever les défis qui leur sont propres. Le Secrétariat rural a commencé en 2002-2003 à faire participer les intérêts provinciaux et territoriaux aux enjeux communs, à mettre en commun les meilleures pratiques et à établir des objectifs communs.

- Durant la réunion inaugurale de Kananaskis, en Alberta, les 14 et 15 avril 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'établir une démarche concertée pour accroître le dynamisme des collectivités rurales, éloignées et du Nord. Les ministres ont accepté de continuer à collaborer pour dresser un cadre national de politiques rurales.
- En 2003-2004, le Secrétariat rural a contribué aux travaux fédéraux, provinciaux et territoriaux d'élaboration d'un Cadre national de politique rurale et cerné les possibilités de recherche et de mise en commun de l'information dans les domaines suivants :
 - programme de recherche intégrée;
 - recherches prioritaires dans le secteur;
 - des partenariats publics et privés,
 - des investissements en infrastructure,
 - de l'accès aux capitaux,
 - répertoire communautaire des programmes et services;
 - base de données communautaires de renseignements;
 - plan d'action de renforcement des capacités des collectivités.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Comprendre le Canada rural et tenir les citoyens informés

Prendre des décisions éclairées revêt une importance capitale lors de l'élaboration des politiques, programmes et services. Le Secrétariat rural entreprend des recherches stratégiques approfondies et fournit des renseignements et des analyses socio-économiques à l'échelon régional et à l'échelle nationale sur un certain nombre de sujets d'un point de vue rural. Il s'emploie à promouvoir un programme d'action et de recherche intergouvernementale intégrée et travaille avec divers partenaires, dont la Fondation canadienne pour la revitalisation rurale, les universités et les ministères fédéraux.

- Depuis 1998, Statistique Canada a publié 35 *Bulletins d'analyse sur les régions rurales et petites villes du Canada*, dont sept bulletins en 2003-2004. Ces bulletins donnent de l'information de base aux décideurs. Pour lire les bulletins et des rapports de recherche, consultez le site à l'adresse http://www.rural.gc.ca/research/research_f.phtml.

Les outils et activités de communications et d'interventions du Secrétariat rural permettent aux Canadiens de connaître les enjeux des régions rurales. De plus, ils permettent aux Canadiens des régions rurales de se renseigner sur les programmes et services du gouvernement du Canada et de faire connaître leurs préoccupations et leurs difficultés grâce au dialogue en direct.

Les outils et activités de communications et d'interventions du Secrétariat rural permettent aux Canadiens de connaître les enjeux des régions rurales. De plus, ils permettent aux Canadiens des régions rurales de se renseigner sur les programmes et services du gouvernement du Canada et de faire connaître leurs préoccupations et leurs difficultés grâce au dialogue en direct. Parmi ces outils, mentionnons le site Web du gouvernement sur le Canada rural (www.rural.gc.ca), qui fournit de l'information sur le Partenariat rural canadien. Grâce à *Régions rurales et éloignées du Canada en direct* (www.rural-canada.ca), les Canadiens de ces régions peuvent obtenir des renseignements sur les programmes et les services touchant les régions rurales et éloignées du Canada et échanger en direct avec leurs pairs et avec le gouvernement sur les enjeux propres aux régions rurales et éloignées.

Il importe de souligner une réalisation fondamentale en 2003-2004 en matière de communications : les bulletins régionaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Produits en collaboration avec les partenaires provinciaux et fédéraux, les bulletins visent avant tout à sensibiliser les Canadiens des régions rurales et éloignées aux travaux accomplis par le gouvernement pour assurer une meilleure qualité de vie dans les collectivités. Ils comportent des articles sur les divers volets des activités entreprises par les ministères, les initiatives rurales nationales, les réussites locales, l'expérience acquise, les activités et réalisations de l'Équipe rurale régionale, ainsi que des rapports sur les activités locales récentes comme les tables rondes et les assemblées publiques. Plus d'un million de bulletins ont été distribués.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Conclusion

Le gouvernement du Canada est résolu à rendre plus viables et dynamiques les collectivités des régions rurales et éloignées qui forment une partie essentielle de la société canadienne. Bien que ces collectivités affrontent des défis qui leur sont propres, un cadre de développement rural a été dressé pour mieux comprendre les enjeux de ces régions, favoriser une meilleure collaboration entre les gouvernements et au sein de ces derniers, et tenir compte des questions et préoccupations de ces régions lors de l'élaboration des programmes et politiques.

Secrétariat aux coopératives

La réussite d'un modèle coopératif

Les coopératives jouent un rôle important dans la société canadienne tant dans le secteur du détail, de l'habitation et des services que dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que des services financiers. Entreprises dont les membres sont à la fois les propriétaires et les utilisateurs et fonctionnant selon un principe démocratique, les coopératives constituent des organismes où les gens se rassemblent pour poursuivre des objectifs économiques et sociaux communs. En investissant dans l'organisation sociale et en aidant les gens à regrouper leurs ressources, à partager les risques et à atteindre des objectifs communs, les coopératives favorisent le développement de collectivités fortes. Les coopératives existent depuis plus de 130 ans. Elles permettent de réduire les coûts, d'ouvrir des marchés et de répondre à des besoins véritables. Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les coopératives pour aider à trouver des solutions émanant de la collectivité aux problèmes qu'affrontent les Canadiens dans les secteurs qui touchent les priorités de politique publique.

L'apport du gouvernement fédéral au développement des coopératives

Le Secrétariat aux coopératives a été créé en 1987 pour aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Il conseille le gouvernement sur les politiques touchant les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de telles politiques, fait connaître les coopératives au sein du gouvernement fédéral et offre un lien entre le secteur des coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec lesquels elles interagissent. En 2003-2004, le Secrétariat a lancé l'Initiative de développement coopératif (IDC), programme du gouvernement du Canada visant à favoriser le développement des coopératives.

En 2003-2004, le Secrétariat a lancé l'Initiative de développement coopératif (IDC), programme du gouvernement du Canada visant à favoriser le développement des coopératives.

Réalisations de 2003-2004 en matière de rendement

En 2003-2004, le Secrétariat a exercé ses activités dans les quatre domaines prioritaires ci-après en vue de favoriser l'atteinte de l'objectif suivant : accroître l'utilisation du modèle coopératif afin d'aider à la croissance économique et au développement social dans la société rurale et urbaine du Canada.

- Pour sensibiliser au potentiel du modèle coopératif en tant qu'entreprise et modèle de gestion, le Secrétariat a instauré le volet des services-conseils de l'IDC afin d'offrir des conseils techniques et de l'aide professionnelle aux particuliers, groupes et collectivités souhaitant créer une coopérative ou renforcer une coopérative existante. Les services sont fournis conjointement par le Conseil canadien de la coopération (CCC) et la Canadian Co-operative Association (CCA) en collaboration avec les organismes locaux, régionaux et sectoriel liés aux coopératives. À cette fin, le site Web CoopZone a vu le jour (www.coopzone.coop). Il est essentiel que le modèle coopératif soit connu et compris afin qu'un plus grand nombre de gens y recourent.

- En ce qui concerne l'information et les conseils d'experts sur les coopératives aux ministères et organismes gouvernementaux, le Secrétariat a conçu un répertoire de la recherche, cerné les lacunes en matière de connaissances, préparé des rapports statistiques et publié les recherches entreprises sur les coopératives agricoles. Un projet de la CCA financé par le gouvernement fédéral et géré par le Secrétariat aux coopératives, intitulé *Building Assets in Low Income Communities through Co-operatives*, a donné lieu à un cadre stratégique démontrant comment les coopératives peuvent aider les gens à sortir de la pauvreté. Les renseignements recueillis grâce au projet sont importants pour prendre des décisions éclairées.
- En ce qui a trait à l'aide aux projets de recherche et d'innovation démontrant l'utilisation et la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie ainsi que la capacité du modèle coopératif à favoriser la cohésion sociale, le Secrétariat a lancé le volet Innovation et Recherche de l'IDC. Les projets visent l'essai et l'utilisation d'applications novatrices du modèle coopératif. En cette première année d'existence, 21 projets ont été approuvés et sont commencés. Pour avoir plus de renseignements sur l'IDC et les projets, consulter le site Web à la page http://www.agr.gc.ca/policy/coop/information_f.phtml, ainsi que le site http://www.agr.gc.ca/policy/coop/projects_f.phtml. Les résultats des projets révéleront les nouvelles possibilités d'utilisation du modèle coopératif.
- Les activités liées à l'établissement de partenariats en vue d'optimiser les possibilités de développement des coopératives ont consisté notamment à déterminer et gérer les activités du Comité de direction de l'IDC et à travailler en collaboration avec la CCA et le CCC pour offrir de l'aide au développement et des conseils aux coopératives. Un réseau national de développeurs a été établi par l'entremise des services-conseils de l'IDC, et des partenariats communautaires se sont formés grâce aux volets Innovation et Recherche. Les possibilités de développement coopératif sont encore plus grandes.

Dans l'ensemble, les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Conclusion

Les coopératives forment un élément essentiel de la société canadienne. Ayant réussi dans plusieurs secteurs dont l'habitation, le secteur du détail, les services financiers et l'agroalimentaire, l'expansion des coopératives dans d'autres secteurs de la société représente une entreprise importante du gouvernement du Canada.

Grands thèmes du gouvernement

Développement durable

Le développement durable intègre les intérêts environnementaux, économiques et sociaux, de façon à permettre de répondre aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures de combler leurs propres besoins. Dans le secteur agricole et agroalimentaire, le développement durable représente une façon de produire et de transformer les produits agricoles qui peut être appliquée sur une longue période, d'une manière qui appuie ou améliore la qualité de vie déjà élevée des Canadiens aujourd'hui.

L'agriculture durable

- protège la base de ressources naturelles, prévient la dégradation de la qualité du sol, de l'eau et de l'air, et conserve la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de tous les Canadiens;
- assure un approvisionnement sécuritaire et de haute qualité en produits agricoles; et
- protège les moyens d'existence et la santé des entreprises agricoles et agroalimentaires, ainsi que le bien-être des travailleurs et de leurs familles.

Avec sa troisième stratégie de développement durable, déposée au Parlement en février 2004, Agriculture et Agroalimentaire Canada adopte une nouvelle approche. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), avec ses volets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, représente la stratégie de développement durable du Ministère. Pour AAC, la politique ministérielle directrice, le CSA, constitue désormais la stratégie de développement durable et les deux thèmes constituent désormais un tout.


Nous effectuerons le suivi des progrès que nous accomplissons en vue de l'atteinte de nos objectifs du développement durable et du CSA au moyen des mêmes mécanismes : une série de modèles logiques reliés aux éléments de l'Accord sur le CSA. Une série supplémentaire de cibles ont été élaborées, pour aider le Ministère à assurer le suivi des progrès en matière d'adoption de pratiques écologiques dans ses propres activités. Cela revêt une importance, étant donné qu'AAC possède plus de 1 100 véhicules, 2 400 immeubles et 955 000 hectares de terre. Le Ministère occupe plus de 82 500 mètres carrés de locaux administratifs; et exploite des centres de recherche, des fermes expérimentales, des pâturages collectifs et des systèmes d'approvisionnement en eau.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), avec ses volets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, représente la stratégie de développement durable du Ministère. Pour AAC, la politique ministérielle directrice, le CSA, constitue désormais la stratégie de développement durable et les deux thèmes constituent désormais un tout.

Fondamentalement, le compte rendu sur l'atteinte de nos objectifs de développement durable sera traité dans nos rapports sur le CSA, des rapports supplémentaires étant consacrés à des objectifs fixés pour nos propres activités. Cette évolution améliore le degré de maturité de notre Ministère, en transformant la façon dont nous travaillons et en orientant tous nos efforts vers le développement durable.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue également à travailler horizontalement au sein de la collectivité interministérielle concernant un certain nombre d'enjeux clés reliés au développement durable parmi lesquels : poursuite de l'élaboration d'une vision et d'une stratégie fédérales concernant le développement durable; élaboration d'une stratégie fédérale sur l'eau douce; et mise en œuvre du *développement durable dans les opérations gouvernementales* : une approche coordonnée.

Écologisation du gouvernement

AAC a effectué des progrès en 2003-2004 concernant divers domaines de priorité mis en évidence dans le *Guide pour l'écologisation des opérations gouvernementales* : 

Économie de l'énergie : Dans le domaine de l'économie énergétique, les installations de Saskatoon et de Lacombe ont fait l'objet d'une vérification de la consommation d'énergie, et le système d'éclairage de Summerland a été adapté selon les résultats d'une vérification de la consommation d'énergie. De plus, deux études sont en cours concernant la faisabilité de l'utilisation d'énergie éolienne.

Sites contaminés : Sur les 84 sites contaminés recensés par AAC, aucun n'est considéré comme soulevant des risques élevés. En 2003-2004, des travaux correctifs ont été effectués dans quatre sites ainsi que des travaux d'évaluation dans 35 sites pour déterminer le degré de contamination.

Parc de véhicules : AAC est un chef de file de l'utilisation de véhicules écologiques intégrés à son parc. En 2003-2004, les deux tiers des 131 nouveaux véhicules achetés étaient non polluants (64 au E-85 et 10 au gaz naturel). De plus, 32 petits véhicules utilitaires électriques pour les activités reliées aux travaux sur le terrain ont été acquis, à la place des camionnettes à essence habituelles, ce qui contribue à la réduction de l'incidence sur la qualité de l'air. AAC continue à exploiter six postes de ravitaillement en carburant (E-85) à Brandon, London et Ottawa, et le Ministère prévoit ouvrir trois autres postes à d'autres emplacements dans un proche avenir. Le parc de véhicules propulsés au carburant habituel a été réduit de 10 p. 100 depuis 2001-2002. À Fredericton, AAC a terminé l'installation d'une station de ravitaillement en carburant au gaz naturel comprimé (GNC) pour le réapprovisionnement de ses véhicules GNC, une première dans le Canada atlantique. Ce poste de réapprovisionnement en carburant sera officiellement inauguré plus tard cette année.

Systèmes de gestion de l'environnement : Un progiciel pour un Système d'information environnementale et de gestion du rendement (SIEGR) d'AAC exploité sur Internet a été acquis et modifié, et il fera l'objet d'une mise en oeuvre expérimentale dans un certain nombre de sites en 2004-2005. Une fois terminée la mise en oeuvre, le SIEGR permettra à AAC de mieux répondre aux exigences de reddition de comptes sur les divers indicateurs de rendement environnemental, ainsi que de faire rapport sur ceux-ci et sur les activités environnementales, tout en améliorant son rendement environnemental global.

Déchets : Un guide de mise en oeuvre et des pratiques exemplaires sont actuellement rédigés pour les déchets solides. Dans le cadre d'un projet de démolition réalisé à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, plus de 95 p. 100 des déchets résultant des travaux de démolition des trois immeubles ont évité les sites d'enfouissement, grâce à diverses activités de réutilisation de recyclage. Cela a réduit les pressions sur les décharges et les conséquences environnementales associées au transport de ces matériaux.

Gouvernement en direct – Présence en ligne d'AAC

www.agr.gc.ca/csb/gol-ged/index_f.phtml

AAC s'est engagé à renouveler sa présence en direct pour constituer les assises de sa stratégie de prestation des services. Ce renouvellement de l'engagement contribuera également à l'accomplissement des objectifs de GED du Ministère ainsi qu'aux objectifs de prestation des services en ligne. La première phase a été suivie par le lancement de projets de modernisation de la présence en ligne d'AAC, tant pour Internet qu'intranet.

Ces projets appuient la mise en oeuvre du CSA. D'ici 2005, AAC introduira un portail entreprises unifié pour offrir un accès intégré et ciblé en ligne à de l'information fiable et aux programmes et services reliés au secteur agricole et agroalimentaire. Une fois le portail entreprises mis sur pied, les intervenants commerciaux, les clients, les équipes et les employés d'AAC auront les moyens, grâce à une interface à guichet unique, de collaborer et de fournir aux clients de l'information personnalisée, pertinente et fiable sur les programmes et services intégrés, de manière efficace et efficiente. AAC continuera à faire évoluer la prestation d'un service électronique de manière à :

- appuyer pleinement le CSA et les objectifs de l'évolution de la prestation des services;
- éviter la dégradation de la capacité de prestation des services en ligne d'AAC;
- harmoniser concrètement les ressources internes avec les nouvelles priorités horizontales; et
- être le chef de file mondial de la fourniture d'une approche intégrée et centrée sur le client, pour la fourniture d'informations, de programmes et de services ciblés et personnalisés, en rapport avec le secteur agricole et agroalimentaire.

Bon nombre d'années avant le lancement du programme du gouvernement en direct (GED), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) assurait une présence ministérielle sur Internet. Le premier site Web d'AAC a été lancé en février 1995, peu de temps après la naissance du site World Wide Web. Le site d'AAC est l'un des grands réseaux de fourniture d'information et de services du Ministère. Internet fournit aux clients externes d'AAC un accès à l'information et aux services de l'industrie. De plus, le site intranet du Ministère constitue un outil interne essentiel au soutien du travail d'équipe, dans le but de fournir des produits et des services aux clients externes.

Initiative d'amélioration des services

L'Initiative d'amélioration des services est une politique du Conseil du Trésor qui vise à réduire l'écart entre les attentes des citoyens en matière de services et le rendement de la prestation des services. L'initiative appelle les ministères et organismes gouvernementaux à fixer des normes de service et à mesurer la satisfaction des clients de manière systématique à l'échelle du gouvernement (en utilisant l'Outil de mesures communes), puis à prendre des mesures pour améliorer continuellement les services.

Au cours de l'été et de l'automne 2003, le Ministère a réalisé un exercice d'harmonisation des activités, pour préciser les priorités opérationnelles en matière d'amélioration de la prestation des programmes et services aux clients. L'exercice d'harmonisation des activités a précisé le besoin d'un centre de coordination au sein du Ministère, pour continuer à mettre au point, confirmer et classer par ordre de priorité les besoins opérationnels, sur une base annuelle, grâce à une stratégie de prestation des activités opérationnelles. L'équipe du projet de solutions commerciales intégrées a été créée pour combler ce besoin.

De plus, au cours des trois dernières années, AAC a fait l'objet de transformations notables, pour mieux répondre aux besoins des Canadiens. Le processus a inclus l'élaboration du CSA et l'examen de l'ensemble des programmes. En 2003-2004, AAC a poursuivi l'introduction de programmes relevant du CSA. Cette transition constitue une excellente occasion de mettre sur pied des mécanismes d'amélioration des services de manière à atteindre les objectifs gouvernementaux. Ces efforts sont reliés aux initiatives ministérielles concernant le gouvernement en direct décrites précédemment. Le Ministère prévoit faire rapport sur les progrès réalisés à l'égard de ces efforts d'amélioration des services dans son rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005.

Information supplémentaire

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a comme mandat de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en garantissant l'intégrité du pari mutuel. Cette intégrité est obtenue grâce à l'application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du *Code criminel*.

En 2003-2004, l'ACPM a supervisé de façon efficiente et efficace le pari mutuel en respectant le niveau de ressources issu du prélèvement fédéral. Le report d'un léger surplus de l'exercice précédent a permis de couvrir les coûts prévus de construction du Laboratoire de recherche et de référence. L'ACPM a veillé également à maintenir la viabilité de l'industrie des courses au Canada en offrant et en faisant la promotion de programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux.

L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts et se finance au moyen d'une taxe qui, à l'heure actuelle, s'établit à 0,8 p. 100 de chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada en vertu du *Code criminel*. Les gagnants se partagent la plus grande partie de l'argent parié. En 2003-2004, les recettes tirées des paris se sont chiffrées à 1,81 milliard de dollars.



En 2003-2004, les recettes de l'ACPM se sont chiffrées à 14,5 millions de dollars et les dépenses à 15,1 millions.

Priorité : Gestion des risques de l'entreprise –
Renforcer la capacité de l'ACPM à gérer les risques du pari mutuel afin d'accroître la viabilité de l'industrie canadienne des courses de chevaux.

Engagements 2003-2004		Résultats	
Mettre à jour la réglementation de l'ACPM afin qu'elle s'harmonise avec les pratiques de pari actuelles et qu'elle tienne compte des progrès de la technologie.	Engagement respecté	Toute une série de modifications au règlement a été approuvée et est entrée en vigueur en juin 2003. Ces modifications ont débouché sur un règlement qui est à jour, qui tient compte des changements technologiques et qui continue de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses.	
Assurer des activités de surveillance et d'application efficaces et efficaces.	Engagement dépassé	<p>La prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application a permis de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses en 2003-2004.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de l'ACPM ont veillé au respect de toutes les politiques et de tous les règlements relatifs au pari. • Les programmes de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 43 hippodromes, et ce, dans les limites du budget, pour un total de 2 922 jours de course. • La mise en oeuvre du Programme de contrôle des drogues équine a été couronnée de succès et le budget a été respecté. Au total, 56 000 échantillons de dépistage des drogues ont été analysés; 59 se sont révélés positifs et les organismes de réglementation provinciaux compétents ont été avisés en vue de rendre une décision (amendes/suspensions). • Vérifications et enquêtes : Tous les systèmes de totalisation ont été vérifiés; 29 p. 100 (104 578 sur 356 002) des cagnottes ont été vérifiées et les pratiques de pari non conformes ont fait l'objet de vérifications judiciaires. • L'Agence a conçu et mis en oeuvre un système de contrôle automatisé dans les principaux hippodromes (phase I). Il s'agit du premier système de contrôle automatisé du pari mutuel de ce genre au monde, et les autres organismes de réglementation du pari mutuel à l'échelle internationale s'y intéressent. Nous avons maintenu de bonnes communications avec les hippodromes, les sociétés de totalisation et les organismes de réglementation provinciaux au cours de cette démarche. Le système peut faire le calcul du rapport et des retenues obligatoires, contrôler les transactions de totalisation, faire des mises en garde et produire des rapports. La phase II est prévue durant le prochain exercice financier et on offrira la formation nécessaire aux agents de l'Agence. 	
Maintenir des communications efficaces	Engagement respecté	Au cours de l'exercice financier, les organismes de réglementation et l'industrie ont pris part à des consultations et à des réunions constructives. L'ACPM met à la disposition de l'industrie, des gouvernements et des parties intéressées une grande variété de rapports statistiques, qui peuvent être consultés sur le site Web de l'Agence (www.cpma-acpm.gc.ca).	
Adopter des pratiques de gestion efficaces	Engagement dépassé	Le fonds renouvelable est soigneusement géré; depuis 1980, l'organisme s'est toujours autofinancé. L'Agence a mis en place des contrôles financiers et des régimes de comptabilité de la gestion pour faire le suivi de ses dépenses et combler ses besoins avec les ressources disponibles. De 1993 à 2003, la moyenne annuelle indique que les recettes et les dépenses sont presque les mêmes (moyenne des recettes : 14,2 millions de dollars; moyenne des dépenses : 14,1 millions de dollars).	
Avantages pour les Canadiens			
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité du pari mutuel maintenue • Les coûts ne sont pas assumés par les contribuables, mais par le public parieur uniquement. 			
Dépenses prévues		Dépenses réelles 2003-2004	
Millions de \$	Équivalents temps plein	Millions de \$	Équivalents temps plein
15,3	64	15,1	64

Conseil national des produits agricoles

Rapport sur le rendement 2003-2004

(CNPA)



Aperçu

Le Conseil national des produits agricoles a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Son rôle, qu'il tient de la partie II de la Loi, consiste à superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnée établis pour la volaille et les oeufs; conformément à la partie III de la Loi, il a aussi pour tâche de surveiller les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

Contexte de fonctionnement

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil consulte en permanence les gouvernements des provinces et des territoires qui sont intéressés à établir un ou plusieurs offices en vertu de la Loi ou à en exercer les pouvoirs.

Outre sa responsabilité législative qui consiste à examiner les activités, les ordonnances et les règlements des offices, à mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre leurs décisions et à enquêter sur le bien-fondé de l'établissement de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités discrétionnaires dans le but de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise.

Le Conseil se compose actuellement d'un président à temps plein et de sept membres à temps partiel, que nomme le gouverneur en conseil.

Objectifs

Pour accomplir sa mission de promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le CNPA poursuit trois objectifs stratégiques.

Premièrement, le Conseil veille à ce que les régimes de gestion de l'offre dans le secteur de la volaille et des oeufs respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et des gouvernements. Il effectue une supervision transparente et responsable des activités des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair, ainsi que de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie. Il travaille de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux, et il vise à faire adopter des accords renouvelés qui renforceront les régimes de gestion de l'offre.

Deuxièmement, le Conseil stimule la vigueur, la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et collabore avec lui pour le rendre plus sensible aux besoins du marché. Il vise à promouvoir les débouchés sur le marché des exportations, à hausser les normes de salubrité alimentaire, à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à renforcer par d'autres mesures le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Il conseille en outre les autorités sur le bien-fondé et le processus à suivre relativement à la création d'offices de promotion et de recherche.

Troisièmement, le Conseil veille à améliorer la gestion efficace, transparente et responsable de ses activités. À cette fin, il s'applique à perfectionner sa planification stratégique, son processus de rapports de gestion et son mode de fonctionnement.

Résultats stratégiques et points saillants pour 2003-2004 –
Les offices de commercialisation et les offices de promotion et de recherche établis en application de la Loi sur les offices des produits agricoles respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants

Engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004	Résultats en matière de rendement
Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux régissant les offices de commercialisation des oeufs, du dindon et des oeufs d'incubation de poulet à chair	<p>Engagement respecté (travail en cours)</p> <p>Le Conseil, de concert avec les provinces, les territoires et les secteurs industriels, a assumé un rôle de chef de file en aidant chacun de ces offices nationaux de commercialisation à renouveler l'accord fédéral-provincial-territorial établissant le cadre législatif dans lequel fonctionnent les régimes de gestion de l'offre. Tous les gouvernements fédéral et provinciaux, les régies de supervision et les offices de commercialisation ont signé un nouvel accord pour le poulet en 2001. Une ébauche définitive de l'accord révisé préparé par l'Office canadien de commercialisation des oeufs a été expédiée aux signataires à l'automne 2003 aux fins d'examen. L'Office canadien de commercialisation du dindon et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair poursuivent l'élaboration de leur propre accord ou entente. Le renouvellement de ces accords demeure une priorité du Conseil.</p>
Consulter les intervenants concernant la révision de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	<p>Engagement non entièrement respecté (travail en cours)</p> <p>Pour ses consultations avec les intervenants, le Conseil a mis en place un cadre d'élaboration d'un document de travail concernant d'éventuelles modifications à la Loi.</p>
Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie	<p>Engagement respecté (travail en cours)</p> <p>L'Office a été créé en 2002 afin de promouvoir la commercialisation et la production de bovins de boucherie, de boeuf et de produits du boeuf. L'Office financera au moyen d'un prélèvement national ses programmes devant bénéficier à l'industrie. L'Office est actuellement financé au moyen de contributions volontaires versées par les provinces membres. Pour devenir entièrement opérationnel, l'Office doit d'abord mettre en place un régime de perception de prélèvements pour l'ensemble de la production intérieure et ensuite imposer des prélèvements sur le boeuf et les produits du boeuf importés au Canada. En 2003, le Conseil a collaboré étroitement avec l'Office pour l'aider à conclure les arrangements définitifs avec les provinces membres.</p>

Stimuler la vigueur, la compétitivité, la sensibilité aux besoins du marché et la rentabilité du secteur agroalimentaire à l'égard duquel le Conseil exerce sa responsabilité

Améliorer la connaissance du marché parmi les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs

Engagement respecté

Le CNPA s'applique depuis plusieurs années à garder l'industrie canadienne de la volaille et des oeufs bien informée au sujet des débouchés commerciaux et des conditions changeantes du marché mondial. Lors de son Forum sur la sensibilisation à la mondialisation en 2001-2002, le CNPA a clairement montré que le Brésil est devenu l'un des principaux joueurs sur le marché mondial de la volaille. Pour aider l'industrie canadienne à bien saisir le développement de l'agriculture et la compétitivité du Brésil, le Conseil y a piloté une mission axée sur les producteurs en septembre 2003. Les représentants des offices canadiens du poulet et du dindon y ont participé, visitant des fermes et des usines de transformation, rencontrant des représentants de l'industrie et des gouvernements, et assistant à la foire commerciale SIAL Mercosul/ABRAS, la plus grande foire alimentaire en Amérique latine.

Collaborer avec le secteur et le gouvernement à élaborer une base de données communes sur la production, la consommation et le commerce international de la volaille et des oeufs

Engagement respecté (travail en cours)

Un groupe de travail de l'information sur les marchés de la volaille a été établi. Il comprend des représentants de l'industrie, des spécialistes du Conseil et des fonctionnaires provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Le groupe vise à repérer les lacunes et les incohérences en matière d'analyse et d'utilisation des données. Le Conseil prépare une liste de besoins en matière de données.

Tenir des discussions avec les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs concernant les tendances de l'heure dans les secteurs des épicerie et des services alimentaires ainsi que leurs incidences éventuelles

Engagement respecté

Forum sur les tendances dans les secteurs des épicerie et des services alimentaires

En mai 2004, le Conseil a parrainé un colloque réunissant les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs en vue d'examiner les tendances actuelles et les développements attendus dans le secteur de la distribution et du commerce de détail au Canada. Parmi les participants on remarquait les dirigeants des quatre offices canadiens de commercialisation et des deux associations de transformateurs, les représentants de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) et d'autres groupes. Des exposés ont été présentés par des conférenciers des trois secteurs (épicerie, services alimentaires et distribution).

Améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne

Améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne

Engagement respecté (travail en cours)

En 2003, le Conseil a pris les premières mesures devant mener à la mise en place de pratiques modernes de contrôle. Il a commencé par évaluer la capacité de son mode de fonctionnement. Cette évaluation a culminé en un rapport exposant constatations et recommandations d'amélioration. Le plan d'action élaboré par la suite énonçait les projets particuliers visant à améliorer le fonctionnement interne du Conseil. La mise en oeuvre de ces initiatives couvrira une période d'un à trois ans.

L'évaluation du risque est l'un des aspects de la fonction de contrôleur moderne, et le Conseil y a travaillé en 2003. Le Conseil a mené une évaluation du risque, examinant alors tous les aspects de son mode de fonctionnement. La vérification a permis de déterminer que les systèmes du Conseil sont bien adaptés à la gestion du risque et que ses activités ou processus décisionnels ne posent aucun risque grave.

Suite de la page 69

Améliorer sa reddition interne de comptes et ses communications pour que ses activités internes répondent aux normes prévues d'une fonction publique moderne

Engagement respecté

Le Conseil a publié au début de 2003 son *Manuel de gouvernance* dans lequel il expose sa structure, ses processus, ses fonctions et ses responsabilités. Le manuel aidera les intervenants à comprendre le rôle du Conseil, notamment en matière d'approbation des règlements sur le contingentement et des ordonnances sur les redevances à payer que proposent les offices ou en matière d'audition des appels.

En 2003, le CNPA a mené un examen de ses produits de communications auprès des intervenants de l'industrie afin de connaître leurs opinions, de définir les questions qui les intéressent et d'établir l'orientation que devrait suivre le Conseil dans ses activités de communications à l'avenir.

Les intervenants des diverses régions du Canada ont répondu au sondage et ont communiqué leurs idées et leur rétroaction concernant le site Web du Conseil, son bulletin, sa revue annuelle et son recueil de données.

Tout au long du deuxième semestre de 2002, le CNPA a travaillé au renouvellement de son plan stratégique. Les intervenants ont été consultés, et ces discussions ont aidé les membres du Conseil à établir pour la période 2003-2006 le nouveau plan stratégique qu'ils ont approuvé en avril 2003. Le plan stratégique a été présenté aux offices canadiens et aux organisations de l'industrie, puis discuté avec eux. Le CNPA a défini des projets de mise en oeuvre qui contribueront à la réalisation des buts énoncés dans son plan stratégique.

Tableaux financiers

Tableau 1

Sommaire des crédits approuvés

Tableau 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 3

Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles
par résultat stratégique

Tableau 4

Recettes disponibles et non disponibles

Tableau 5

Paielements législatifs

Tableau 6

Tableau 6.1

Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)

Tableau 6.2

Détail des paiements de transfert (subventions et contributions)

Tableau 7

Exigences en matières de ressources par organisation et résultat stratégique

Tableau 8

Projets

Tableau 9

État des grands projets de l'État

Tableau 10

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

Tableau 11

Passif éventuel - Agriculture et Agroalimentaire Canada

Tableau 12

Frais d'utilisation externe

Remarques :

Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison, on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.

Compte tenu de l'arrondissement, le total inscrit peut ne pas correspondre à celui des montants indiqués.

Les montants du Budget principal des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004.

Les autorisations tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004.

Les montants réels représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics.

TABLEAU 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

2003-2004

Crédit	Programmes d'Agriculture et Agroalimentaire	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
1	Dépenses de fonctionnement	431,4	607,0	630,1	593,1
5	Dépenses en capital	37,3	61,6	59,1	38,7
10	Subventions et contributions	273,9	453,7	476,9	171,0
15	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et d'autres prêteurs en vertu du Programme d'avances printanières.	0,0	-	-	-
20	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2001) sur l'éthanol de la biomasse.	0,0	-	-	-
(L)	Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	0,2	0,2	0,6	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	65,5	12,1	12,1
(L)	Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	4,0	2,2	2,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte	227,3	227,3	-	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net	212,6	212,6	376,1	376,1
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56,5	63,8	67,5	67,5
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	-	-	2,5	2,5
(L)	Droits des agences de recouvrement	-	-	0,2	0,2
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	0,0	-	3,3	0,3
(L)	Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	-	605,0	598,9	598,9
(L)	Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	-	-	6,2	6,2
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	395,0	1 299,0	1 299,0
(L)	Contributions au Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB	-	-	402,9	402,9
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes provinciaux	-	-	128,0	128,0
(L)	Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	-	-	842,8	842,8
(L)	Paiements de contributions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	-	-	85,2	85,2
(L)	Contributions à la Gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole	-	-	65,0	65,0
Total pour le ministère		1 308,7	2 695,8	5 058,8	4 691,9

Remarques :

(L) signifie poste législatif

Le total du Budget principal des dépenses est celui indiqué dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses prévues totales sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et incluent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, la lutte contre l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les dépenses réelles totales représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2003-2004. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Des contributions votées inutilisées de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des Programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues comparativement aux dépenses réelles, par résultat stratégique (en millions de dollars)

2003-2004								
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ETP	Coûts de fonction- nement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Sécurité du système alimentaire								
Budget principal des dépenses	s/o	129,1	0,1	173,0	509,5	811,7	24,2	787,5
Dépenses prévues	1 335	215,5	23,4	268,1	1 509,5	2 016,6	24,2	1 992,4
<i>Autorisations</i>	s/o	231,3	20,6	303,1	3 819,1	4 374,2	24,2	4 350,0
Dépenses réelles	1 482	200,7	0,6	68,2	3 818,5	4 088,0	24,6	4 063,4
Santé de l'environnement								
Budget principal des dépenses	s/o	150,3	4,9	22,5	-	177,7	14,5	163,2
Dépenses prévues	1 525	186,7	5,9	94,3	-	286,9	14,5	272,4
<i>Autorisations</i>	s/o	195,0	5,3	89,2	-	289,6	14,5	275,1
Dépenses réelles	1 780	188,4	5,0	24,4	-	217,8	14,5	203,4
Innovations propices à la croissance								
Budget principal des dépenses	s/o	247,3	32,3	78,4	0,1	358,0	-	358,0
Dépenses prévues	2 772	307,3	32,3	91,3	0,1	431,0	-	431,0
<i>Autorisations</i>	s/o	315,5	33,6	84,6	-	433,7	-	433,7
Dépenses réelles	2 908	313,1	33,6	78,4	-	425,1	-	425,1
Total - Budget principal des dépenses	s/o	526,7	37,3	273,9	509,6	1 347,4	38,7	1 308,7
Total - Dépenses prévues	5 632	709,5	61,6	453,7	1 509,6	2 734,4	38,7	2 695,8
Total - <i>Autorisations</i>	s/o	741,9	59,6	476,9	3 819,1	5 097,5	38,7	5 058,8
Total - Dépenses réelles	6 170	702,2	39,2	171,0	3 818,5	4 730,9	39,0	4 691,9
Autres revenus et dépenses								
Moins : recettes non disponibles								
Dépenses prévues								36,1
<i>Autorisations</i>								164,5
Dépenses réelles								164,5
Plus : coût des services offerts par d'autres ministères (1)								
Dépenses prévues								37,6
<i>Autorisations</i>								38,0
Dépenses réelles								38,0
Coût net du Programme								
Dépenses prévues								2 697,2
<i>Autorisations</i>								4 932,3
Dépenses réelles								4 565,3

Remarques :

(1) Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais touchant les locaux fournis par TPSGC, les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes d'assurance versées par le SCT, la protection assurée par la *Loi sur les accidents de travail* fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

ETP = Équivalents temps plein - reflètent seulement les ETP financés à même les ressources appropriées du Ministère. En plus du nombre réel total de 6 170 ETP, on comptait 419 ETP embauchés par AAC pour faire de la recherche financée grâce aux ententes de collaboration avec les partenaires de l'industrie et effectuer du travail financé par d'autres ministères.

L'augmentation entre le nombre prévu d'ETP et le nombre réel était entièrement prévisible étant donné les nouvelles initiatives approuvées.

Les montants du Budget principal des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les autorisations tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI - 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA - 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, la lutte contre l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les dépenses réelles représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2003-2004. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 3 : Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et des dépenses réelles par résultat stratégique

Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et des dépenses réelles par résultat stratégique – net (en millions de dollars)

2001-2002				
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	1 318,5	1 318,5	1 966,6	1 874,4
Santé de l'environnement	128,3	128,3	161,2	160,7
Innovations propices à la croissance	384,8	384,8	451,0	439,2
Total	1 831,6	1 831,6	2 578,8	2 474,3
2002-2003				
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	1 280,4	1 280,4	2 231,4	2 120,5
Santé de l'environnement	158,1	158,1	212,1	204,7
Innovations propices à la croissance	389,4	389,4	374,7	367,1
Total	1 827,8	1 827,8	2 818,2	2 692,3
2003-2004				
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	787,5	1 992,4	4 350,0	4 063,4
Santé de l'environnement	163,2	272,4	275,1	203,4
Innovations propices à la croissance	358,0	431,0	433,7	425,1
Total	1 308,7	2 695,8	5 058,8	4 691,9

Remarques :

En 2003-2004, les autorisations totales et les dépenses réelles ont augmenté de façon importante par rapport aux années précédentes, surtout à la suite du financement supplémentaire autorisé et utilisé dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCRSRA), de la lutte contre l'ESB, du Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI).

TABLEAU 4 : Recettes disponibles et non disponibles

Recettes par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
	Recettes réelles	Recettes réelles	Recettes prévues	Autorisations	Recettes réelles
Recettes disponibles					
Sécurité du système alimentaire	11,4	24,3	24,2	24,2	24,6
Santé de l'environnement	17,5	13,6	14,5	14,5	14,5
Innovations propices à la croissance	8,0	-	-	-	-
Total des recettes disponibles	36,9	38,0	38,7	38,7	39,0
Recettes non disponibles					
Sécurité du système alimentaire	120,0	120,3	10,7	154,0	154,0
Santé de l'environnement	4,8	1,8	8,9	4,4	4,4
Innovations propices à la croissance	12,7	30,8	16,5	6,1	6,1
Total des recettes non disponibles	137,5	152,9	36,1	164,5	164,5
Total des recettes	174,3	190,9	74,8	203,2	203,5

Remarques :

Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administration liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. En vertu de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées.

Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement de dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. L'augmentation de 128,4 millions de dollars entre les recettes non disponibles réelles et les recettes non disponibles prévues dépend en grande partie de la collecte de paiements excédentaires dans le cadre du Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Ces montants n'ont pu être évalués au moment de produire le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004.

Pour 2003-2004, les recettes non disponibles comprennent les recettes liées au rendement sur le capital investi provenant de la Commission canadienne du lait (584,8 milliers de dollars) et de la construction de centres d'exposition polyvalents (2,7 milliers de dollars). Dans les années antérieures à 2002-2003, ces montants n'étaient pas inclus dans les montants des recettes non disponibles (en 2001-2002, ils se chiffraient en tout à 63,8 millions de dollars).

TABLEAU 5 : Paiements législatifs

Les paiements de transfert législatifs sont inclus dans les tableaux financiers 6.1 et 6.2 – paiements de transfert.

TABLEAU 6.1 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
SUBVENTIONS						
Sécurité du système alimentaire	6,0	117,6	5,5	5,5	847,6	846,8
Santé de l'environnement	12,8	13,2	10,3	10,3	5,9	5,9
Innovations propices à la croissance	15,5	14,7	17,8	17,8	16,3	16,1
<i>Total des subventions législatives</i>	-	-	0,2	0,2	843,4	842,8
<i>Total des subventions votées</i>	34,3	145,5	33,4	33,4	26,3	26,0
TOTAL DES SUBVENTIONS	34,3	145,5	33,6	33,6	869,7	868,8
CONTRIBUTIONS						
Sécurité du système alimentaire	1 770,2	1 850,4	677,0	1 772,2	3 274,7	3 039,9
Santé de l'environnement	9,6	16,8	12,2	83,9	83,3	18,5
Innovations propices à la croissance	54,8	52,1	60,6	73,6	68,4	62,3
<i>Total des contributions législatives</i>	517,4	1 161,1	509,4	1 509,4	2 975,7	2 975,7
<i>Total des contributions votées</i>	1 317,2	758,2	240,5	420,3	450,6	145,0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	1 834,6	1 919,3	749,9	1 929,7	3 426,3	3 120,7
<i>Total des subventions et des contributions législatives</i>	517,4	1 161,1	509,6	1 509,6	3 819,1	3 818,5
<i>Total des subventions et des contributions votées</i>	1 351,5	903,8	273,9	453,7	476,9	171,0
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	1 868,9	2 064,9	783,5	1 963,3	4 296,1	3 989,5

Remarques :

Le détail des paiements de transfert se trouve au Tableau 6.2

Les montants du Budget principal des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les paiements de transfert dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par le canal du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les autorisations tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 512,6 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les dépenses réelles représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 6.2 : Détail des paiements de transfert (subventions et contributions)

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2001-2002		2002-2003		2003-2004		
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles	
SUBVENTIONS							
Sécurité du système alimentaire							
(L) Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	-	-	-	-	842,8	842,8	
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	-	-	0,1	0,1	0,6	-	
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	6,0	4,6	5,3	5,3	4,1	4,0	
Subvention à l'Université de Guelph pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario	-	37,3	-	-	-	-	
Subvention à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	-	35,5	-	-	-	-	
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest	-	22,2	-	-	-	-	
Subvention à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique	-	18,0	-	-	-	-	
Total des subventions - Sécurité du système alimentaire	6,0	117,6	5,5	5,5	847,6	846,8	
Santé de l'environnement							
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	12,8	12,3	10,3	10,3	5,9	5,9	
Subventions aux organismes dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Recherche dans le domaine de l'agriculture par les universités et d'autres organismes scientifiques au Canada	-	0,8	-	-	-	-	
Total des subventions - Santé de l'environnement	12,8	13,2	10,3	10,3	5,9	5,9	
Innovations propices à la croissance							
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	-	-	0,1	0,1	-	-	
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	14,8	14,7	16,8	16,8	15,3	15,1	
Recherche agricole dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada	0,7	-	1,0	1,0	1,0	1,0	
Total des subventions - Innovations propices à la croissance	15,5	14,7	17,8	17,8	16,3	16,1	
Total des subventions législatives	-	-	0,2	0,2	843,4	842,8	
Total des subventions votées	34,3	145,5	33,4	33,4	26,3	26,0	
TOTAL DES SUBVENTIONS	34,3	145,5	33,6	33,6	869,7	868,8	
CONTRIBUTIONS							
Sécurité du système alimentaire							
(L) Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	-	-	395,0	1 299,0	1 299,0	
(L) Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	-	597,5	-	605,0	598,9	598,9	
(L) Contributions au Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB	-	-	-	-	402,9	402,9	
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu net</i>	249,5	278,7	212,6	212,6	376,1	376,1	
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes provinciaux</i>	-	-	-	-	128,0	128,0	
(L) Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	-	-	-	-	85,2	85,2	
(L) Contributions à la Gestion des risques agricoles - Programme canadien du revenu agricole	-	-	-	-	65,0	65,0	

TABLEAU 6.2 Suite

Paielements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (LPCA)	20,2	17,8	65,5	65,5	12,1	12,1
(L) Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières.	12,3	9,0	-	-	6,2	6,2
(L) Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	2,7	2,8	4,0	4,0	2,2	2,2
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte	231,4	255,3	227,3	227,3	-	-
Contributions à la Gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	394,0	481,6	-	-	22,2	22,2
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programme d'avances printanières	16,4	13,1	-	59,9	57,2	14,6
Contributions à l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	-	-	35,3	53,8	11,3
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,2	3,9	9,1	9,1	9,9	9,9
Contributions pour la lutte contre le virus de la sharka	2,2	5,2	5,9	5,9	5,9	5,7
Stratégie emploi jeunesse – Programme objectif carrière	-	-	-	-	0,6	0,4
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	-	1,5	-	-	0,0	0,0
Contributions pour la Gestion des risques agricoles	107,0	107,0	-	-	-	-
Contributions dans le cadre du programme Commerce agroalimentaire (PCA)	0,8	16,8	4,5	4,5	-	-
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	70,7	3,0	-	-	-	-
Contributions à la Gestion des risques agricoles – paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	550,0	-	-	-	-	-
Paiements par la gouverneure en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	29,7	-	-	-	-	-
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	-	-	-	1,1	-
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de sécurité à la ferme	-	-	0,0	0,0	0,0	-
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de protection du revenu	81,1	57,3	148,2	148,2	148,2	-
Total des contributions – Sécurité du système alimentaire	1 770,2	1 850,4	677,0	1 772,2	3 274,7	3 039,9
Santé de l'environnement						
Contributions à l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	-	-	71,7	70,7	6,9
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupements d'agriculteurs et à de petites collectivités au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique pour le développement d'approvisionnements en eau fiables.	7,1	13,7	5,4	5,4	5,4	5,4
Contributions pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2000 sur les changements climatiques	-	1,3	4,5	4,5	4,5	4,5
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,5	1,6	2,3	2,3	2,3	1,3
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	-	0,2	-	-	0,5	0,5
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de sécurité à la ferme	-	0,0	-	-	-	-
Total des contributions – Santé de l'environnement	9,6	16,8	12,2	83,9	83,3	18,5

TABLEAU 6.2 Suite

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Innovations propices à la croissance						
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes transitoires pour les viandes rouges (Fonds de développement de l'industrie du bœuf)	0,8	-	-	-	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'innovation agroalimentaire	0,6	-	-	-	-	-
Contributions dans le cadre du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies	22,9	36,3	43,6	43,6	33,1	33,1
Contributions à l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	-	-	-	12,9	15,0	14,2
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	5,8	7,6	5,4	5,4	11,0	10,5
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Contributions pour faciliter l'aide au Canada rural et le développement dans le domaine des coopératives	-	-	-	-	5,9	1,3
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture	0,8	0,9	0,7	0,7	0,9	0,9
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	0,6	0,7	0,6	0,6	0,3	0,3
Contributions pour un cadre stratégique de développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu	-	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Contributions dans le cadre de l'Initiative du Partenariat rural canadien	2,8	4,6	-	-	-	-
Contributions dans le cadre du programme Commerce agroalimentaire (PCA)	13,6	-	8,3	8,3	-	-
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI)	5,3	-	-	-	-	-
Total des contributions – Innovations propices à la croissance	54,8	52,1	60,6	73,6	68,4	62,3
Total des contributions législatives	517,4	1 161,1	509,4	1 509,4	2 975,7	2 975,7
Total des contributions votées	1 317,2	758,2	240,5	420,3	450,6	145,0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	1 834,6	1 919,3	749,9	1 929,7	3 426,3	3 120,7
Total des subventions et contributions législatives	1 351,5	1 161,1	509,6	1 509,6	3 819,1	3 818,5
Total des subventions et contributions votées	1 270,4	903,8	273,9	453,7	476,9	171,0
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	1 868,9	2 064,9	783,5	1 963,3	4 296,1	3 989,5

Remarques :

Les montants du Budget principal des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les paiements de transfert dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les autorisations tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 512,6 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels que le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les dépenses réelles représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 7 : Exigences en matière de ressources par organisation et résultat stratégique

Comparaison du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles du RPP 2003-2004 par organisation et résultat stratégique (en millions de dollars)

Organisation/équipe		Résultat stratégique			Total
		Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	
Environnement	Budget principal des dépenses	0,2	57,8	66,8	124,8
	Dépenses prévues	1,0	139,9	69,2	210,1
	Autorisations	0,4	150,4	69,3	220,1
	Dépenses réelles	0,4	83,4	68,7	152,4
Salubrité et qualité des aliments	Budget principal des dépenses	16,1	1,1	3,0	20,2
	Dépenses prévues	21,5	1,5	3,5	26,5
	Autorisations	22,2	1,5	6,2	29,9
	Dépenses réelles	21,5	1,3	6,2	29,0
Innovation et nouveau	Budget principal des dépenses	0,6	31,8	70,8	103,1
	Dépenses prévues	1,4	37,8	86,6	125,8
	Autorisations	0,9	42,1	86,0	129,0
	Dépenses réelles	0,8	40,6	85,5	126,9
Marchés et commerce	Budget principal des dépenses	5,1	1,0	33,6	39,7
	Dépenses prévues	10,1	1,7	39,7	51,5
	Autorisations	10,2	1,2	37,4	48,8
	Dépenses réelles	9,8	1,1	37,2	48,2
Gestion des risques de l'entreprise	Budget principal des dépenses	1,2	0,0	2,4	3,7
	Dépenses prévues	3,3	0,0	2,6	5,9
	Autorisations	3,3	0,0	2,6	6,0
	Dépenses réelles	3,2	0,0	2,6	5,9
Programmes ¹	Budget principal des dépenses	700,2	22,2	36,9	759,4
	Dépenses prévues	1 803,3	31,8	45,4	1 880,4
	Autorisations	4 147,6	19,2	55,1	4 221,9
	Dépenses réelles	3 911,4	18,0	49,4	3 978,8
Équipes habilitantes ²	Budget principal des dépenses	63,3	34,5	131,3	229,1
	Dépenses prévues	120,0	41,4	163,1	324,5
	Autorisations	119,3	41,5	156,7	317,6
	Dépenses réelles	114,6	40,4	155,9	310,9
Bureaux ministériels ³	Budget principal des dépenses	0,7	14,8	13,2	28,7
	Dépenses prévues	31,8	18,4	20,9	71,1
	Autorisations	46,0	19,1	20,4	85,6
	Dépenses réelles	1,6	18,4	19,7	39,8
Total – Budget principal des dépenses		787,5	163,2	358,0	1 308,7
Total – Dépenses prévues		1 992,4	272,4	431,0	2 695,8
Total – Autorisations		4 350,0	275,1	433,7	5 058,8
Total – Dépenses réelles		4 063,4	203,4	425,1	4 691,9

Remarques :

1 Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, puisqu'elles incluent la majorité des ressources du Ministère pour les subventions et les contributions. Le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (700,2 millions de dollars, 1 803,3 millions de dollars, 4 147,6 millions de dollars et 3 911,4 millions de dollars), Santé de l'environnement (22,2 millions de dollars, 31,8 millions de dollars, 19,2 millions de dollars et 18 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (36,9 millions de dollars, 45,4 millions de dollars, 55,1 millions de dollars et 49,4 millions de dollars).

2 Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques, de l'analyse et de la planification.

3 Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux des sous-ministres adjoints.

Les montants du Budget principal des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les autorisations tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les dépenses réelles reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des Programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 8 : Projets

Projets par résultat stratégique (en millions de dollars)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2001-2002		2002-2003	2003-2004			
	Coût total estimé actuel**	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Sécurité du système alimentaire							
Amélioration de la prestation de services de Gestion des risques à l'entreprise (phase de définition du projet)	125,0	2,9	9,3	-	-	8,9	8,9
Total - Sécurité du système alimentaire	125,0	2,9	9,3	-	-	8,9	8,9
Santé de l'environnement							
Saskatchewan (Swift Current), barrage de Duncairn (phase de mise en œuvre du projet)	10,0	0,1	0,0	6,0	6,0	1,3	1,3
Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE - phase de définition du projet)	100,1	-	0,4	-	-	14,0	2,9
Total - Santé de l'environnement	110,1	0,1	0,4	6,0	6,0	15,3	4,2
Innovations propices à la croissance							
Î.-P.-É. (Charlottetown), consolidation des opérations (phase de clôture du projet)	6,9	3,5	0,2	-	-	-	-
N.-B. (Fredericton), modernisation des installations (phase de clôture du projet)	21,7	3,9	13,5	0,7	0,7	0,9	0,9
Québec (St-Hyacinthe), Centre d'innovation technologique (phase de clôture de projet)	8,0	6,9	0,6	-	-	-	-
Alberta (Lethbridge), nouvelles installations à fonctions multiples (phase de clôture du projet)	29,9	14,0	3,9	0,8	0,8	1,8	1,8
Total - Innovations propices à la croissance	66,5	28,3	18,2	1,5	1,5	2,7	2,7
Total - Projets (plus de 5 millions de dollars)	301,6	31,3	27,9	7,5	7,5	26,9	15,9

Remarques :

* Cette liste comprend tous les projets d'immobilisations actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.

** Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2003-2004 et au-delà.

TABLEAU 9 : État des grands projets de l'État

Nom du projet Service national d'information sur les terres et les eaux

Phase de projet Définition du projet

1. Aperçu

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) est une initiative au chapitre Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada visant à offrir des renseignements de référence sur le climat, les terres, les sols, l'eau, l'air et la biodiversité aux gestionnaires des terres afin d'appuyer l'adoption de pratiques écologiques au sein du secteur agricole.

Service national coordonné, le SNITE offrira un accès en ligne facile et en temps opportun à des renseignements géospatiaux détaillés et à des modèles interprétatifs afin d'appuyer la prise de décision relative à l'utilisation des terres à l'échelle locale et régionale. Ainsi ce sera l'occasion de faire fond sur la capacité existante : connaissances scientifiques, expertise dans le domaine de l'information et capacité technologique, en liant stratégiquement l'information sur les terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, des administrations municipales, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. Ce partenariat entre les détenteurs d'information constitue le fondement du SNITE.

Grâce au SNITE, les collectivités de gestionnaires des terres, le secteur agricole, tous les ordres de gouvernement et le grand public auront accès à des renseignements géospatiaux significatifs sur toutes les régions du Canada.

2. Ministères responsables et participants

Ministère promoteur : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Autorité contractante : À déterminer

Ministères participants : En cours de négociation

3. Principal entrepreneur et principaux sous-traitants et adresses

Aucun au moment de la rédaction du présent rapport

4. Principaux jalons

Aprobation préliminaire du projet	10 avril 2003
Modification apportée à l'approbation préliminaire du projet	20 mars 2004
Élaboration des plans sur les données, les applications, l'infrastructure, les partenariats et l'expertise	septembre 2004
Consultations auprès des provinces et autres intervenants afin de déterminer les besoins fonctionnels	septembre 2004
Validation de principe élaborée	octobre 2004
Fin de la phase de définition du projet du SNITE	automne 2004
Approbation définitive du projet	automne 2004

5. Rapport d'étape et explication des écarts

Le travail d'élaboration de l'approbation définitive du projet (ADP) se poursuit. Aucun écart financier n'a été signalé et le calendrier a été ajusté afin de recevoir l'ADP en automne 2004.

6. Avantages pour le secteur

Le SNITE est un programme national qui utilisera des renseignements provenant de toutes les provinces et en fournira à ces dernières. L'étendue des avantages du SNITE pour les régions et le secteur sera étudiée durant la phase de définition du projet.

TABLEAU 10 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	principal des dépenses	Budget Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Recettes	14,9	14,8	15,3	15,3	15,3	14,5
Dépenses	14,6	14,2	15,3	15,3	15,3	15,1
Profits (ou pertes)	0,4	0,6	-	-	-	(0,6)
Ajouter les postes ne nécessitant pas une utilisation de fonds :						
Dépréciation / amortissement	-	0,1	0,1	0,1	-	0,1
Changements dans le fonds de roulement	0,6	(0,2)	-	-	-	(0,6)
Autres changements	(1,2)	0,3	-	-	-	0,7
Activités d'investissement :						
Acquisition de biens amortissables	(0,4)	(0,5)	(0,1)	(0,1)	-	(0,0)
Excédent de trésorerie (besoin)	(0,6)	0,3	-	-	-	(0,3)
Autorisation : excédent cumulatif (réduction)	3,1	3,3	3,3	3,3	3,3	3,0

Remarques :

Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps. L'autorisation inclut la réduction de 2 millions de dollars.

TABLEAU 11 : Passif éventuel – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Passif éventuel (en millions de dollars)

Éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel		
	au 31 mars 2002	au 31 mars 2003	au 31 mars 2004
Litiges	3,3	3,5	23,4
Garanties	708,1 ¹	649,6 ¹	702,9 ²
Total	711,5	653,1	726,3

Remarques :

1. Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC).
2. Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) et le Programme d'avances printanières (PAP).

TABLEAU 12 : Frais d'utilisation externe (1)

		2003-04			Années de planification				
Type de frais	Pouvoir d'établir des frais d'utilisation	Date de la dernière modification (B)	Recettes prévues (en milliers de dollars)	Recettes réelles (en milliers de dollars)	Cout total (en milliers de dollars)	Résultats liés au rendement	Exercice	Recettes prévues (en milliers de dollars)	Cout total prévu (en milliers de dollars)
A. Frais d'utilisation						Norme de rendement			
Programme des pâturages communautaires (2)	Article 9 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies	2002	14 500	14 470	19 200	Gérer plus de 900 000 hectares principalement de pâturage libre comme ressource productive qui favorise les pratiques d'utilisation écologique des terres.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	15 000 15 000 15 000	21 250 22 400 22 900
Frais liés à l'eau d'irrigation (3)	Article 9 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies	2000	350	330	2 834	Livraison d'eau efficace et en temps opportun aux utilisateurs d'eau d'irrigation.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	350 350 350	8 500 4 700 14 500
Loi sur la stabilisation du revenu net (LSRN) – Frais d'enregistrement (4)	Loi sur la protection du revenu agricole (LPPA). En vertu du paragraphe 6.3 de l'entente sur le CSRN, le ministre d'AAC peut ajuster les frais relatifs au partage des coûts après consultation avec le Comité national du CSRN.	Déc. 1995	8 900	9 900	12 600	Les Avis d'options de dépôt/retrait seront émis moins de 60 jours après la réception de la demande.	2004-2005 2005-2006 2006-2007	0 0 0	4 500 1 000 1 000
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) – Frais de partage des frais d'administration (5)	Loi sur la protection du revenu agricole (LPPA). En vertu du paragraphe 6.4, annexe A – Accord de mise en œuvre, et de l'article 2.3 des lignes directrices du Programme.	s/o	-	-	12 200	En cours d'élaboration	2004-2005 2005-2006 2006-2007	2 000 2 000 2 000	48 000 48 000 48 000
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) – Frais d'enregistrement	Règlements de la LPAACFC	31 mai 99	1 000	896	2 208	En cours d'élaboration	2004-2005 2005-2006 2006-2007	1 030 1 185 1 363	1 274 1 274 1 274

Tableau 12 Suite

	2003-04					Années de planification			
	Type de frais	Pouvoir d'établir des frais d'utilisation	Date de la dernière modification (B)	Recettes prévues (en milliers de dollars)	Recettes réelles (en milliers de dollars)	Cout total (en milliers de dollars)	Exercice	Recettes prévues (en milliers de dollars)	Cout total prévu (en milliers de dollars)
A. Frais d'utilisation de Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	S	Prélèvement législatif en vertu de l'article 204 du Code criminel. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est devenu un organisme de service spécial à la suite du budget de février 1991. Le Conseil du Trésor a donné son accord, en novembre 1992, en partie parce que l'ACPM disposait d'une structure de recouvrement complet des coûts.	s/o	15 300	14 646	15 094	2004-2005	15 400	15 400
							2005-2006	15 400	15 400
							2006-2007	15 400	15 400
							Réglements mis à jour en juin 2003 et application de tous les règlements et politiques sur les paris par les agents de l'Agence. Les Programmes de surveillance vidéo des courses et de photo d'arrivée ont porté fruit tout en respectant le budget, et ce, pour un total de 43 pistes de course et de 2 922 jours de course. Des 56 000 échantillons analysés pour le dépistage des drogues, 59 se sont avérés positifs. La totalité des tableaux centraux des côtes et 29 % des poules ont été vérifiés. Vérifications judiciaires effectuées sur des schémas de paris irréguliers. Fonds renouvelable bien géré.		
2003-2004				16 300	15 542	17 302			
	Sous-total (S) Service réglementaire			23 750	24 700	46 834			
	Sous-total (A) Autres biens et services			40 050	40 242	64 136			
	Total								
2004-2005								16 430	16 674
	Sous-total (S) Service réglementaire							17 350	82 250
	Sous-total (A) Autres biens et services							33 780	98 924
	Total								
2005-2006								16 585	16 674
	Sous-total (S) Service réglementaire							17 350	76 100
	Sous-total (A) Autres biens et services							33 935	92 774
	Total								
2006-2007								16 763	16 674
	Sous-total (S) Service réglementaire							17 350	86 400
	Sous-total (A) Autres biens et services							34 113	103 074
	Total								

B. Date de la dernière modification :

C. Autre information : (1) Les instructions du RRM recommandaient que ce tableau ne soit utilisé que pour des recettes en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation et AAC a ajouté à celles-ci d'autres recettes ministérielles.

L'avis initial de notre conseiller juridique indique que seulement les programmes du PCSRA et de la LPAAFC sont visés par la Loi sur les frais d'utilisation.

(2) Les frais de pâturage communautaire comprennent toutes les recettes (frais de pâturage et recettes de location). Les recettes prévues pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 équivalent aux niveaux d'autorisation approuvés actuellement.

(3) Le coût total des frais d'irrigation inclut les dépenses en capital contrôlées de 1,6 million de dollars en 2003-2004. Les fluctuations dans les coûts estimatifs totaux reflètent les investissements sélectifs de capitaux (7 millions de dollars en 2004-2005, 3,2 millions de dollars en 2005-2006 et 13 millions de dollars en 2006-2007). Les recettes générées ne dépendent pas des coûts totaux puisqu'elles sont axées sur la superficie irriguée, qui est plutôt uniforme. De petites fluctuations de recette pourraient se produire lors de la deuxième irrigation au besoin.

(4) Le Programme CSRN est graduellement clos.

(5) Les frais administration commenceront à être réclamés en 2004-2005 pour le PCSRA. Les recettes prévues pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 équivalent aux niveaux d'autorisation approuvés actuellement, on s'attend à ce que les recettes réelles soient d'environ 2 millions de dollars par année.

ANNEXE III

Rapports annuels prévus par la loi

Rapport annuel prévu par la ***Loi sur la protection du revenu agricole***

Programme d'assurance-production

L'assurance-production est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu des agriculteurs en réduisant au minimum les répercussions économiques des pertes de récoltes attribuables à des dangers naturels comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le vent, le feu, les pluies abondantes, la chaleur, la neige, une maladie inévitable, une infestation d'insectes et la faune. Bien que l'assurance relève de la compétence des provinces et que ces dernières soient chargées de la conception et de la prestation du Programme, le gouvernement fédéral verse une proportion appréciable des fonds afin d'assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à un coût abordable. Au cours de l'exercice 2003-2004, des contributions fédérales à hauteur de 403,6 millions de dollars ont été injectées dans les programmes d'assurance-production provinciaux. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA).

Ce programme facultatif, ouvert aux agriculteurs de toutes les provinces, couvre pratiquement toutes les denrées commerciales. Les récoltes particulières assurées et les caractéristiques du Programme varient selon la province en fonction de l'acceptabilité agronomique et de l'importance de la culture dans la province en question. Cependant, tous les agriculteurs bénéficient d'une production garantie pour chaque culture assurée, selon ses antécédents de production. Si la production tombe sous la valeur garantie en raison d'un risque assuré, l'agriculteur est admissible à une indemnité. Les contributions fédérales au Programme d'assurance-production pour 2003-2004, selon la province et les récentes pertes encourues par les provinces sont indiquées dans le tableau suivant.

Total des contributions fédérales au Programme d'assurance-production pour l'exercice 2003-2004 (en milliers de dollars)

	Contributions fédérales pour primes d'assurance-production	Contributions fédérales pour frais administratifs provinciaux	Total des contributions fédérales
Terre-Neuve	77	107	184
Île-du-Prince-Édouard	2 073	561	2 634
Nouvelle-Écosse	319	986	1 305
Nouveau-Brunswick	822	468	1 290
Québec ¹	14 487	9 442	23 929
Ontario	31 836	6 532	38 368
Manitoba	48 723	4 797	53 520
Saskatchewan	134 589	15 054	149 643
Alberta ¹	105 444	17 193	122 637
Colombie-Britannique	7 967	2 128	10 095
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Nunavut	0	0	0
Total	346 337	57 268	403 605

¹ Les primes d'assurance-production et les frais administratifs comprennent les indemnités versées pour les dommages causés par la faune.

Données du Programme d'assurance-production, par campagne agricole

	Nombre d'agriculteurs	Superficie assurée	Protection (000 \$)	Primes totales (000 \$)	Indemnités totales (000 \$)	Ratio annuel sinistres- primes	Ratio indemnités cumulatives- recettes cumulatives
Terre-Neuve							
2000-2001	39	539	964	115	128	1,11	1,16
2001-2002	39	573	1 078	117	194	1,66	1,22
2002-2003	41	678	1 200	169	195	1,15	1,29
2003-2004	35	552	929	137	52	0,38	1,17
Île-du-Prince-Édouard							
2000-2001	331	65 400	37 774	2 771	2 669	0,96	0,89
2001-2002	291	72 639	42 965	2 939	10 067	3,43	0,94
2002-2003	352	87 493	50 387	5 004	906	0,18	0,97
2003-2004	394	104 016	62 689	5 182	1 691	0,33	0,89
Nouvelle-Écosse							
2000-2001	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,73
2001-2002	500	25 246	14 763	657	890	1,35	0,75
2002-2003	464	27 688	16 034	819	360	0,44	0,77
2003-2004	459	27 301	16 264	833	824	0,99	0,73
Nouveau-Brunswick							
2000-2001	433	90 115	39 449	2 979	545	0,18	0,95
2001-2002	425	96 547	41 321	2 710	639	0,24	0,92
2002-2003	385	71 245	26 859	1 766	750	0,42	0,94
2003-2004	352	65 591	27 512	1 640	1 518	0,93	0,91
Québec							
2000-2001	12 350	3 101 379	684 459	40 560	126 690	3,12	0,95
2001-2002	13 664	3 467 527	779 914	49 072	31 683	0,65	0,93
2002-2003	13 810	3 697 221	839 679	50 394	38 350	0,76	0,98
2003-2004	13 291	2 980 170	793 960	46 537	48 200	1,04	0,92
Ontario							
2000-2001	19 529	3 748 348	1 146 512	63 306	145 029	2,29	0,79
2001-2002	19 554	4 044 323	1 338 387	70 377	259 325	3,68	0,92
2002-2003	19 147	4 301 047	1 513 081	97 661	142 355	1,46	1,01
2003-2004	19 029	4 378 528	1 427 828	114 622	126 075	1,10	0,93
Manitoba							
2000-2001	13 676	8 682 233	832 107	79 955	36 620	0,46	0,77
2001-2002	13 531	8 541 992	966 900	72 204	94 736	1,31	0,80
2002-2003	13 485	9 140 121	1 221 568	89 723	75 000	0,84	0,86
2003-2004	13 620	9 276 817	1 749 340	112 726	53 485	0,47	0,79
Saskatchewan							
2000-2001	34 416	24 404 755	1 573 977	185 850	132 516	0,71	0,91
2001-2002	34 307	25 848 407	2 049 329	225 438	330 280	1,47	0,94
2002-2003	34 781	29 632 533	2 505 823	233 333	1 088 600	4,67	1,20
2003-2004	33 918	29 197 673	2 755 311	348 608	347 497	1,00	1,11
Alberta							
2000-2001	17 002	11 110 083	1 017 929	144 818	166 998	1,15	0,84
2001-2002	17 395	13 429 147	1 301 125	189 915	272 331	1,43	0,88
2002-2003	19 379	20 739 402	1 647 847	235 578	783 788	3,33	1,01
2003-2004	30 391	24 353 181	1 954 588	325 307	160 688	0,49	0,98
Colombie-Britannique							
2000-2001	2 350	436 079	247 723	14 295	9 419	0,66	0,96
2001-2002	2 300	428 502	256 308	14 261	10 783	0,76	0,96
2002-2003	2 236	418 105	266 830	15 306	3 896	0,25	0,96
2003-2004	2 240	432 968	273 477	14 639	3 917	0,27	0,90
Canada							
2000-2001	100 626	51 665 021	5 595 198	535 324	620 902	1,16	0,86
2001-2002	102 006	55 954 903	6 792 090	627 690	1 010 928	1,61	0,90
2002-2003	104 080	68 115 532	8 089 307	729 753	2 134 201	2,92	1,06
2003-2004	113 729	70 816 797	9 061 898	970 229	743 946	0,77	0,99

Nota : Les chiffres peuvent changer après l'examen final des états financiers vérifiés des provinces.

Programme fédéral de réassurance-récolte

Les mécanismes de réassurance offerts en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) procurent aux gouvernements provinciaux un moyen de partager avec le gouvernement fédéral les importantes pertes engendrées par le Programme d'assurance-production. Les dispositions fédérales de réassurance ont été offertes pour la première fois aux provinces en 1965.

Fonctionnement du Programme fédéral de réassurance-récolte

- Une portion des primes annuelles d'assurance-production payées par les agriculteurs d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Cette portion varie selon le risque d'indemnisation établi pour chaque province.
- Le Programme fédéral de réassurance paie les provinces lorsque les indemnités d'assurance-production qu'elles versent aux agriculteurs excèdent leur réserve de primes accumulées majorée d'une franchise de 2,5 p. 100 de leurs obligations à l'égard de l'assurance-production (protection).
- Toute indemnité restante est alors partagée avec les provinces dans une proportion de 75-25, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds en souffrance du Trésor fédéral sont remboursées à l'aide des primes de réassurance futures.

En 2003-2004, cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont conclu une entente de réassurance avec le fédéral. Le tableau suivant montre qu'un total de 80 millions de dollars en primes a été perçu et que les indemnités de réassurance versées à la Saskatchewan et à l'Alberta se sont chiffrées à 63,1 millions de dollars en 2003-2004. Ces paiements de réassurance ont été faits au cours de l'exercice 2003-2004 et se justifiaient par les énormes pertes de récoltes qu'ont connues la Saskatchewan et l'Alberta en 2002-2003. Le 31 mars 2004, le compte fédéral de réassurance affichait un solde de 101,9 millions de dollars.

Caisse de réassurance-récolte fédérale par exercice (en milliers de dollars)

	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres réels 2003-2004
Nouvelle-Écosse¹				
Solde d'ouverture	752	752	752	752
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	752	752	752	752
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(2 193)	(2 193)	(2 114)	(2 090)
Recettes	261	79	24	8
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	(2 193)	(2 114)	(2 090)	(2 082)
Ontario²				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(2 477)	(2 069)	(1 692)	(1 244)
Recettes	408	377	448	551
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	(2 069)	(1 692)	(1 244)	(693)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(32 099)	(19 893)	(5 702)	(416 508)
Recettes	12 206	14 191	16 883	51 631
Dépenses	-	-	427 690	47 134
Solde de fermeture	(19 893)	(5 702)	(416 508)	(412 011)
Alberta				
Solde d'ouverture	77 225	77 225	77 225	(78 430)
Recettes	-	-	-	27 826
Dépenses	-	-	155 655	15 977
Solde de fermeture	77 225	77 225	(78 430)	(66 581)
Canada				
Solde d'ouverture	40 953	53 828	68 474	0
Recettes	12 875	14 646	17 356	80 016
Avances des Finances ³	-	-	497 515	85 000
Dépenses	-	-	583 345	63 110
Solde de fermeture	53 828	68 474	0	101 906

1. La Nouvelle-Écosse a cessé de participer au Programme à la fin de l'exercice 1996-1997 en raison de l'important surplus de sa caisse d'assurance-récolte. Elle a adhéré de nouveau au programme pour l'exercice 2001-2002.

2. L'Ontario a cessé de participer au Programme durant l'exercice 1968-1969.

3. Le déficit de la caisse de réassurance a été couvert par des avances du ministère des Finances. Seulement 220 millions ont été reçus en 2002-2003, le reste étant des reports d'années antérieures.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permettait aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la fermeture progressive du programme à la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 p. 100 du solde de leur compte.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation 2002 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 2002). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA), qui étaient limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation 2002, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation 2002, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers, respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- (e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;

- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation 2000, 2001 et 2002. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g).

Compte de stabilisation du revenu net - État des actifs nets des participants au programme (dollars)

Actifs	31 mars 2002	31 mars 2003 ¹	31 mars 2004 (non vérifié)
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants			
Fonds 1	1 845 643 331	2 050 124 635	1 714 249 425
Fonds 2	1 726 093 472	2 217 656 395	1 891 757 094
	3 571 736 803	4 267 781 030	3 606 006 519
Comptes débiteurs			
Participants	4 444 584	7 769 598	23 066 2 07
Établissements financiers - intérêt sur les comptes participants	7 318 671	8 371 623	7 117 460
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédéral	10 998 519	36 647 415	22 485 891
Provincial	6 878 473	10 294 137	9 237 105
	29 640 247	63 082 773	61 906 663
Actifs totaux	3 601 377 050	4 330 863 803	3 667 913 182
Passif			
Retraits des participants payables	40 697 588	46 720 456	42 400 000
Actifs nets des participants au programme	3 560 679 462	4 284 143 347	3 625 513 182

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 2003 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2004 (année de stabilisation 2002).

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) – État des variations des actifs nets des participants au programme (dollars)

	Année(s) de stabilisation ¹		
	2000	2001 ²	2002 (non vérifié)
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	388 343 818	465 432 628	475 655 623
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	26 568 983	23 898 203	17 473 171
Autre	2 256 007	2 714 245	1 747 441
	417 168 808	492 045 076	494 876 235
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	250 251 488	285 501 819	305 213 835
Provinciales	84 766 952	95 649 685	100 610 906
Bonifiées :			
Fédérales	25 890 705	40 754 527	28 745 771
Provinciales	27 195 536	43 471 942	29 736 745
	388 104 681	465 377 973	464 307 257
Autres contributions gouvernementales (b)			
Fédérales	51 213	553 040 153	7 066 490
Provinciales	668 273	2 771 547	6 422 768
	719 486	555 811 700	13 489 258
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	50 083 321	49 209 589	60 206 824
Établissements financiers (e)	58 527 050	49 539 932	58 637 096
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	30 845 261	33 386 078	35 610 451
Provinciale	20 484 089	22 094 001	23 315 795
	159 939 721	154 229 600	177 770 166
Augmentation des actifs nets	965 932 696	1 667 464 349	1 150 442 916
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	244 279 071	287 029 088	797 940 928
Fonds 2	441 269 808	647 293 433	1 001 226 468
	685 548 879	934 322 521	1 799 167 396
Part des coûts d'administration (g)	8 794 977	9 677 943	9 905 685
Baisse des actifs nets	694 343 856	944 000 464	1 809 073 081
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	271 588 840	723 463 885	(658 630 165)
Actif nets - Début de l'année de stabilisation	3 289 090 622	3 560 679 462	4 284 143 347
Actifs nets - Fin de l'année de stabilisation	3 560 679 462	4 284 143 347	3 625 513 182

1. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

2. Les chiffres comparatifs de 2001 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2004 (année de stabilisation 2002).

Programmes provinciaux

Les programmes provinciaux ont vu le jour parce que le fédéral et les provinces ont convenu de la nécessité de faciliter la transition d'une dépendance des agriculteurs à l'égard des pouvoirs publics pour compenser leurs risques vers une situation où ils sont de plus en plus responsables de leur propre bien-être économique. Les programmes particuliers aux provinces se divisent en quatre grandes catégories :

1. Programmes de recherche et de développement sectoriels – programmes visant à améliorer la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur par la recherche, le développement, la formation, la promotion, etc.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme de développement agricole de la rivière de la Paix	-	-
	Fonds national de développement de l'industrie bovine	1 250	-
Alberta	Programme de développement de l'industrie porcine (HIG)	101	30
	Programme de développement de l'industrie porcine (IDF-HG)	-	24
	Programme de développement de l'industrie bovine (IDF-BF)	908	203
	Programme de développement de l'industrie bovine (BI2)	-	333
	Programme de développement de l'industrie de la betterave à sucre	-	-
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée (VAI)	2 864	1 672
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée (VAD)	-	156
	Fonds de développement de l'industrie bovine nationale (NBD)	-	134
Manitoba	Développement de l'industrie bovine nationale de l'Alberta (NBI)	-	7
	Initiative de recherche et de développement agroalimentaire (1)	-	2 527
	Initiative de recherche et de développement agroalimentaire (2)	-	1 300
Ontario	Programme de recherche et de développement	8 116	-
	Ontario Inno-Center	41	-
Nouveau-Brunswick	Programme de recherche et d'innovation II	-	1 269
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	7	-
	Programme de développement technologique 2000	1 029	-
	Programme de promotion et de sensibilisation	71	49
	Programme de développement technologique	-	951
Île-du-Prince-Édouard	Agricultural Food Trust Brand Development (mise au point de normes sur la salubrité et la qualité des aliments et de systèmes de traçabilité)	-	750
	Programme d'investissement dans la recherche agricole	-	200
Terre-Neuve-et-Labrador	Programme d'innovation agroalimentaire	2 825	396
Yukon	Programme d'innovation agroalimentaire	-	1
Territoires du Nord-Ouest	Recherche et développement	340	-

2. Programmes d'aide en cas de catastrophe – basés sur l'ensemble de l'exploitation agricole – Programme d'aide en cas de catastrophe non lié au CSRN; ces programmes sont fondés sur les marges brutes des exploitations agricoles particulières.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme visant à ramener la marge négative à zéro	420	616

3. Programmes de transition vers l'ensemble de l'exploitation – programmes visant à aider le secteur à réaliser une transition harmonieuse vers le système de protection du revenu agricole fondé sur l'ensemble de l'exploitation.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Ontario	Programme du revenu de marché	7 811	-

4. Autres

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	1 036	7
	Programme pilote d'assurance contre les marges négatives	213	61
	Entente complémentaire prévoyant une contribution provinciale au programme d'assurance-récolte	855	-
	Programme de lâchers d'insectes stérilisés	1 100	-
Alberta	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la faune	1 682	-
	Programme d'aide Canada-Alberta	-	-
	Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles	-	3 850
	Programme de lutte contre les sauterelles	-	6 000
	Programme de remise en état de structures d'irrigation	-	8 090
Saskatchewan	Aide additionnelle de la Saskatchewan	-	-
	Indemnisation pour les dégâts causés par le gros gibier et la sauvagine	-	5 212
Manitoba	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dégâts causés par la faune	808	-
Ontario	Virus de la sharka	1 469	-
	Programme d'éradication du virus de la sharka II	-	77
Québec	Programme général de gestion des risques de l'agriculture	50 573	91 300
Nouveau-Brunswick	Initiative de gestion de l'environnement agricole	-	1 066
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	-	-
	Virus de la sharka	19	20
Île-du-Prince-Édouard	Marge négative	1 839	72
	Programme complémentaire relatif au rajustement pour l'élimination de la pomme de terre	65	-
	Programme d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite (Programme de gestion des risques relatifs à la production de la pomme de terre de semence Élite)	-	101
	Programme de conservation des ressources durables	-	1 300
Terre-Neuve-et-Labrador	Programme relatif aux fourrages	239	-
Yukon	Programme relatif aux fourrages	-	-

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)

Rapport annuel 2003-2004

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis.

L'expansion des marchés, l'innovation agricole, la transformation à valeur ajoutée et des pratiques agricoles plus écologiques en sont le résultat. Les agriculteurs peuvent, grâce à ce programme, avoir accès à du financement en vue d'améliorer leur actif agricole, de renforcer leur production et/ou d'améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant des pertes qu'ils subissent. Ces prêts peuvent couvrir jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les propriétaires de coopératives agricoles de commercialisation, également producteurs, doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit.

Le tableau ci-dessous renferme des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1999. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a obtenu presque 850 millions de dollars en prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements et les coûts ont dépassé les recettes et les recouvrements de 6,4 millions de dollars pendant cette période, ce qui est principalement attribuable aux paiements faits aux associations coopératives depuis 1999. Une association coopérative peut souvent accorder une garantie en vertu de la LPAACFC pour un montant pouvant atteindre trois millions de dollars. Au cours de l'année financière 2001-2002, on a procédé à une analyse des risques afin de déterminer les droits qui permettraient de couvrir les frais d'administration du programme et les responsabilités financières futures découlant de la garantie. On a conclu que des droits de 0,85 p. 100 seraient suffisants.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, on a consenti 3 155 prêts pour un total d'environ 106 millions de dollars dans le cadre de la LPAACFC, tandis qu'en 2002-2003 on en avait consenti 4 722 pour un total de 160 millions de dollars, soit un recul de 33,75 p. 100. La majorité des prêts ont été consentis à la Saskatchewan, soit 70 p. 100, suivie de l'Ontario (10,9 p. 100) et du Manitoba (7,1 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 59 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du boeuf (25 p. 100). La machinerie agricole (55 p. 100) a été le motif principal des demandes de prêt, suivie des terres additionnelles (15,9 p. 100), des équipements et du bétail (9 p. 100). Ces tendances sont semblables à celles des années précédentes.

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988, remplaçant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* (LPAA). Depuis, on a émis et enregistré des prêts pour une valeur de plus de 4 milliards de dollars. Les prêts non remboursés (LPAA et LPAACFC) sont évalués à 811 millions de dollars, et le taux de remboursement du gouvernement est de 1,02 p. 100 des prêts accordés. Le recouvrement des réclamations pendant cette période se situe en moyenne à 0,38 p. 100 du montant des prêts garantis. Le coût moyen des réclamations représente donc 0,64 p. 100. La responsabilité éventuelle du gouvernement face

aux prêts non remboursés à la fin de mars 2004 s'élevait à 242 millions de dollars en raison d'une disposition de la loi limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour la première tranche de 1 million de dollars de prêts consentis par le prêteur, 50 p. 100 pour le deuxième million et 10 p. 100 pour le reste).

Le Ministère est conscient du fait que le nombre de prêts enregistrés a fortement diminué depuis l'exercice 1997-1998. Afin de remédier à cette situation, on procède en ce moment à un examen du programme. L'objectif est double : répondre aux préoccupations exprimées par les prêteurs et faire en sorte que le programme s'harmonise mieux avec les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Les recommandations découlant de ce processus d'examen sont attendues pour l'automne 2004.

Statistiques générales concernant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	7 628	6 304	5 659	4 722	3 155
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	215 998	189 087	178 732	160 425	105 601
Droits d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	1 630	1 574	1 527	1 372	896
Réclamations payées (en milliers de dollars)	881	963	2 694	2 792	2 376
Recouvrement des réclamations payées (en milliers de dollars)	308	344	158	255	272
Frais d'administration (en milliers de dollars)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Pertes ou gains nets (en milliers de dollars)	57	-45	-2 009	-2 165	-2 208

Nota :

- Le montant des réclamations payées en 2001-2002 a été actualisé.
- Le montant des réclamations payées en 2002-2003 inclut le montant des réclamations actuellement en cours d'examen, dont 217 412 \$ pourrait ou non être payé intégralement par le Ministère selon l'admissibilité de la réclamation.
- Le montant des réclamations payées en 2003-2004 inclut le montant des réclamations actuellement en cours d'examen, dont 1 674 000 \$ pourrait ou non être payé intégralement par le Ministère selon l'admissibilité de la réclamation.
- Les réclamations payées au cours d'un exercice donné ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent aussi comprendre des réclamations pour des prêts consentis en vertu de la LPAA.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)

Rapport annuel pour la campagne 2003

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricoles (LPCA)* a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle comporte trois parties : le Programme de paiements anticipés (PPA), le programme Achats gouvernementaux (AG) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP). Elle inclut aussi les dispositions relatives aux avances sans intérêt du PPA. La campagne 2003 correspond à la septième année de fonctionnement des programmes sous le régime de la Loi.

Au cours de 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a procédé à une évaluation de la LPCA, conformément aux dispositions de cette dernière. Un rapport sur les constatations a été soumis au Parlement le 2 avril 2004.

Programme de paiements anticipés (PPA)

Dans le cadre du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances que les associations de producteurs versent à leurs membres pour augmenter leurs liquidités au moment de la récolte ou après celle-ci. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 \$, le gouvernement payant les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ avancée au producteur. On utilise comme garantie les récoltes entreposées par le producteur; celui-ci rembourse son avance à la vente de ces dernières. À défaut, le gouvernement rembourse à l'association un pourcentage de l'avance, et le montant correspondant devient pour le producteur une dette envers la Couronne.

La raison d'être des avances est d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Ceux-ci peuvent ainsi vendre leurs récoltes plus tard dans l'année, au moment où les conditions de marché sont plus favorables, ce qui se traduit par de meilleurs prix. Comme les récoltes sont écoulées tout au long de l'année, le programme favorise une régularisation du marché.

Au cours de la campagne 2003, le Ministère a conclu 48 ententes avec des associations de producteurs de toutes les régions du pays, y compris avec la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organisations ont versé des avances à près de 30 626 producteurs, pour une valeur d'environ 796 millions de dollars, soit 161 millions de plus que durant la campagne 2002. Au cours de la campagne 2003, le Ministère a versé 8,6 millions de dollars en intérêts au titre des ententes de la campagne courante. Comme ces dernières couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 2003 et demeurent en vigueur jusqu'à l'automne 2004, d'autres frais d'intérêt seront engagés, et les associations de producteurs ne pourront présenter de réclamations au titre de la garantie du gouvernement qu'après cette période. Au cours des dernières années, les défauts de paiement dans le cadre du programme ont été inférieurs à 1 p. 100 des montants prêtés.

Campagne	Nombre d'associations de producteurs (1)	Avances liées à la Commission canadienne du blé (millions de \$) (2)	Avances non liées à la Commission canadienne du blé (millions de \$) (3)	Total des avances consenties (millions de \$) (4)	Défauts de paiement (par exercice) (millions de \$) (5)	Frais d'intérêt (par campagne agricole) (millions de \$) (6)
1999	51	515	431	946	5,3	23
2000	53	612	362	974	3,7	24
2001	54	509	304	813	5,5	9,5
2002	49	324	311	635	7	8,6
2003	48	463	333	796	6,1	8,6

Notes :

- Les données fournies dans les colonnes, à l'exception de la colonne 5, sont fondées sur la campagne agricole, qui débute environ le 1^{er} août pour se terminer le 31 juillet, et ne coïncident donc pas avec l'exercice financier du gouvernement. C'est pourquoi les frais d'intérêt ne correspondent pas aux données des Comptes publics, qui couvrent un exercice.
- Le total des frais d'intérêt (colonne 6) pour la campagne 2003 est en date du 27 juillet 2004.
- Les défauts de paiement pour 2003-2004 comprennent le montant de 4,5 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et qui pourrait devoir être payé, selon le pire des scénarios.
- Les données de 2002 ont été mises à jour.

Achats gouvernementaux (AG)

Dans le cadre du programme Achats gouvernementaux, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, est habilité à acheter et à vendre des produits agricoles. Il peut utiliser ce pouvoir lorsque des conditions de marché inhabituelles existent et que son intervention serait de nature à améliorer le contexte de commercialisation d'un produit donné. Depuis l'adoption de la LPCA, ces dispositions n'ont pas été invoquées.

Programme de mise en commun des prix (PMCP)

L'objectif de ce programme est de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le cadre d'un plan de coopération. Selon ses dispositions, comme le prévoyait l'ancienne *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA), le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits agricoles vendus par un organisme de commercialisation. L'entente connexe prise avec l'organisme le protège contre les fluctuations imprévues des prix du marché pour ses produits et couvre les paiements initiaux versés ainsi que les coûts engagés par l'organisme pour commercialiser le produit, jusqu'au maximum fixé. Le prix garanti aide les participants au programme à obtenir du financement auprès des institutions financières. Ce crédit permet à l'organisme de commercialisation d'augmenter les rentrées de fonds des producteurs en leur versant des paiements initiaux. L'organisme en question verse le paiement initial au producteur à la livraison du produit agricole. Le prix garanti est déterminé en fonction d'un pourcentage du prix de gros moyen prévu pour une campagne et un produit donnés. Lorsque ce prix de gros moyen reçu par l'organisme de commercialisation est inférieur au prix garanti, le gouvernement fait appel au Trésor pour rembourser la différence à l'organisme.

Au cours de la campagne 2003, environ 120 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis à sept organismes de commercialisation du Canada, au profit de 20 700 membres. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2003.

Sommaire récapitulatif des ententes sur le Programme de mise en commun des prix

Campagne	Nombre d'organismes de commercialisation	Nombre de producteurs	Garantie totale (en millions de dollars)
1999	6	21 439	197,4
2000	5	20 650	136,226
2001	4	19 350	123,9
2002	5	19 450	62,8
2003	7	20 700	120

Programme d'avances printanières (PAP)

Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'avances printanières (PAP) en 2000 pour aider les producteurs à financer leurs coûts de production de produits agricoles en 2000 et en 2001. Ce programme a été maintenu pour la campagne 2002 et reconduit pour cinq années supplémentaires aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le programme transpose essentiellement les avantages du PPA au financement des travaux du printemps.

Vu les similitudes entre le PAP et le PPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a inclus le PAP dans l'évaluation de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Un rapport sur les constatations a été présenté au Parlement le 2 avril 2004.

Au cours de la campagne 2003, le Ministère a conclu 27 ententes avec des associations de producteurs à l'échelle du Canada, y compris la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organisations ont versé des avances à 38 374 producteurs, pour une valeur d'environ 727 millions de dollars, soit 15 millions de plus que la campagne agricole 2002.

Campagne	Nombre d'associations de producteurs (1)	Total des avances consenties (millions de \$) (2)	Frais d'administration (par campagne agricole) (millions de \$) (3)	Défauts de paiement (par exercice) (millions de \$) (4)	Total des frais d'intérêt (par campagne agricole) (millions de \$) (5)
2000	20	357	0,653	3,1	11,2
2001	24	673	0,638	3,8	15,8
2002	25	712	0,9	2,4	12,2
2003	27	727	0,852	11	13,7

Notes :

- La campagne agricole aux termes du PAP débute environ le 1^{er} avril pour se terminer le 31 décembre. Par conséquent, les données qui figurent dans les colonnes 1 à 5 peuvent correspondre à la campagne agricole ou à l'exercice, sauf dans le cas des défauts de paiement de 2000 et 2001.
- Les frais d'administration (colonne 3) pour 2002 et 2003 comprennent les paiements versés aux associations de producteurs et aux organismes d'assurance-récolte pour couvrir les coûts liés au PAP. Avant 2002, les frais d'administration englobaient seulement les paiements versés aux associations de producteurs.
- Les défauts de paiement de 2003 comprennent le montant de 11 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et qui pourrait devoir être payé, selon le pire des scénarios.
- Les défauts de paiement ne comprennent pas le montant de 3,1 millions de dollars (2000 et 2001) et le montant de 6,6 millions de dollars (2002) qui demeurent dus aux associations de producteurs et qui pourraient devoir être payés, selon le pire des scénarios.
- Les données concernant le nombre d'associations de producteurs en 2000 et les défauts de paiement en 2001 et en 2002 ont été mises à jour.

Rapports des comités parlementaires et de la vérificatrice générale, et évaluations internes

Rapports des comités parlementaires

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes

Les répercussions de la découverte du cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur le secteur bovin ont fait l'objet d'un rapport publié en novembre 2003 intitulé *L'enquête et la réponse du gouvernement suite à la découverte d'un cas unique d'encéphalopathie spongiforme bovine*.

Dans le rapport, on mentionne que la découverte de la maladie en mai 2003 a eu des répercussions politiques, économiques et sociales sur le secteur agroalimentaire au Canada. Le Parlement avait ajourné ses travaux pour l'été, mais les membres du Comité étaient de retour à Ottawa afin d'y tenir des réunions et d'entendre des témoins. Ces réunions spéciales ont permis aux membres de suivre l'enquête et de discuter avec des représentants du gouvernement et des intervenants des mesures prises par le gouvernement en matière d'indemnisation et des relations diplomatiques avec les partenaires commerciaux du Canada.

Le rapport fait l'éloge de l'enquête épidémiologique menée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, mais on y décrit les efforts déployés en vue de la réouverture des marchés d'exportation et le programme de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB comme une « approche hésitante ». On qualifie également la transmission des prix le long de la chaîne de transformation du bœuf de « mécanisme obscur ».

Le rapport renferme plusieurs recommandations concernant les trois thèmes susmentionnés. Le gouvernement a répondu à ces recommandations en avril 2004. Voici quelles sont les recommandations du Comité, suivies de la réponse du gouvernement :

- 1) Des mesures visant à garantir l'absence de matière à risque spécifiée (MRS) dans les aliments du bétail devraient être prises.
 - Le gouvernement mentionne que les MRS ont été éliminées de la chaîne alimentaire humaine et que l'élimination des MRS de tous les aliments pour animaux fait l'objet d'un examen attentif.

- 2) Un système national de traçabilité exhaustif et rentable devrait être établi.
 - Dans sa réponse, le gouvernement signale que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé le financement de mesures accrues d'identification, de suivi et de retraçage des bovins.
- 3) Un groupe de travail gouvernement/industrie qui se concentrera sur les questions commerciales devrait être mis sur pied.
 - Le gouvernement du Canada appuie la recommandation du Comité et précise que des groupes de travail gouvernement/industrie, établis par la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du bœuf, assument cette fonction.
- 4) Le secteur du bétail et le Parlement devraient être tenus au courant des efforts déployés pour améliorer le commerce du bétail au Canada.
 - Des mesures de suivi ont été convenues et mises en œuvre.
- 5) Des fonds supplémentaires doivent être affectés pour aider le secteur.
 - Une somme supplémentaire de 125,2 millions de dollars a été accordée pour éliminer les MRS des aliments, pour augmenter les activités d'essai et de surveillance relativement à l'ESB, pour améliorer l'identification des bovins et pour mettre en place les nouvelles exigences de certification des exportations.
- 6) Un plan d'indemnisation pour un programme relatif aux animaux de réforme devrait être établi.
 - Le Programme national relatif aux animaux de réforme bénéficiant d'un financement fédéral de 120 millions de dollars a été annoncé.
- 7) Le Bureau de la concurrence devrait mener une enquête sur la formation des prix de la viande de bœuf.
 - Le Bureau de la concurrence a répondu directement au Comité permanent en indiquant que son examen des renseignements ne lui permet pas d'entreprendre une enquête.

On peut consulter la version intégrale du rapport du Comité permanent et de la réponse du gouvernement à l'adresse suivante :
www.parl.gc.ca/InfoCom/CommitteeReport.asp?Language=E&CommitteeId=3295&Joint=0

Rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

En novembre 2003, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a présenté un rapport sur les effets du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les collectivités rurales au Canada. Dans le rapport, intitulé *Le changement climatique : nous sommes menacés*, on mentionne que le changement climatique peut toucher l'agriculture de différentes façons : des températures plus chaudes et une concentration plus élevée de CO₂ dans l'atmosphère permettront de meilleurs rendements, de nouvelles cultures et une expansion vers le Nord des terres agricoles; les changements dans la variation annuelle des températures et précipitations auront des effets considérables sur le secteur agricole; le changement climatique dans le reste du monde aura également des répercussions sur les marchés où sont destinés les produits canadiens.

Le rapport souligne également que les agriculteurs innovent et s'adaptent déjà à diverses contraintes, notamment la variation de la météo. Les membres du Comité ont proposé de continuer à utiliser les outils traditionnels pour composer avec le changement climatique, soit : progrès techniques, dont la mise au point de nouvelles variétés culturales; gestion financière des fermes, y compris l'assurance-récolte; pratiques de production, y compris la diversification et l'irrigation; programmes de l'État, y compris les fonds de soutien et la fiscalité.

Voici les recommandations figurant dans le rapport :

- 1) Que le gouvernement du Canada joue un rôle déterminant et coordonne les mesures de lutte aux impacts du changement climatique et d'adaptation au Canada.
- 2) Que les fonds et les ressources alloués à la recherche sur les impacts du changement climatique et l'adaptation soient sensiblement augmentés.
- 3) Qu'on fasse de la recherche sur l'eau une priorité nationale.
- 4) Qu'on élargisse le rôle et qu'on augmente les ressources du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation.
- 5) Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre sans délai une stratégie d'information et de communication pour renseigner les Canadiens sur les risques et les défis que présentent le changement climatique et ses impacts sur les forêts, l'agriculture, l'eau, les écosystèmes et les collectivités rurales.
- 6) Que l'on conçoive un programme réaliste de protection du revenu à long terme qui intègre les risques liés au changement climatique afin de permettre aux agriculteurs de tirer profit des avantages potentiels que présente le changement climatique.
- 7) Qu'on établisse un mécanisme de révision systématique des politiques et programmes actuels et nouveaux pour évaluer si les risques et les possibilités du changement climatique sont bien considérés. Cette révision devrait inclure une table ronde ministérielle bisannuelle et un rapport déposé dans chaque Chambre du Parlement sur le progrès de l'examen des risques climatiques au sein des politiques et programmes fédéraux.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu par écrit au Comité en décembre 2003; il affirmait dans sa lettre que cinq recommandations avaient des répercussions sur le secteur agricole et que des fonctionnaires du Ministère les examineraient minutieusement en tenant compte du Cadre stratégique pour l'agriculture.

AAC élabore maintenant une série de mesures afin d'atténuer les effets du changement climatique et de faciliter l'adaptation dans le contexte du Cadre stratégique pour l'agriculture, et mise sur les initiatives ministérielles en cours. Voici les activités prévues :

- mener des recherches, notamment pour évaluer des scénarios de répercussions climatiques et les vulnérabilités des systèmes agricoles;
- élaborer des options en matière de politiques et de programmes dans le but d'atténuer le caractère vulnérable et de saisir les possibilités. Ces options porteront sur la gestion des risques de l'entreprise, les systèmes de production durable, la gestion financière et la gestion des eaux;
- informer davantage le secteur au sujet de l'adaptation au changement climatique.

L'élaboration des activités prioritaires d'AAC sera liée à la stratégie fédérale relative aux impacts du changement climatique et à l'adaptation, qui est en cours d'élaboration.

On peut consulter le rapport intégral du Comité permanent à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/repfinnov03-f.htm>

Rapports du Bureau du vérificateur général (BVG)

On peut consulter tous les rapports du BVG de 2003-2004 à l'adresse suivante : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/03menu_f.html

Gestion de la sécurité des pesticides et de leur accessibilité

- On encourage les cinq ministères de ressources naturelles à continuer de chercher des façons de collaborer de manière efficace.
- AAC a adhéré à deux nouveaux programmes (Programme des pesticides à usage limité et Programme de réduction des risques liés aux pesticides) qui permettront d'atténuer les risques attribuables à l'utilisation agricole des pesticides et d'améliorer l'accès aux pesticides à usage limité et à moindre risque.

Protection du patrimoine culturel

- Le rapport reconnaît l'importance pour le gouvernement de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine culturel et les ressources disponibles.
- Le BVG reconnaît la valeur de la collection nationale de 17 millions d'insectes d'AAC.
- Le patrimoine bâti, archivistique et de l'édition administré par le gouvernement fédéral est exposé à de sérieux risques de pertes. Le Parlement n'obtenait pas des renseignements généraux complets sur le patrimoine culturel. Les systèmes de protection actuels ont atteint leurs limites. Le gouvernement fédéral devrait adopter une approche stratégique plus exhaustive en matière de protection du patrimoine culturel.

Stratégies de développement durable

- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable encourage les ministères à mettre au point des stratégies de développement durable dont les objectifs sont clairement définis, qui sont axés sur les résultats et qui sont dotés de cibles mesurables liées aux objectifs. En outre, les rapports doivent être complets et équilibrés pour que les stratégies de développement durable soient efficaces et donnent aux Canadiens des résultats positifs.

Comptes publics – La gestion gouvernementale à l'aide de l'utilisation de l'information financière

- La vérificatrice générale a reconnu que le Ministère avait réalisé des progrès importants au chapitre des contrôles internes en matière de gestion financière.

Pétitions en matière d'environnement

- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable est satisfait de la rapidité et de la qualité des réponses aux pétitions; toutefois, il constate que les pétitionnaires sont rarement informés du résultat des mesures prises et du résultat final de leurs pétitions.

Le processus de suivi du rapport du BVG de 2003-2004 sera entrepris par l'Équipe de vérification et d'évaluation d'AAC en septembre 2004. Le rapport sur les progrès réalisés à l'égard des engagements pris par le Ministère relativement aux recommandations du BVG ne sera publié qu'une fois l'exercice de suivi terminé.

Exercice de suivi annuel – BVG 2003 :

- Rapport du BVG 1997, chapitre 24 (AAC – Administration du rétablissement agricole des Prairies)
- Rapport du BVG 1998, chapitre 11 (AAC – Programme d'avances)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 11 (Portefeuille de l'Agriculture – Les frais d'utilisation)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 12 (AAC – Une nouvelle moisson : la propriété intellectuelle dans la recherche)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 24 (Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural : un exemple de régie en partenariat)
- Rapport du CEDD 1999, chapitre 3 (Comprendre les risques associés aux substances toxiques : des fissures dans les fondations de la grande maison fédérale)
- Rapport du CEDD 2001, chapitre 01 (Un héritage à conserver : tracer la voie du développement durable dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Sommaire)
- Rapport du BVG 2001, chapitre 05 (Les subventions et les contributions votées : la gestion des programmes)

Le BVG continue de mettre davantage l'accent sur le suivi des recommandations. Il a également annoncé son intention de procéder à une nouvelle vérification de certaines recommandations qui ont été formulées au cours des années précédentes, mais qui sont toujours d'actualité selon le Parlement. La vérificatrice générale a également précisé qu'elle s'attendait à ce que tous les ministères examinent les résultats des vérifications de portée gouvernementale et mettent en œuvre les recommandations, peu importe s'ils étaient ou non visés par la vérification.

Rapports internes de vérification et d'évaluation

On peut consulter tous les rapports de vérification et d'évaluation (français et anglais) sur le site AAC en direct :

http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb_f.php?page=list98

Vérifications internes

Vérification de l'accès à distance¹
Compte de stabilisation du revenu net
Carte d'achat
Processus de départ des employés
Rémunération et avantages
Marchés concurrentiels
Gestion financière des accords de recherche concertée
Évaluation de sécurité
Assurance-récolte
Mise en application de certains protocoles d'ententes portant sur la gestion des recettes
Processus de dotation
Contrôle des applications de PeopleSoft

Évaluations

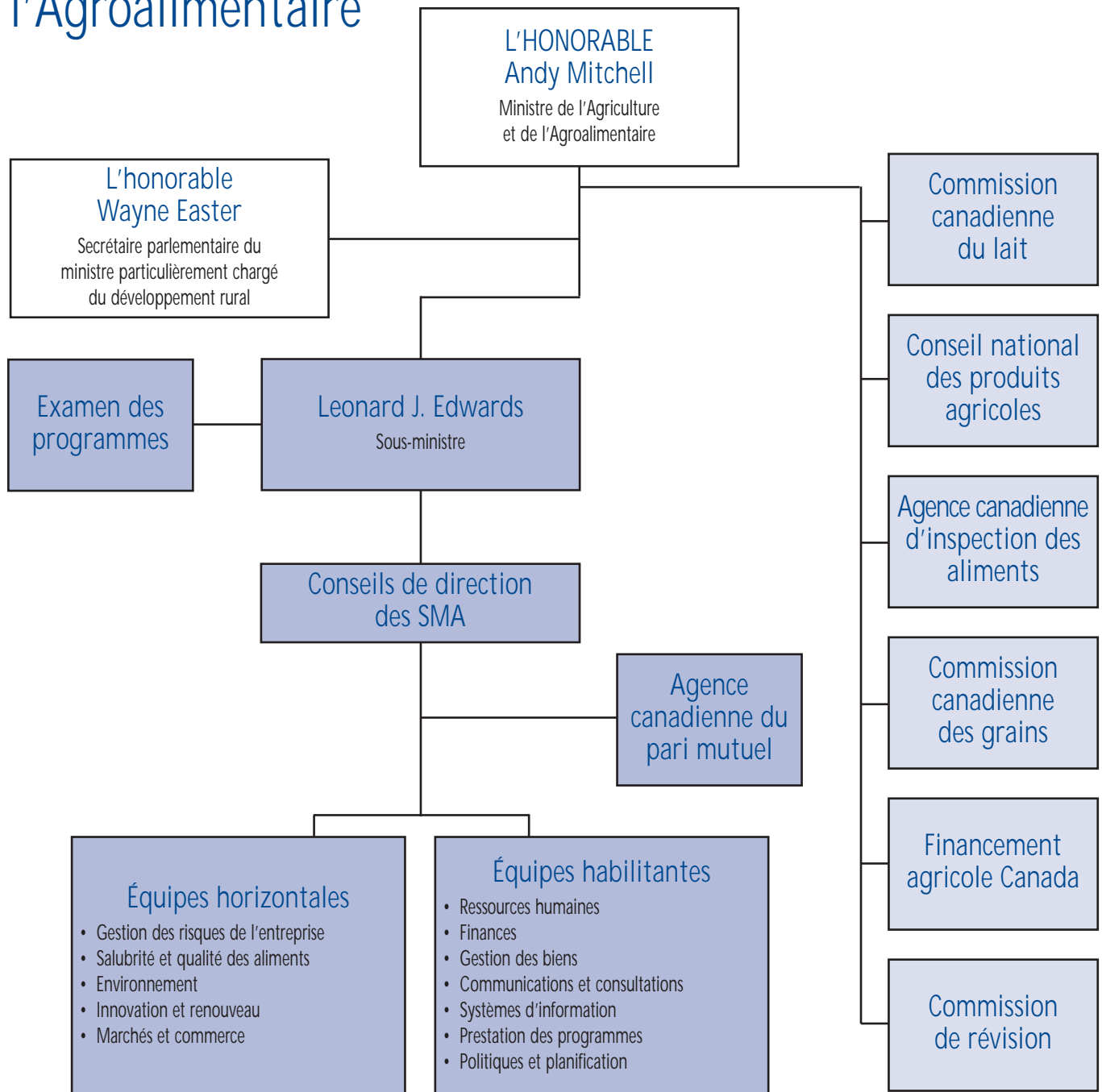
Aménagement hydraulique rural
Programme canadien de sécurité agricole
Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II

¹ Pour des raisons de sécurité, ce document n'est pas accessible au public.

ANNEXE IV

Information supplémentaire

Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Pour nous joindre

Personnes-ressources du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Note : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Tél. : (613) 759-1000

Adresse Internet : www.agr.gc.ca

Notre site Web à l'adresse www.agr.gc.ca/index_f.phtml renferme plus d'information sur le Ministère et ses activités.

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'honorable Andy Mitchell

www.agr.gc.ca/minofff.html

Secrétaire parlementaire du ministre particulièrement chargé du développement rural

Wayne Easter, député
Tél. : (613) 992-6188
easterw@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/minoffe.html

Sous-ministre

Leonard J. Edwards
Tél. : (613) 759-1101
edwardslj@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html

Chefs des directions générales et des organismes

<p>Recherche</p> <p>Bruce Archibald Sous-ministre adjoint (613) 759-7777 archibaldb@agr.gc.ca http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/</p>	<p>Services à l'industrie et aux marchés</p> <p>Andrew Marsland Sous-ministre adjoint (613) 759-7561 marslanda@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/dgsim.html</p>	<p>Politiques stratégiques</p> <p>Sous-ministre adjoint intérimaire (613) 759-7349 www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml</p>
<p>Programmes financiers pour l'agriculture</p> <p>Mary Komarynsky Sous-ministre adjointe (613) 759-7243 komarynskym@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml</p>	<p>Gestion intégrée</p> <p>Bruce Deacon Sous-ministre adjoint (613) 759-6811 deaconb@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/csb_f.phtml</p>	<p>Communications et consultations</p> <p>Paul Schubert Sous-ministre adjoint (613) 759-7964 schubertp@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml</p>
<p>Ressources humaines</p> <p>Steve Tierney Sous-ministre adjoint (613) 759-1196 tierneys@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/hr/mainf.html</p>	<p>Service national d'information sur les terres et les eaux</p> <p>Susan Till Sous-ministre adjointe (613) 759-1712 tills@agr.gc.ca</p>	<p>Systèmes d'information</p> <p>Ernie Wallace Dirigeant principal de l'information (613) 759-6122 wallacee@agr.gc.ca</p>
<p>Vérification et évaluation</p> <p>Frank Brunetta Directeur général (613) 759-6471 brunettaf@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/review/frbmain.html</p>	<p>Agence canadienne du pari mutuel</p> <p>Elizabeth Massey Directrice exécutive C.P. 5904 PDF Merivale Ottawa (Ontario) K2E 8A9 (613) 946-1700 emassey@agr.gc.ca www.cpm-aacpm.gc.ca/</p>	<p>Administration du rétablissement agricole des Prairies</p> <p>Carl Negggers Directeur général Tour FCC 1800, rue Hamilton, bureau 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-5081 neggersc@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/pfra/</p>
<p>Secrétariat rural et aux coopératives</p> <p>Donna Mitchell Directrice exécutive (613) 759-7113 mitchelldo@agr.gc.ca www.rural.gc.ca www.agr.gc.ca/policy/coop/</p>		

Personnes-ressources du portefeuille

<p>Conseil national des produits agricoles</p> <p>Cynthia Currie Présidente 344, rue Slater 10^e étage Ottawa (Ontario) K1R 7Y3 (613) 995-2298 curriec@agr.gc.ca www.nfpc-cnpa.gc.ca</p>	<p>Commission canadienne des grains</p> <p>Chris Hamblin Commissaire en chef 303, rue Main, bureau 600 Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735 chamblin@cg.gc.ca www.cg.gc.ca</p>	<p>Agence canadienne d'inspection des aliments</p> <p>Richard Fadden Président 59, promenade Camelot Nepean (Ontario) K1A 0Y9 (613) 225-2342 faddenr@inspection.gc.ca www.inspection.gc.ca</p>
<p>Commission canadienne du lait</p> <p>John Core Président-directeur général Édifice 55, prom. de la CCN Ferme expérimentale centrale 960, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 792-2060 jcore@agr.gc.ca www.cdc-ccl.ca</p>	<p>Financement agricole Canada</p> <p>John J. Ryan Président-directeur général C.P. 4320 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100 jryan@sk.sympatico.ca www.fcc-sca.ca</p>	<p>Commission de révision</p> <p>Thomas Barton Président Édifice 60, prom. Birch Ferme expérimentale centrale 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C6 (613) 792-2087 www.rt-cr.gc.ca</p>